
L'émergence d'une économie sociale et solidaire au Maroc à la lumière des théories du troisième secteur

Auteur : Achour, Hafsa

Promoteur(s) : Defourny, Jacques

Faculté : HEC-Ecole de gestion de l'Université de Liège

Diplôme : Master en sciences de gestion, à finalité spécialisée en Social Enterprise Management

Année académique : 2017-2018

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/4772>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative" (BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.



L'EMERGENCE D'UNE ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE AU MAROC A LA LUMIERE DES THEORIES DU TROISIEME SECTEUR

Jury :
Promoteur :
Jacques DEFOURNY
Lecteur(s) :
Benjamin HUYBRECHTS
Dominique-Paule DECOSTER

Mémoire présenté par
Hafsa ACHOUR
En vue de l'obtention du diplôme de
Master en sciences de gestion à finalité
spécialisée en Gestion des
Entreprises Sociales
Année académique 2017/2018

Avant-propos

Notre mémoire s'inscrit dans le cadre de l'obtention du diplôme de Master en Sciences de Gestion à finalité « Gestion des Entreprises Sociales ».

Ce master a pour but de promouvoir les aspects sociaux, éthiques et environnementaux au sein des activités économiques. Tout au long de ce cursus universitaire, les étudiants ont été invités à rencontrer différents acteurs de la région, à participer à divers forums et séminaires et ils ont eu en particulier l'occasion de participer au Maroc à un Field Trip organisé par l'Académie des Entrepreneurs Sociaux.

Surprise par le choix du Maroc comme pays de destination, que nous connaissions bien mais au sujet duquel nous n'avions auparavant pas entendu parler d'une « économie sociale et solidaire » ou d'« entreprises sociales », nous avons décidé d'effectuer plusieurs recherches qui nous ont permis de nous rendre compte qu'il existait peu de littérature sur l'économie sociale au Maroc, malgré la forte présence de celle-ci dans le pays.

Nous nous sommes donc interrogés sur le fonctionnement des organisations concernées, sur leurs missions et leurs motivations à créer une entreprise sociale.

Il nous a semblé alors inévitable d'aller observer sur le terrain ce qu'il en était et c'est ainsi que nous avons pu participer au Field Trip organisé afin de conduire une première phase d'observation et de préparation de notre recherche.

Ce Field Trip nous a permis d'apporter des réponses à plusieurs questions que nous nous posions et, à leur sujet, nous avons pu rencontrer de nombreuses personnes avec lesquelles nous avons décidé de collaborer pour effectuer ce travail, ce qui nous a permis d'identifier et d'analyser l'ensemble des acteurs de l'économie sociale et solidaire au Maroc.

Les résultats présentés dans cette étude découlent donc de deux voyages que nous avons effectués pour rencontrer différentes organisations de l'économie sociale et solidaire actives au Maroc qui sont connues sous les noms de coopérative, de mutuelle, d'association, ainsi que des entrepreneurs sociaux.

Remerciements

En ouverture à ce mémoire je tiens à exprimer ma gratitude et mes remerciements à toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de mon mémoire.

Je tiens avant tout à remercier Monsieur Defourny, promoteur de ce mémoire, pour sa disponibilité, son écoute attentive et son soutien qu'il a bien voulu m'apporter tout au long de ce travail. Son professionnalisme et la confiance qu'il m'a témoigné ont été pour moi de grands atouts.

Mes remerciements s'adressent également à Monsieur Huybrechts et Madame Decoster pour le temps consacré à la lecture et à l'évaluation de ce mémoire.

Je tiens également à remercier toutes les personnes et entreprises sociales interrogées sans lesquelles la réalisation de ce mémoire n'aurait pu avoir lieu. Ainsi, je remercie : la coopérative COPAG, la coopérative Tafyoucht, la coopérative Tighanimine, la Coopérative Agricole Féminine de Safran et la Coopérative Agricole des Cadres Supérieurs. Mes remerciements vont également à la mutuelle MGPAP, aux associations REFIME, INSAF, El Amal des Diabétiques et HADAF ainsi qu'aux différents entrepreneurs sociaux rencontrés.

Enfin, je tiens à remercier Monsieur Gillet, Monsieur Hajjami et Monsieur Cherkaoui pour leurs échanges constructifs, leurs soutiens et pour leurs relectures.

Liste des abréviations

AAMH : amal marocaine des handicapés

ACI : alliance coopérative internationale

AMAPPE : association marocaine d'appui à la promotion de la petite entreprise

AMO : assurance maladie obligatoire

ANaPEC : agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences

ASBL : association sans but lucratif

CAFS : coopérative agricole féminine de safran

CCSDA : coopérative des cadres supérieurs pour le développement agricole

CESE : conseil économique, social et environnemental

CNOPS : caisse nationale des organismes de prévoyance sociale

CNSS : caisse nationale de sécurité sociale

ESS : économie sociale et solidaire

GIE : groupement d'intérêt économique

INDH : initiative nationale de développement humain

INSAF : institut national de solidarité avec les femmes en détresse

ISR : investissement socialement responsable

LMLMST : ligue marocaine de lutte contre les maladies sexuellement transmissibles

MCISE: moroccan center for innovation and social entrepreneurship

MGPAP : mutuelle générale du personnel des administrations publiques

NPO : non-profit organisation

ODCO : office du développement de la coopération

OMS : organisation mondiale de la santé

PMCE : plate-forme marocaine pour le commerce équitable

RAMED : régime d'assistance médicale

REFIME : réseau des femmes immigrées et épouses

REMESS : réseau marocain d'économie sociale et solidaire

Sommaires

| | |
|--|-----------|
| Introduction | 1 |
| CHAPITRE 1 : Evolution de l'économie marocaine..... | 3 |
| CHAPITRE 2 : Le cadre théorique et méthodologique..... | 6 |
| CHAPITRE 3 : Les pratiques religieuses et traditionnelles..... | 12 |
| CHAPITRE 4 : Le développement des pratiques et des organisations d'intérêt mutuel.... | 25 |
| CHAPITRE 5 : Le développement des pratiques et des organisations d'intérêt général..... | 46 |
| Conclusion générale..... | 70 |
| Table des matières..... | 79 |
| Bibliographie..... | 81 |
| Annexes..... | 89 |

Introduction

Depuis plusieurs années certains mots connaissent une renaissance autour de l'économie du développement. Parmi ceux-ci « le social » et « la solidarité » réunis dans le concept d'« économie sociale et solidaire ».

Restant encore souvent méconnue, la notion d'économie sociale et solidaire est polysémique, ce qu'elle recouvre variant en effet selon les pays. Désignée sous le nom de « tiers secteur » (Nyssens, 2006), cette économie a connu son décollage avec l'apparition de mouvements citoyens mais, surtout, portée par des évolutions idéologiques universelles.

Selon le contexte économique et culturel dans lequel celle-ci a émergé, les termes utilisés par la littérature à son sujet varient. Ainsi, aux Etats-Unis par exemple, on parle de « *Non-profit sector* » ou de « *Non-Profit Organizations* » (Salamon et Anheir, 1992). Par ailleurs, pour la désigner, des auteurs parlent également de « *tiers secteur* » ou de « *troisième secteur* » (Defourny, 2013). Enfin, en Europe, son rayonnement s'est concrétisé à travers la notion d'économie sociale qui regroupe trois types d'entreprises sociales : les coopératives, les associations et les mutuelles (Mertens et Defourny, 1999).

Au Maroc, une grande partie de l'économie demeure informelle. Dans l'espoir d'apporter des solutions aux besoins des tribus, de nombreuses pratiques citoyennes de solidarité ont vu le jour et elles constituent les piliers de ce que nous appelons aujourd'hui l'économie sociale et solidaire. Bien que l'utilisation de cette notion y soit récente, comme ailleurs en Afrique francophone (Fraisne et al, 2007), celle-ci repose sur l'organisation de pratiques héritées du bénévolat et de participations à un travail collectif très anciennes.

De plus en plus on assiste dans les pays en voie de développement à l'émergence de ce troisième secteur. Mais devons-nous percevoir derrière celui-ci une seule et même réalité qui renverrait à une même volonté, une même mission et un même fonctionnement dans le chef de ses initiateurs et de ses différents acteurs ? Afin d'apporter une réponse à cette interrogation, nous allons-nous intéresser dans ce mémoire au développement de l'économie sociale et solidaire au Maroc.

Notre question de recherche - « *L'émergence d'une économie sociale et solidaire au Maroc à la lumière des théories du troisième secteur* » - sera pour nous l'occasion de chercher à comprendre

l'évolution de ce troisième secteur au Maroc. Elle nous permettra également d'identifier les raisons pour lesquelles cette économie-là s'est répandue à travers le pays. Quelles sont les premières pratiques citoyennes et sociales qui se sont mises progressivement en place dans la communauté marocaine et pour quelles raisons ? Quelles sont les initiatives qui, elles, émanent du Gouvernement ? Quelles formes d'organisations du tiers secteur pouvons-nous retrouver aujourd'hui au Maroc ?

Dans le but d'apporter des réponses à ces questions, nous avons structuré notre travail d'une manière différente de celle utilisée habituellement, mais qui suit une certaine logique. En effet, à l'intérieur de chaque chapitre seront exposés des éléments théoriques éclairés par des exemples et des études de cas, et nous en discuterons directement les résultats.

Dans un premier chapitre il nous a semblé important de faire la présentation de l'évolution de l'économie en général et des perspectives historiques de l'économie sociale et solidaire au Maroc, dans le but de nous familiariser avec le contexte marocain. Dans un deuxième chapitre nous expliquerons la méthodologie utilisée pour conduire notre recherche. Nous y décrirons la théorie qui sera utilisée, celle-ci nous permettant de différencier directement les organisations d'intérêt mutuel et d'intérêt général (Gui, 1991). Nous y aborderons ensuite le choix de notre échantillon ainsi que les circonstances dans lesquelles nous avons effectué nos différents entretiens.

Nous rentrerons dans le vif du sujet à partir du troisième chapitre. Dans celui-ci, nous ferons un inventaire des pratiques religieuses et traditionnelles qui existent au Maroc et qui s'accordent avec les principes de l'économie sociale et solidaire. Nous éclairerons ces pratiques à la lumière de la théorie de Gui (1991). Les deux chapitres suivants décriront le développement, d'une part des organisations d'intérêt mutuel, à savoir les coopératives et les mutuelles, et, d'autre part, des organisations d'intérêt général que sont les associations et l'entrepreneuriat social. Nous y présenterons des cas concrets et, en particulier, les informations recueillies lors de nos entretiens ainsi que dans le cadre de nos recherches, que nous justifierons par le biais des théories du troisième secteur.

Notre mémoire s'achèvera par une conclusion que suivront une évocation des limites de notre recherche ainsi que l'annonce de certaines perspectives qui pourraient demain venir étendre encore l'analyse de son sujet.

CHAPITRE 1 : Evolution de l'économie marocaine

L'objectif principal de ce chapitre vise à présenter d'une manière générale le contexte marocain. Nous allons tenter de comprendre les changements passés et présents qui ont affecté le paysage marocain en termes d'évolution économique et sociale.

Avec une population de près de 35 millions d'habitants, le Maroc, aux origines ethniques, aux modes de vie et aux traditions variés, est un État unitaire régionalisé dont le régime politique est une monarchie constitutionnelle (Mohsen et Zeghal, 2006).

Par ailleurs, depuis les années 1990, le Maroc connaît une transition démocratique (Vermeren, 2009) au travers d'une ouverture sur le monde et d'initiatives lancées par le gouvernement permettant au pays de se moderniser. Citons ici la révision du système politique général, les plans de sécurité, des programmes de gestion budgétaire, des programmes de réformes et d'investissements (Banque Mondiale, 2005), et la rédaction de codes juridiques tels que ceux visant les droits de la femme et le droit de la famille marocaine, qui ont marqué le début d'une révolution juridique et sociale consacrant l'égalité homme-femme dans la société (Murgue, 2011).

Le programme d'ajustement structurel (PAS) est devenu la clé des rapports de l'Etat avec l'industrie, orientant celle-ci vers des objectifs de développement industriel. La modification du système des incitants industriels en rapport avec leurs objectifs proprement politiques a pour but d'agir sur l'environnement économique et d'améliorer la configuration du secteur (Jaidi, 2013).

Depuis plusieurs années, l'économie au Maroc a été caractérisée par de nombreuses transformations structurelles permettant un nouveau degré de croissance. C'est notamment depuis le règne du roi Mohammed VI, en 1999, que des changements économiques et politiques ont vu le jour à travers des élections libres et par l'évolution d'une société civile florissante (Allal, 2007).

Depuis le règne du Roi Mohammed VI, le Maroc tente de se moderniser. En effet, de nouvelles réformes ont été mises en place dans le but d'engager l'intervention de l'Etat dans des dynamiques productives et sociales (Jaidi, 2013). Ces réformes ont été un symbole marquant la volonté du Roi d'apporter des solutions aux grandes problématiques auxquelles est confronté le pays en reliant les instances du pouvoir public à toutes les composantes de la société civile (El Mnasfi, 2015).

Dans le cadre de cette modernisation, de nombreuses pratiques citoyennes de solidarité ont émergé. Les initiatives lancées par la société, particulièrement en ce qui concerne le travail collectif et d'entraide, ont permis de répondre à de nombreux défis rencontrés par des groupes d'individus insatisfaits et pour lesquels le gouvernement n'a pu proposer des solutions.

Ces pratiques de solidarité constituent les piliers de ce que nous appelons aujourd'hui l'économie sociale et solidaire.

Nous pouvons distinguer deux grandes ères quant à l'évolution historique de l'économie sociale et solidaire au Maroc : avant la colonisation et pendant la période coloniale.

Avant le XIXème siècle (Khatibi, 1998) existaient des associations indigènes, semblables aux groupes tribaux et aux conglomérats de familles, qui ont exercées une fonction dominante dans le régime social tout comme dans la vie quotidienne.

C'est sous le protectorat français que le Maroc s'est vu insufflé la notion d'organisation associative. Il s'agissait du Dahir de 1941 « *réservé uniquement aux français et à d'autres étrangers* » (Khatibi, 1998). Malgré ces limitations, de nombreuses associations ont commencé à se mettre en place dans les domaines prisés tels que la musique, le théâtre, le scoutisme et le sport, et ce dans les grandes villes marocaines.

Depuis son indépendance, l'économie sociale et solidaire au Maroc a connu une évolution en plusieurs phases.

Tout d'abord, il y eut un temps de libéralisation marqué par l'introduction d'un droit d'association sur le territoire national, qui a été instauré par le Dahir du 15 novembre 1958 pour encadrer juridiquement les actions associatives (Baron et Christmann, 2005). Il définit le moyen d'appliquer ce droit, toujours assuré par la Constitution marocaine, en s'appuyant sur une conception moderne et sur les traditions ancestrales du pays.

Enfin, parmi les transformations considérables apparues au Maroc, qui ont favorisé l'évolution du tissu associatif et coopératif, il faut mentionner la crise financière des années 80 ainsi que le programme d'ajustement structurel (Fraisse et al, 2007) établi par l'Etat dans le but de se désengager de certains secteurs économiques et sociaux et de promouvoir le secteur privé. L'importance des coopératives a été reconnu par le pays dès son indépendance en vue de mettre en

œuvre des décisions stratégiques en matière de modernisation et de développement de secteurs tels que l'agriculture (Baron et Christmann, 2005).

Par ailleurs, la notion de l'économie sociale a été officiellement reconnue pour la première fois en 1987 à l'occasion d'un colloque organisé pour identifier les activités économiques dont l'objectif était de répondre aux besoins sociaux de la communauté (Adrdour et al, 2016). Ainsi, les activités ont pu être classées selon quatre types de structures que nous connaissons également sous le nom de coopératives, associations, mutuelles et fondations.

De plus, suite au lancement de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) par le Roi Mohammed VI en 2005, les entreprises de l'économie sociale ont occupé une place de plus en plus importante dans le développement économique et social du pays¹. Cette action avait comme objectif principal de participer au développement humain en traitant les enjeux des coopératives, des associations et des mutuelles (De Miras, 2007). Le lancement de l'INDH a ouvert un immense chantier et a été une grande opportunité pour le développement du pays par la construction de supports et de structures adaptées à l'économie sociale et solidaire (Khatibi, 1998).

Une autre initiative, lancée en 2006 par l'Association AMAPPE et soutenue par l'INDH, a été la création du Réseau Marocain d'Economie Sociale et Solidaire (REMESS). L'objectif de ce réseau est de se positionner dans l'économie sociale et solidaire au Maroc, en participant à la promotion des coopératives, du tourisme solidaire, des associations et des finances solidaires (Fraise et al, 2007). Ce réseau tend à garantir la participation de la société civile dans la construction du Maroc (De Miras, 2007).

Cette évolution s'est notamment faite en favorisant la création de structures sociales et en solidifiant la participation de ce secteur à travers des applications liées à l'emploi, à la promotion de nouvelles ressources, à l'insertion des individus fragilisés et des femmes dans la société, au développement du commerce équitable, etc. Mais également à travers la création d'entreprises telles que les coopératives de femmes ou de producteurs, des associations, et à travers l'évolution des mutuelles (De Miras, 2007).

¹ Une collaboration entre le Royaume et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) a permis de lancer, en 2015, un projet de loi encadrant l'économie sociale et solidaire au Maroc dans le but de développer ce secteur et de répondre aux exigences de la société.

CHAPITRE 2 : Le cadre théorique et méthodologique

Afin de mener à bien nos recherches, nous avons élaboré une méthode de travail scindée en trois parties qui va être présentée ci-dessous.

A. L'inventaire des pratiques religieuses et traditionnelles

Avant de regarder de plus près l'évolution moderne que connaît le Maroc, il nous a semblé important d'adopter une perspective historique et de passer en revue les pratiques religieuses et traditionnelles pour comprendre pourquoi et comment l'économie sociale a émergé au Maroc.

Nous avons tout d'abord effectué un inventaire de ces pratiques que nous avons pu trouver en nous basant sur des écrits, sur notre connaissance personnelle du terrain, ainsi que sur des discussions que nous eues avec des individus d'origine marocaine. Cette recherche documentaire a été réalisée dans le but d'identifier les pratiques existantes se rapprochant du concept de l'économie sociale et solidaire au Maroc. À travers cette recherche, nous avons pu nous rendre compte de l'implication de la religion et de la tradition dans le développement économique et social.

B. La théorie des deux pôles

Ensuite, il nous a semblé important de comprendre le fondement conceptuel fourni par la littérature sur l'économie sociale et solidaire et, en particulier, sur ce que nous pouvons appeler « la théorie des deux pôles » qui montre qu'il existe deux types d'organisations dans le troisième secteur : les organisations d'intérêt mutuel et celles d'intérêt général.

Notre objectif est ainsi de montrer qu'une série de formes modernes d'organisations non publiques et non capitalistes sont en train d'émerger au Maroc. Nous essayerons de les éclairer à travers la théorie des deux pôles et nous nous servirons également des théories NPO que, dans les chapitres suivants, nous illustrerons directement à travers des cas, dans le but d'expliquer les raisons d'être de certaines pratiques ou organisations.

D'après l'économiste Gui (1991), l'économie sociale regroupe des organisations d'intérêt mutuel et des organisations d'intérêt général. Cet auteur part du principe que toutes les structures, à but non lucratif ou non, ont pour objectif de distribuer le surplus d'une manière ou d'une autre à une

catégorie d'acteurs « bénéficiaires » qui peut inclure tant des producteurs que des consommateurs, des investisseurs, des fournisseurs, des travailleurs, etc. Dans un second temps, l'auteur identifie également un groupe dit « dominant » qui détient le pouvoir de décision et de contrôle ultime dans l'organisation (Defourny et Nyssens, 2017). Les propriétaires de l'organisation ne sont pas nécessairement les investisseurs. Par conséquent, dans ce type d'organisation, ceux-ci n'ont pas le droit de s'approprier les bénéfices résiduels ni de redistribuer le surplus à ses membres. Ceci nous conduit à dire que les organisations à but non lucratif n'ont pas de propriétaires (Glaeser, 2003).

Au final, les individus qui ont le contrôle dans l'organisation doivent ensemble réinvestir les surplus dans celle-ci. Par conséquent, comme le soulignent Nyssens et Petrella (2009), « *les bénéfices résiduels alloués collectivement reviennent sous de multiples formes à ce que Gui (1991) appelle la 'catégorie bénéficiaire', bénéficiaires qui varient selon les missions des organisations* ». La distribution de surplus a lieu sous différentes formes explicites. En effet, il peut s'agir de la distribution de dividendes ou de subventions, mais elle peut également être effectuée sous un aspect implicite tel que des prix plus favorables octroyés aux membres de l'organisation ou bien la perception d'avantages considérables par le manager (Defourny et Nyssens, 2017).

Gui (1991) a proposé une classification de diverses formes d'entreprises privées reprenant les différentes catégories bénéficiaires et dominantes qui se correspondent les unes aux autres. Ces structures peuvent être considérées comme des organisations d'intérêt mutuel étant donné que tous leurs membres participent à la gestion de l'organisation et le font selon leur propre intérêt. Comme le disent Defourny et Nyssens (2017), il s'agit avant tout des coopératives, d'épargnants, d'agriculteurs pour l'achat ou la vente en commun, de détaillants, de travailleurs, mais aussi des mutuelles, de certaines associations sportives ou de celles qui fournissent des services à leurs membres.

Selon Gui (1991), les organisations d'intérêt mutuel sont des organisations telles que les coopératives d'usagers (consommateurs, épargnants, etc.), les organisations d'entraide, les organisations gérant des communs, les coopératives de travailleurs et les coopératives laitières.

Il est également important de relever que certaines organisations pourraient se retrouver dans plusieurs catégories, comme les mutuelles que l'on peut considérer comme des organisations d'entraide mutuelle ou bien des coopératives d'usagers.

L'auteur reprend également tous les bénéficiaires qui ne font pas partie de la catégorie dominante. En effet, il s'agit d'acteurs ayant le contrôle supreme de l'organisation mais qui tendent à servir d'autres individus. Tel est le cas pour les patients dans les hôpitaux privés à but lucratif, pour des personnes défavorisées prises en charge par des associations, pour des producteurs du Sud favorisant le commerce équitable, pour la lutte contre l'exclusion, etc.

Nous pouvons de cette manière qualifier ces organisations comme étant des organisations d'intérêt général dans lesquelles la catégorie dominante est qualifiée par Gui (1991) de « donateurs » d'argent ou de temps, ou encore de « trustees », c'est-à-dire des personnes principalement bénévoles et dignes de confiance qui ne recherchent pas le profit. De cette manière, les donateurs de temps participent activement à la gestion de l'organisation en tant que bénévoles, tandis que les donateurs d'argent sont plutôt ceux qui, d'un côté, décident de créer eux-mêmes l'organisation et qui vont la contrôler et qui, d'un autre côté, la financent. Il s'agit en principe de fondations d'intérêt public (Defourny et Nyssens, 2017). Les organisations d'intérêt général se mettent donc au service d'une collectivité plus large (Defourny et Nyssens, 2011).

Cette partie de notre travail nous a permis d'illustrer le cadre analytique qui compose les deux pôles de l'économie sociale, l'intérêt mutuel et l'intérêt général. Toutefois, des limites peuvent être identifiées. Premièrement, nous retiendrons que ce concept est plutôt basé sur une réflexion économique qui n'évoque pas entièrement le tout de l'économie sociale.

Ensuite, Defourny et Nyssens (2017) évoquent également le fait que, bien que le secteur privé capitaliste soit présent dans la théorie de Gui (1991), le secteur public y est particulièrement peu présent, alors qu'il est souvent un partenaire voire un régulateur du tiers secteur ou de l'économie sociale. Enfin, ces auteurs insistent sur la mixité qui peut exister au sein de ces différents concepts et sur la nécessité d'éviter d'opposer entre eux trop distinctement l'intérêt mutuel et l'intérêt général. C'est le cas par exemple pour les mutuelles ou les coopératives de consommation dont l'objectif est de fournir des avantages à ses membres. Celles-ci sont principalement d'intérêt mutuel mais le fait que celles-ci puissent donner l'occasion à chacun de devenir facilement membre de l'organisation les fait se retrouver aussi du côté de l'intérêt général.

C. Les types d'entretiens

Nous avons réalisé des entretiens semi-directifs dans le but de compléter et de comparer les différents résultats. D'après Fassin (1990), un entretien semi-directif est médian entre l'entretien directif et non directif. Il permet de recueillir des informations dans un laps de temps raisonnable et de suivre une certaine linéarité. Les questions sont ouvertes et les thèmes sont proposés (Imbert, 2010).

Dans le but d'accéder à une plus grande qualité d'information, nous avons également mené des entretiens directifs et non directifs en utilisant à la fois des questions directes et indirectes.

La majorité des entretiens ont eu lieu individuellement, leur durée étant comprise entre 20 minutes en moyenne et 40 minutes. Durant ces entretiens, nous avons veillé à mettre en place un climat de confiance avec les interlocuteurs, dans le but d'obtenir les réponses les plus précises et complètes possibles. En effet, certaines questions évoquant les compétences et les initiatives du Gouvernement dans le troisième secteur empêchaient certaines personnes de s'exprimer librement à leur sujet.

Échantillon et questionnaire

Pour illustrer la théorie, nous avons décidé de réaliser des entretiens avec plusieurs acteurs de l'économie sociale et solidaire présents au Maroc. Ces entretiens ont été menés en face à face, par téléphone ou bien par Skype, avec un échantillon varié de coopératives, d'associations, d'entrepreneurs sociaux, de structures de soutien et une mutuelle.

Le choix de ces différentes organisations s'est principalement fondé sur des recherches effectuées sur internet, mais également sur des réseaux que nous avons auparavant pu construire avec des acteurs du territoire lors de notre premier séjour au Maroc à l'issue du Field Trip organisé dans le cadre de ce Master. Ce voyage a été pour nous l'occasion d'un premier contact qui nous a permis de récolter des informations sur ce qu'il se passe au Maroc.

Ce panel, constitué de responsables, de fondateurs, de bénévoles d'organisations ou encore d'étudiants, a été utilisé tout au long de la réalisation de ce mémoire. Il a été pour nous un atout majeur pour effectuer la suite de notre travail, étant donné qu'il nous a permis d'identifier rapidement des personnes clés à questionner. De plus, ces personnes nous ont donné l'occasion

d'obtenir des rendez-vous avec certaines entités et organisations dont le contact par mail ou par téléphone n'aurait pas été possible.

Ensuite, comme indiqué ci-dessus, nous avons librement décidé de contacter des organisations à la suite de nos recherches effectuées sur internet ou bien sur le terrain. Nous avons par ailleurs décidé d'interviewer ces personnes en fonction du poste de travail occupé par elles au sein de chaque organisation concernée.

Nous avons également trouvé intéressant de participer, dans la ville de Rabat, à des journées de formations ou à des événements en lien avec l'ESS. Citons à ce sujet la formation Coo+ pour les coopératives marocaines, un séminaire au sein du MCISE au cours duquel nous avons pu rencontrer de nombreuses personnes dont des entrepreneurs sociaux, et un événement organisé par l'école primaire « Abde Wahed El Morrakochi », dans laquelle nous avons eu la chance de rencontrer des bénévoles et des membres d'autres associations.

Enfin, en dépit des moyens et du temps mis à notre disposition, nous avons décidé de réaliser des entretiens par vidéo avec quelques organisations marocaines au moyen de Skype et par des questionnaires en ligne.

Pour effectuer nos entretiens, nous avons élaboré un questionnaire (voir annexe page XXXVI) qui fut adapté selon les personnes ou organisations que nous allions rencontrer. Ce questionnaire se compose de plusieurs parties : la présentation de l'organisation ou du projet, sa mission ou ses enjeux sociaux, le fonctionnement de l'organisation à travers les trois dimensions exposées par l'EMES (économique, sociale, et gouvernance) (Huybrechts 2016), les motivations liées à la création du projet ou à l'organisation, les contraintes ou obstacles rencontrés dans le développement de l'organisation, la place qu'occupe l'Etat dans ce secteur, la perception de l'économie sociale et solidaire au Maroc et de ses limites. Pour les mutuelles, le questionnaire a porté également sur les motivations des individus à participer au système mutualiste. Le fruit de nos différents entretiens fera l'objet d'arguments pour illustrer les chapitres 4 et 5 de ce mémoire relatif au développement des organisations d'intérêt mutuel et d'intérêt général au Maroc.

Ci-dessous sont reprises les personnes interviewées :

| Coopératives | | |
|--------------|-----------------|---------------------|
| COPAG | Loulitti Moulay | Président fondateur |

| | | |
|---|-------------------------|---|
| <i>Tafyoucht</i> | <i>Sidqi Zahra</i> | <i>Présidente</i> |
| <i>Coopérative Agricole Féminine de Safran</i> | <i>Saida Abkhar</i> | <i>Animatrice</i> |
| <i>Tighanimine</i> | <i>Nadia Fatmi</i> | <i>Présidente fondatrice</i> |
| <i>Coopérative Agricole des Cadres Supérieurs</i> | Khalid Choudali | Vice-président membre-fondateur |
| <i>COO+</i> | Amine el Mouatarif | Consultant dans l'encadrement des coopératives |
| Mutuelle | | |
| <i>MGPAG</i> | Fouad Moutaoukil, | Contrôleur générale |
| | Zineb Znafi | Auditrice interne |
| | Yassine Bouharda | Responsable des projets d'études et développement |
| Associations | | |
| <i>REFIME</i> | Armande Pedtone | Fondatrice |
| <i>INSAF</i> | <i>Latifa Ouazaheou</i> | <i>Responsable pole-mère enfant</i> |
| <i>HADAF</i> | Amina Msefer | Présidente fondatrice |
| <i>El Amal des Diabétiques</i> | <i>Mohamed Hajjaji</i> | <i>Président fondateur</i> |
| Entrepreneuriat social | | |
| <i>ENACTUS</i> | Sara Chelloui | Manager des Opérations |
| | Ait Laalim Abdellah | Entrepreneur social |
| <i>MCISE</i> | Marwane Fachane | Directeur des programmes |
| | Salma Dovifat | Entrepreneuse sociale |
| / | Aya Laraki | Entrepreneuse sociale |

Ces personnes ont été choisies car elles étaient toutes responsables d'organisations ou porteuses de projets. Ainsi, il a été plus facile de les interviewer car nous avons pu comprendre le fonctionnement, les missions et les enjeux de ces organisations.

Les organisations mentionnées en italique sont celles que nous n'avons pas pu rencontrer en personne mais pour lesquelles nous avons privilégié un contact par téléphone, par mail ou par Skype, et établi des questionnaires en ligne. Ce choix est lié aux contraintes rencontrées en raison de la localisation géographique de l'organisation concernée ou encore des disponibilités de chacun.

Enfin, nous tenons à indiquer ici que d'autres questionnaires ont été envoyés mais que leurs résultats ne figurent pas dans l'analyse ni dans l'éclairage théorique, étant donné que les informations reçues ne nous semblaient pas pertinentes ou complètes pour pouvoir les utiliser. Toutes les transcriptions des entretiens sont reprises dans l'annexe (page II des annexes).

CHAPITRE 3 : Les pratiques religieuses et traditionnelles

Dans la communauté musulmane, la religion est cadrée par des règles de vie et de conduite à respecter, tant dans les actes et comportements du croyant au quotidien, que dans le règlement des difficultés politiques et sociales rencontrées (Lamchichi, 1992). La religion est régie par un corpus de textes théologiques qui constitue aux yeux des croyants musulmans un ensemble indivisible incluant la foi et le respect de normes dans la vie sociale. Ces normes déterminent ainsi les liens entre la foi, la loi et les obligations rituelles, et recouvrent des mœurs sociales et collectives donnant du sens à la notion de solidarité.

Parmi les procédures mises en place pour instaurer une solidarité au sein de la communauté, on retrouve des pratiques religieuses établies sous la forme d'une aumône, que celle-ci soit obligatoire pour le pratiquant (Zakat) ou bien volontaire (Sadaka), ainsi que le principe du Waqf.

Enfin, il existe également d'autres formes de solidarité traditionnelles mises en place par les citoyens : groupe de travail collectif, assemblée coutumière et épargne solidaire. Chacune d'elles remplit un rôle dominant dans la société en tant qu'accélérateur du mouvement solidaire, des relations sociales et du développement durable.

A. Les pratiques religieuses

La Zakat

Le sens premier de ce modèle d'une certaine répartition des richesses et de soutien aux pauvres est à la fois la purification et la croissance. Étant l'un des cinq piliers de l'Islam, la Zakat représente, depuis l'époque des prophètes, l'aumône obligatoire donnée par les musulmans au nom des principes de solidarité au sein de la collectivité musulmane.

La Zakat est « *une œuvre de culte d'ordre financier qui purifie l'âme et hausse ses mérites, comme elle purifie les biens et accroît la richesse* » (Charif, 2005). Dans cette forme de solidarité à caractère religieux, les individus nantis de confession musulmane ont pour objectif de calculer chaque année un montant et donc de transférer une partie de leurs richesses ou la valeur de certains biens aux personnes les plus nécessiteuses. Elle suggère donc aux individus de jouir de leur fortune en payant la Zakat dans le but de renforcer l'entraide et d'atteindre un intérêt commun pour la communauté.

Généralement, cette forme de finance alternative correspond à une part déterminée des biens du croyant. Il s'agit entre autres de 2.5% du total de ses revenus (revenus du travail, titres, actions, etc.) mais pouvait, à l'époque du prophète, prendre également en compte les taxes extraites du bétail, des fruits, des céréales, des récoltes, des chameaux, etc.

L'Etat assure la gestion de cet argent en effectuant des prélèvement céduaires, personnels, en nature, etc. Il a pour obligation de respecter les textes et droits coraniques en la matière : « *La détermination de l'assiette, la fixation des modalités de liquidation, l'adoption des techniques de recouvrement, etc, ne doivent en aucun cas s'en détacher.* » (Youala, 1998).

De cette manière, la Zakat rend possible l'équilibre dans la justice sociale en freinant le monopole de l'argent par les plus nantis, en favorisant l'entraide et en encourageant la société dans des actes de solidarité et d'altruisme.

La Sadaka

Celle-ci désigne l'aumône volontaire. Il s'agit d'une vertu de l'Islam qui peut se présenter sous plusieurs formes, à savoir : un don d'argent, une aide physique ou sociale. Il n'y a pas ici de pourcentage calculé étant donné qu'il s'agit d'un principe de charité volontaire, non obligatoire, contrairement à la Zakat, et qui est fournie aux personnes dans le besoin, musulmans ou non. Cette forme d'entraide solidaire peut se présenter dans plusieurs situations et peut se faire entre des individus de la même famille ou encore des personnes étrangères voulant contribuer à une bonne cause (Singer, 2006).

Au sein de la communauté musulmane, la Sadaka est fréquemment offerte lors du décès d'une personne, de la naissance d'un enfant, d'un mariage, mais aussi pour aider les surendettés incapables de rembourser une somme, les voyageurs en détresse, les malades, etc. (Atia,2011).

Le Waqf ou les « biens Habous »

Le Waqf trouve ses origines dans le droit islamique. « *Il tire ses fondements de nombreux versets coraniques exhortant les musulmans au don et à la bienfaisance* » (Karzazi, 2016). Aux valeurs attachées à la communauté musulmane comme la spiritualité, la donation, l'entraide mutuelle et la coalition d'intérêts, s'ajoute la pratique du Waqf.

Il s'agit « *d'un acte de spiritualité, par lequel, une personne cherchant à être agréable à Dieu, affecte à perpétuité une partie ou la totalité de ses biens, soit à des établissements, à des œuvres,*

ou à des services à caractère religieux, social, ou humanitaire. Il s'agit d'offrir l'usufruit d'un bien avec ou sans transfert de propriété, c'est-à-dire en gardant la nue-propriété » (Karzazi 2016).

Le Waqf est accordé uniquement en rapport avec des intentions licites ayant un but social, et il est donc interdit de l'attribuer pour poursuivre un but immoral. Les Habous assuraient une série d'actions : l'alimentation en eau potable, l'entretien des routes, la construction de ports, etc. En conséquence, elles s'investissaient dans divers secteurs délaissés par l'Etat et où les besoins des citoyens persistaient.

Cette pratique religieuse a plusieurs objectifs, dont celui de rendre plus performants les établissements scolaires, aussi bien dans le domaine public que dans le privé, et de soutenir les étudiants démunis dans la poursuite de leurs études (Karzazi 2016).

Dans le domaine de la santé, le Waqf a permis la construction d'hôpitaux, la disposition des équipements nécessaires et la création d'écoles de médecine. Elle a assuré pendant longtemps la couverture des frais médicaux et le paiement de la rémunération des médecins et assistants. « *Pour satisfaire les besoins en médicament et en nourriture, une rente journalière a été servie à l'hôpital.* » (Lucioni, 1982, cité par Karzazi, 2016).

Enfin, le Waqf favorise les projets familiaux en permettant aux familles de produire et vendre des produits selon le modèle coopératif. (Messaoudi et Charif, 2005). Par ailleurs, il existe trois formes de gestion des habous : « *la gestion directe par l'administration de tutelle (...), la délégation du pouvoir de gestion, qui peut être faite par des organismes spécialisés, l'affectation du droit de gestion d'un projet à une société* ». (El Kettani, 1998 cités par Idllalène 2013).

B. Les pratiques traditionnelles non religieuses

La Touiza

La Touiza, qui en berbère signifie « aider », est une pratique sociale, le fruit d'un travail collectif, essentiellement appliquée à la campagne. Il s'agit avant tout d'un système d'entraide et d'association traditionnelles entre individus sans obligation légale.

On distinguera ses deux formes que sont la Touiza d'intérêt commun, qui est prononcée par la Jmaâ selon les intérêts de l'ensemble de la communauté, et la Touiza d'intérêt individuel qui est l'aide demandée par un individu dans le besoin à son peuple.

En effet, pour des raisons en rapport avec une maladie, des moyens financiers limités, la composition de la famille ou le manque de temps, il est possible que certains cultivateurs ne puissent assurer seuls les travaux de labourage et la récolte. Dans de telles situations, le travailleur agricole fait alors appel à la communauté et organise une Touiza. L'objectif est de solidifier les liens au sein de la communauté et de se soutenir mutuellement.

Ainsi, le principe consistait pour les paysans à moissonner les champs des autres à tour de rôle, comme dans le principe des tontines de travail. D'autres Touizas sont organisées par des rassemblements de parents d'élèves en collaboration avec les chefs de villages pour l'aménagement d'une salle de classe, pour fournir des équipements et les fournitures scolaires indispensables à l'enseignement, etc. Elle est également utilisée pour l'installation de puits, de chemins de terre, etc., et principalement pour les individus n'ayant pas les ressources financières pour vivre et assumer les frais de main-d'œuvre. En outre, la Touiza représente une coopérative de travail où chaque coopérateur est récompensé par le solliciteur, le plus souvent autour d'un repas ou d'une aide quelconque.

Par ailleurs, d'un point de vue culturel et traditionnel, la Touiza est une pratique collective qui s'échafaude sur l'esprit d'entraide et d'association, et qui se déploie à différents moments de la vie sociale en procurant des rendements individuels ou collectifs. Elle prouve que les individus sont solidaires entre eux et fait le constat que l'effort communautaire est un moyen de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

La Jmaà

La Jmaà était une assemblée de chefs présente dans chaque village ou tribu, ayant pour objectif prioritaire la préservation de la relation sociale par rapport à la production de ressources. De la sorte, « *L'économie était encastrée dans les relations sociales* » (Laville, 2013 cité par Karzazi, 2016). La Jmaà apportait sa contribution dans plusieurs champs. Tout d'abord, ce comité tendait à régler les conflits entre les villageois et à gérer les intérêts communs tels que la construction de routes, la maintenance des écoles, des jardins, etc.

L'assemblée coutumière partageait la terre, mesurait et limitait le territoire de chaque habitant et distribuait également les eaux. En général, « *le procès de travail coopératif se réalise grâce à la participation d'un nombre important de travailleurs effectuant soit la même tâche ou des tâches*

analogues soit des tâches différentes sur la base d'une division technique du travail au sein du processus productif » (Salahdine, 1986, cité par Karzazi, 2016).

À travers ses plans sociaux, la Jmaà assurait la continuité de la solidarité sociale au sein des campagnes et villages marocains en encourageant le travail collectif, étant donné que le fruit du travail appartenait à l'ensemble des villageois et non pas seulement à ceux qui y avaient contribué physiquement. Ainsi, les malades et les personnes âgées notamment n'en étaient jamais exclues.

Certains auteurs (Romagny et al, 2008), caractérisent la Jmaà comme étant une « *institution locale gestionnaire* », car c'est elle qui est chargée de la gestion des villages et de la prise de décision dans les projets. Le bon déroulement de cette méthode impliquait que chaque partie sociale dispose d'un accès suffisant aux diverses ressources. « *Un village qui contrôle une ressource particulière l'utilise pour négocier avec les villages voisins l'accès à des ressources qu'il ne contrôle pas, accords de réciprocité* » (Romagny et al, 2008).

Par conséquent, son mode de fonctionnement évoque, d'une manière particulièrement proche, les sources et les principes de l'économie sociale. Au fil du temps, et en liaison avec des changements démographiques, économiques, politiques et sociaux, la Jmaâ s'est lentement décomposée et s'est fortement réduite à travers le pays, entraînant l'exclusion des individus les plus vulnérables, auparavant soutenus et assistés, puisque aucun organisme ne venait remplacer cette ancienne pratique.

La finance informelle

La finance informelle peut être définie comme « *toute opération d'emprunt, de prêt ou de constitution d'épargne qui se déroule en dehors du circuit officiel quel que soit son importance ou le domaine d'activité où elle se déroule (moderne, traditionnel, etc.)* » (El Abdaimi, 1994 cités par Mansouri et Ziky, 2009). Une grande partie de la population marocaine n'avait pas accès au système de finance conventionnel, raison pour laquelle des villageois se sont rassemblés et se sont tournés vers une finance informelle qui, depuis, est leur seul monopole.

Dès lors, elle a joué un rôle majeur dans plusieurs régions du Maroc, particulièrement dans les milieux ruraux, où les caisses d'épargne instaurées par le peuple véhiculaient des sommes importantes. Le principe consistait à récolter auprès des villageois des montants d'argent dans le but de créer une caisse d'épargne et d'effectuer des distributions rotatives aux différents contributeurs, selon un tirage au sort et selon les besoins de chacun (Bouasria, 2014). En cas

d'urgence, comme un décès, une maladie, etc., une personne pouvait se voir attribuer la somme de la caisse à la place d'une autre, sans faire face à d'éventuels conflits, vu que l'esprit de solidarité et d'entraide était fort présent.

Les groupes de prêts constituant les tontines existent depuis la fin des années 1970 (Navez-Bouchanine, 2001). Les associations d'épargne et de crédits créées par des villageois se sont consolidées grâce aux liens familiaux, d'amitié ou de voisinage. Ainsi, les membres affectaient une partie de leur richesse à une épargne commune dans le but de s'entraider mutuellement et de trouver des solutions aux problèmes individuels ou collectifs, délaissés par l'Etat. Cette association d'épargne rotative fonctionnait sur base de la confiance très forte entre leurs adhérents (Iraki, 2006).

Les raisons expliquant cette formation de groupes d'épargne étaient nombreuses. D'une part, souvent exclues des systèmes de financement institutionnel en raison d'un manque de revenus, les tontines marocaines, appelées « Daret », pouvaient avoir pour rôle unique de permettre la constitution d'une caisse d'épargne dans les villages (Iraki, 2006). D'autre part, pendant longtemps, elles ont permis aux ménages de gérer leur bien et revenus et ont facilité l'accès à des sommes considérables qu'il aurait été impossible de réunir sans l'aide de la collectivité.

Tous les membres du groupe ayant le même pouvoir, ils pouvaient donc exercer une influence ou une pression sur les autres contributeurs pour garantir le maintien des règles et préserver le respect des délais et des consentements établis.

La finance islamique : « La Mousharaka »

Comme nous l'avons dit précédemment, les pratiques traditionnelles tirent leurs origines des mouvements de solidarité et non plus de la religion. La finance islamique ne peut pas être complètement déconnectée du coran étant donné qu'elle a été instaurée par des personnes de croyances musulmanes. De plus, elle se fie au droit islamique ou de la Charia.

La finance islamique est avant tout un contrat bancaire à taux zéro conclu entre deux ou plusieurs parties. Elle implique un projet ou une opération qui conduit au partage équitable des profits, divisés selon un accord déterminé, ainsi que des pertes et risques, et ce peu importe la forme du financement. Ainsi, toute opération financière qui transfère l'ensemble des responsabilités liées à un projet sur une des parties uniquement est contraire aux fondements de l'Islam.

Ce mode de financement est né au VII siècle après J.-C dans le but de répondre aux manques et

exigences de la communauté musulmane défavorable au système financier officiel considéré comme opposé aux principes de l'Islam. En effet, ce financement islamique englobe « *des principes moraux et éthiques universels, et ouvre des perspectives à tous les opérateurs.* » (Jouaber, 2012).

La finance islamique a donc comme objectif de fournir des ressources financières aux individus dans le besoin, sans enfreindre les règles et principes du droit musulman qui interdit toutes les rémunérations revêtant la forme d'intérêts. Ainsi, la différence existant entre la finance conventionnelle et la finance islamique porte sur la nature et les modalités du financement mais, plus particulièrement, sur l'interdiction absolue de la Riba. « *Le Coran interdit explicitement, à plusieurs reprises, la pratique de la Riba* » (Jouini et Pastré, 2009).

La finance islamique joue un rôle important dans le développement du secteur agricole dans les pays islamiques (Zaid, et al, 2013). En effet, elle permet de fournir des moyens financiers aux agriculteurs pour la conduite de leurs activités, à travers un engagement entre deux parties, l'une possédant des ressources financières ou matérielles (tracteur, carburant, semences, etc), et l'autre une force de travail ou des richesses complémentaires. Bien que la domination coloniale ait permis l'implémentation de certaines banques intervenant avec des intérêts à acquitter, cette intervention n'a pas pu freiner la protestation et la résistance des savants et des croyants à l'usage d'intérêts.

C. Les pratiques anciennes précurseurs de l'économie sociale et solidaire

Les pratiques d'intérêt mutuel

Nous avons vu plus haut que l'intérêt mutuel s'explique par les organisations qui visent à servir en particulier leurs membres. En partant des pratiques traditionnelles et religieuses vues précédemment, nous pouvons finalement dire que certaines se rapprochent de ce pôle.

Pour commencer, nous avons pu observer que la Touiza et la Jmaà, qui s'accordent entre elles, se composent d'individus de la même famille, du même village ou ayant les mêmes convictions philosophiques. Dans ces groupements, leurs membres cherchent la satisfaction de services qu'ils en attendent, en gérant eux-mêmes l'organisation à proprement parler, le plus important étant de pouvoir y trouver des aides offertes dans la construction de maisons, de mosquées, d'écoles.

Les décisions sont prises par l'ensemble des membres qui constituent l'organisation, souvent composée d'agriculteurs, de travailleurs ou bien d'individus voulant bénéficier d'une aide.

Le mode de financement informel dont nous avons pu discuter repose également sur le principe que ce sont des individus demandeurs ou bien en difficulté qui décident de se regrouper dans le but de créer une organisation ou un service pour ainsi apporter une aide ou une facilité à leurs membres. Nous avons pu découvrir qu'à travers cette finance informelle se constituent des groupes d'individus dans lesquels chacun sera pris en compte.

Ensuite, comme cela a été cité dans le chapitre précédent, chaque membre possède un pouvoir de décision qui lui permet d'intervenir dans l'organisation. Enfin, les explications que nous avons pu apporter à cette pratique nous permettent de dire que l'intérêt des membres coïncide avec la raison pour laquelle l'organisation a pu être créée.

Il est important de souligner que l'émergence des pratiques traditionnelles est née avant tout d'un manque de soutien de la part de l'Etat et de la volonté d'agir collectivement (Iraki, 2006). En effet, les tontines de travail, les assemblées coutumières, l'épargne solidaire et informelle ont été créées dans le but d'intégrer les citoyens exclus en raison de leur niveau de pauvreté au sein de la société, mais également avec pour ambition de créer des systèmes structurés favorisant l'entraide mutuelle et l'altruisme entre les différents groupes d'individus.

De ce fait, nous pouvons approcher les concepts à la base des modes de financement informels à la lumière des théories économiques en relation avec les « non-profit organisation » et, plus particulièrement, la théorie de confiance ou de « market failure » illustrée par Krashinsky (1973) et Hansmann (1987).

En effet, la théorie de la confiance stipule que, dans des situations d'asymétrie d'informations, les usagers sont confrontés à la difficulté ou à l'impossibilité de passer un contrat classique de marché, étant donné les coûts considérables liés aux modalités qui définissent les transactions et l'information à leur sujet (Defourny, 2012).

Certaines parties disposent de plus d'informations que d'autres sur les modalités de la transaction ou, alors, les informations sont incomplètes (Duvernay, 2004) vu la rationalité limitée des agents (Milgrom et Roberts, 1992 cités par Laville et al, 2010). Cela signifie donc qu'il est impossible pour les acteurs d'évaluer convenablement la qualité des services proposés (Mertens, 2010) et la

quantité produite (Hansmann, 1987). L'asymétrie peut se présenter lorsqu'une personne n'est pas présente lors de la transaction ou lorsque celui qui finance n'est pas l'usager (Barbier, 2017).

Dans ces circonstances dues aux limites rencontrées au niveau des informations, les producteurs peuvent en tirer profit à travers des comportements opportunistes (Nyssens, 1998) au détriment des autres parties, entraînant alors un échange injuste (Anheier, 2006).

Dans de telles situations, il a été question de mettre en place des modèles d'organisations (Nyssens, 1998 cité par Laville et Hoarau 2008) pour empêcher ces comportements opportunistes et ainsi gagner la confiance des différentes parties à travers un caractère de non distribution (Anheier, 2006) et une minimisation des coûts de transaction.

Les prêts octroyés par une banque n'étaient pas accessibles à tout le monde mais à ceux qui en avaient les moyens financiers. De plus, les individus qui vivaient dans un milieu rural, où les écoles, les magasins et bureaux n'existaient pas, n'avaient aucune connaissance en matière de prêt, la majorité était généralement analphabète et ne pouvait comprendre le contenu d'un contrat bancaire. Au surplus, contracter un prêt bancaire nécessitait de payer de nombreuses charges et intérêts et de spéculer, ce qui n'était pas envisageable pour de nombreux habitants en raison de leur faible capacité financière mais aussi, et en particulier, de leur croyance en l'Islam qui interdit la pratique de ces usages.

Ce qui précède explique pourquoi des citoyens ont pensé à créer leurs propres modes de financement et d'épargne, telles qu'ils ont été expliqués précédemment.

Anheier (2006) relève que les NPO ont été créées pour répondre à ces échecs. Celles-ci enverraient des signaux de confiance aux parties prenantes extérieures pour leur montrer qu'elles n'avaient pas pour objectif de profiter de l'asymétrie d'informations. Dès lors, il existe plusieurs sortes de signaux de confiance mises en avant par la théorie.

Premièrement, un caractère non lucratif Krashinsky (1973) et Hansmann (1987). Ce caractère rassure car le producteur du bien de confiance (Quéinnec, 2012) ne cherche pas à exploiter à son avantage cette asymétrie d'informations et adopte un principe de non distribution de profit.

Dans notre cas, celui de la finance informelle composée de villageois, la plupart de ceux-ci, qui sont dans une même situation familiale et économique, ont une volonté commune de permettre à leur famille et à la société de découvrir un mode de financement reposant sur la confiance et

l'entraide, la participation et l'investissement personnel et financier, tout en permettant à chacun de satisfaire ses besoins et de contribuer aux projets.

Cela étant dit, pour Ortmann et Schlesinger (1997), ce principe de non distribution n'est plus suffisant pour construire une relation de confiance. En effet, Defourny (2012) explique par exemple que certaines entreprises à but lucratif se déguisent en ASBL et qu'une distribution indirecte est également possible.

Ensuite, l'organisation peut envoyer des signaux de confiance à travers des modes de gouvernance tels que la gestion démocratique et la dynamique participative (Petitclerc, 2007) pour permettre aux parties prenantes de prendre part au contrôle et aux décisions de l'organisation (Benner et Van Hoomissen, 1991), dans le but d'offrir une meilleure qualité de production.

La diversité a enrichi la vie de ces modes de financement qui ont réussi à prendre en compte chaque individu dans son contexte familial, avec son besoin de sécurité et son envie de découvrir le monde. Ces groupes accueillaient et apportaient une aide aux personnes issues de tous les milieux socio-économiques et culturels, s'étant constitués autour de principes comme la solidarité, l'échange de services et la gestion participative. Ainsi, ces principes de financement permettaient à chacun d'être présent dans la gestion du capital, dans le contrôle des activités et dans la participation au travail. Les citoyens apportaient les clés nécessaires pour aider la communauté et satisfaire aussi leurs besoins et leurs attentes.

Enfin, dans les financements mis en place par les groupes de citoyens, c'est le travail collectif, associé à la présence et à la participation de chacun, qui a permis une grande richesse des projets mutuels et la construction d'un lien de confiance entre leurs participants.

Les pratiques d'intérêt général

La Zakat, comme expliqué précédemment, a pour objectif d'apporter une aide aux plus démunis et aux plus fragilisés. Cette pratique qui tend à subvenir aux besoins de la société à travers la distribution de richesses est d'intérêt général. En effet, à travers la Zakat, chaque croyant musulman doit distribuer une part de ses revenus dans le but de participer à un mouvement ou un projet comme la lutte contre la pauvreté, la fourniture de soins de santé etc.

Cette pratique religieuse a donc pour rôle de satisfaire la collectivité. Il en est de même pour la Sadaka considérée comme étant plus une contribution volontaire qu'obligatoire. La décision de distribuer des dons ou des impôts est prise et mise en œuvre par des gestionnaires tels que l'imam de la mosquée ou l'Etat, ou bien encore par les bénévoles, l'objectif de ces pratiques n'étant pas seulement d'aider les proches mais toute personne dans le besoin.

Dans notre développement consacré aux pratiques religieuses et traditionnelles nous avons également mentionné la pratique du Waqf qui a pour rôle de participer aux projets sociaux de la société. Si nous devons regarder de plus près la définition et les explications que les auteurs ont apportées à cette pratique, nous pouvons également dire que cette forme de pratique est d'intérêt général. Premièrement, elle tend à servir la société dans son ensemble à travers des objectifs d'améliorations sociales et, par le biais de cette pratique, les individus ont accès aux soins de santé, à l'éducation, etc. En second lieu, il s'agit également d'offrir des moyens pour lutter contre la pauvreté et pour protéger l'environnement.

Ensuite, ce ne sont pas nécessairement les apporteurs de fonds ou de ressources qui ont principalement le pouvoir de décision. Comme nous l'avons vu dans la partie théorique, la société ou des gestionnaires délégués peuvent se trouver être responsables de l'institution du Waqf.

Enfin, parmi l'ensemble des pratiques que nous avons pu citer, la finance islamique part également du principe qu'il faut prendre en compte l'intérêt d'une communauté entière de personnes, en offrant à celles-ci des services auxquels elles n'auraient jamais eu accès en raison de leurs faibles moyens financiers et de leur manque de savoir quant aux modes de financement. Il s'agit d'une finance philanthropique qui remplace pour certains la finance traditionnelle.

Karl Polanyi soutient dans ses travaux que l'économie n'est pas seulement marchande. À travers l'histoire de l'humanité, celle-ci s'est dotée de diverses formes reposant sur trois principes à la base de conduites économiques différentes qui sont la réciprocité, la redistribution et l'administration domestique, et des organisations divergentes.

La réciprocité implique des actions entre des groupes symétriques, comme dans les relations familiales. « *La parenté, le voisinage ou le totem appartiennent aux groupements les plus permanents (...) se forment des groupements symétriques dont les membres pratiquent une certaine forme de mutualisme.* » (Polanyi *et al.*, 1975 cités par Servet, 2007).

Les concepts religieux tels que la Sadaka ou le Waqf pourraient être considérés comme des comportements économiques se rapprochant de la réciprocité et de la redistribution. Nous avons vu, à travers les explications qui en ont été présentées, que ces pratiques se sont développées entre membres d'une même famille, d'une même mitoyenneté, ou encore entre des individus partageant les mêmes convictions philosophiques et personnelles, ou bien encore entre des inconnus voulant contribuer à l'amélioration de la société.

La théorie de Polanyi insiste également sur le fait que ces pratiques ne concernent pas uniquement « *une opposition entre don, prélèvement-redistribution* » (Servet, 2007) mais qu'il s'agit également de cohésion sociale, de relation de travail, de rapport à la terre et à la monnaie.

De cette manière, la réciprocité permet de clarifier les concepts de la Sadaka et du Waqf. En effet, nous avons vu que l'une et l'autre concernent des dons, en nature ou en liquide, faits aux individus dans le besoin et faisant partie de la famille, des amis, du voisinage ou d'une même communauté. Il s'agit de principes d'entraide permettant à la communauté, dont les besoins et les modes de vies sont similaires, de se renforcer et d'établir en son sein un climat de confiance.

De plus, comme cela est mentionné à plusieurs reprises dans la littérature (Castel, 2005 et Servet, 2007), « *la réciprocité dépasse ses limites lorsqu'elle applique le comportement de redistribution comme mode subalterne* ». Il est donc ici question de diviser la charge du travail selon des normes claires de redistribution, telles que l'aboutissement d'une tâche à tour de rôle en y affectant plusieurs personnes et en impliquant une forme de hiérarchie, les ressources dégagées étant destinées à des objectifs collectifs et contrôlées par une autorité ou par une personne déléguée (comme un chef, une administration, etc.) qui a la responsabilité de distribuer et partager les richesses. A cet effet, la théorie de Polanyi permet d'éclairer le Waqf et la Zakat qui, comme cela a été expliqué précédemment, appliquent le partage équitable ainsi que l'entraide collective sous le contrôle et la gestion d'un individu. Par ailleurs, la théorie rapporte que des prélèvements tels que des dons ou des impôts peuvent être présents au sein de la communauté pour effectuer comme il se le doit la redistribution : « *De la redistribution naît la protection, qu'il serait erroné de confondre avec la solidarité du fait de son caractère hiérarchique* » (Servet, 2007).

Ces particularités de la théorie peuvent être principalement clarifiées par le concept de la Zakat. En effet, nous avons vu auparavant que celle-ci correspond plutôt à un impôt prélevé et géré par l'Etat et redistribué ensuite à l'ensemble de la communauté dans le besoin.

D. Conclusion

A la lumière de ce qui précède, nous constatons que l'économie sociale et solidaire, à travers les mœurs participatives et associatives, et bien que ces notions n'existent pas encore au Maroc, remonte à un passé très ancien où ses fondements reposaient sur des pratiques traditionnelles et religieuses. Nous pouvons dire alors que le Coran a établi et inspiré de nombreuses pratiques dont les valeurs se lient avec celles de l'économie sociale et solidaire. Néanmoins, les modèles organisés et structurés de l'économie sociale et solidaire, tels que les coopératives, associations, mutuelles et fondations, sont plutôt récents, voire nouveaux, dans le pays.

Cette première partie de notre travail nous aura permis d'affirmer que l'économie sociale, que nous connaissons aujourd'hui, est née bien avant les années 1980. Les concepts d'entraide, de collectivité, d'intérêt mutuel et général, d'épargne solidaire, de gouvernance participative et de groupes de travail ont toujours fait partie des mythes et coutumes de la population marocaine. Et ces concepts se sont essentiellement développés dans le but de combler un vide laissé par l'Etat.

Nous pouvons aussi insister sur le fait que ces mouvements de solidarité ont évolué au fil du temps suivant certains facteurs comme l'évolution démographique et économique. Et d'autres facteurs ont eu un effet sur les pratiques traditionnelles exercées par le peuple, notamment l'individualisme qui a pris peu à peu sa place dans la communauté marocaine.

Il est enfin également important de retenir que certaines pratiques telles que la Zakat, la Sadaka, la Touiza et la finance islamique sont toujours d'actualité au Maroc. D'autres, comme le Waqf, la Jmaà et la finance informelle s'estompent alors même que celles-ci aient très bien fonctionné auparavant.

CHAPITRE 4 : Le développement des pratiques et des organisations d'intérêt mutuel

Dans cette partie nous allons discuter des organisations d'intérêt mutuel que nous connaissons sous la forme de coopératives et de mutuelles. Notre objectif sera de comprendre l'émergence de nouvelles pratiques en lien avec ces concepts, tels que le commerce équitable, les coopératives de producteurs, etc.

A. Les coopératives

1. Présentation générale

Les coopératives sont avant tout des organisations d'intérêt mutuel détenues et contrôlées par leurs membres pour leurs propres intérêts (Defourny et Nyssens, 2017). Au sein de cette forme d'organisation, on retrouve la double qualité de ses membres qui sont à la fois copropriétaires de l'entreprise et ses utilisateurs (acheteurs, fournisseurs, travailleurs, etc).

Le modèle coopératif repose principalement sur sept principes (Alliance Coopérative Internationale (1995).

Parmi ceux-ci, on relèvera tout d'abord l'adhésion volontaire et ouverte à tous, hommes et femmes, et quelles que soient leurs croyances religieuses ou politiques.

En deuxième lieu, il y a le pouvoir démocratique exercé par les membres. Mertens (2005) avance l'idée que la participation des membres aux organes de gouvernance est obligatoire. Le pouvoir démocratique repose sur le principe « un homme, une voix » (Couret, 2002).

Ensuite, on trouve l'engagement envers la communauté : les coopératives œuvrent pour le développement durable de la société. De plus, selon Zeuli et al. (2004), elles ont un impact social et économique beaucoup plus important que les entreprises traditionnelles.

Enfin, il y a la participation économique de ses membres. L'autonomie et l'indépendance de chaque coopérative servent l'éducation, la formation et l'information, et tendent à une collaboration entre les coopératives en vue de solidifier le tissu coopératif et d'offrir un meilleur service à leurs membres.

Le secteur coopératif marocain

Pour rappel, le modèle coopératif au Maroc est né de la Charia islamique qui incite les citoyens à la solidarité et à la collectivité, particulièrement dans les secteurs de l'agriculture, puis de l'artisanat et de l'habitat.

Après son indépendance, de nombreuses dispositions ont été adoptées par l'Etat afin de favoriser le développement des coopératives dans le pays, comme la création de l'ODCO (Office du Développement de la Coopération.) en 1962 pour appuyer les coopératives dans « *les domaines de la formation et de l'information et comme appui juridique* » (Ahrouch, 2010). D'autres interventions de la part des autorités concernent l'attribution de subventions ainsi que l'apport d'un soutien technique. En 2015, d'après le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), le tissu coopératif constituait la principale composante du secteur de l'ESS au Maroc, tant par le nombre d'emplois créés que par sa participation à l'inclusion sociale et au développement économique.

Les dernières coopératives ont vu le jour comme instruments en vue de la création d'emplois, en faveur de l'insertion de la femme dans la vie active et pour l'organisation du secteur informel, etc. (Ahrouch, 2010). D'après les statistiques effectuées par l'ODCO, le secteur coopératif comptait, début 2017, 15.700 coopératives réunissant plus de 450.000 adhérents.

Enfin, comme cela a été souligné par l'OCDO, au Maroc le secteur coopératif tend à contribuer au développement socio-économique à travers plusieurs indicateurs : la contribution à la lutte contre le chômage, la résorption de la pauvreté et de l'exclusion sociale, l'émancipation de la femme, l'intégration des jeunes diplômés, l'éradication du secteur informel et l'augmentation de l'alphabétisation.

Le cadre juridique : la Loi 112.12 relative aux coopératives

Depuis son indépendance, le Maroc n'a cessé de soutenir le secteur coopératif dans le but de développer et de transformer un ensemble d'activités économiques, plus particulièrement l'agriculture, l'artisanat et l'habitat. Conscient des opportunités et de la puissance du secteur de l'économie sociale et solidaire en ce qui concerne l'insertion des personnes fragilisées et défavorisées dans la société ainsi que la création d'emplois, le gouvernement s'est engagé dans des

mesures considérables de transformation et de développement en lien avec le secteur coopératif (Azenfar, 2016).

Dans cette perspective, la Loi 112.12, entrée en vigueur en 2015 et modifiée en 2017, a pour objectif de simplifier les procédures de création des coopératives, en fixant explicitement leurs statuts, les droits et obligations des différents collaborateurs, la règle d'adhésion de leurs membres, ainsi que l'organisation des conseils d'administration et des assemblées générales (Lhajji, 2016). Dès lors, en cas de non-respect ou de non-application de cette loi, des sanctions sont applicables qui tendent à responsabiliser de façon conséquente les gestionnaires en ce qui concerne une protection supérieure des droits des adhérents.

De plus, en application de cette loi, toute coopérative doit s'inscrire dans le registre des sociétés coopératives tenu par l'ODCO, qui a pour rôle de contrôler le respect de ladite loi, ce qui contribuera au respect du nouveau modèle coopératif et, surtout, à la promotion du secteur économique qu'il recouvre. Enfin, la Loi 112.12 tend à définir précisément le rôle, les responsabilités et le fonctionnement des différents organes de la coopérative, et elle est conforme aux principes dictés par l'ACI.

2. Les différents types de coopératives

a. Les coopératives de producteurs

La COPAG

Créée en 1987 par deux agriculteurs de la région du sud, la COPAG est la première coopérative de producteurs apparue et une des plus grandes réussites à l'échelle du pays. À l'origine, il s'agissait d'une petite coopérative comptant 39 agriculteurs qui voulaient être maîtres de leur production. En effet, auparavant, les petits producteurs livraient leurs productions à des sociétés privées qui transformaient et commercialisaient les différents produits.

Les prix offerts par ces entreprises étaient loin de satisfaire les besoins des producteurs et aucun service ne leur était proposé. Cette situation a ainsi encouragé les producteurs à changer de méthodes de travail.

La conviction des membres de la COPAG a été qu'il leur fallait collaborer et regrouper leurs ressources afin de mettre en place une organisation prospère qui appartienne à tous ses membres. Ceux-ci se sont donc regroupés dans une coopérative d'élevage, de production et de collecte de lait, qui ne forme plus qu'une seule famille, permettant à un grand nombre de ses membres d'être

à la fois producteurs et consommateurs. La réussite de cette coopérative est venue de sa volonté et de son envie de répondre à un besoin réel : « *Nous sommes dans une région difficile où il y'a beaucoup de pauvre, de personnes handicapées etc. les conditions étaient au départ très modestes, il fallait trouver des solutions pour que tout le monde puisse vivre dans de meilleures conditions.* » (Loultiti Moulay, Président COPAG).

L'objectif de la coopérative est de créer une agriculture durable et profitable, et de garantir le développement socio-économique de la région de Taroudant, tout en améliorant les revenus de ses adhérents. À travers ses activités, la coopérative permet également de fournir aux agriculteurs coopérateurs des aliments pour le bétail à prix coûtant et, donc, sans aucune marge supplémentaire.

b. Les coopératives de femmes

Au Maroc, bien que les femmes représentent près de 49% de la population rurale, leurs activités restent invisibles et incalculables car celles-ci ne sont pas rémunérées et souvent exploitées (Gillot, 2017). Ce travail non déclaré ne leur donne aucune couverture médicale et aucune assurance de protection. « *De surcroît, majoritairement analphabètes en milieu rural, les femmes sont ainsi particulièrement exposées à la pauvreté* » (Gillot, 2017). De plus, comme le souligne Hida (2007), l'alphabétisation des femmes constitue un objectif majeur des mouvements féministes.

Depuis le lancement de l'INDH en 2005, des programmes sont consacrés aux femmes issues du milieu rural dans le but de les insérer dans la vie active et le développement économique et social du pays. C'est avec à l'esprit cet objectif que des groupes de femmes se sont constitués pour créer des espaces de travail où elles peuvent s'exprimer, décider, se responsabiliser et où leur travail est mis en valeur et reconnu (Faouzi, 2012). Ainsi, les premières coopératives de femmes ont vu le jour en 1995 suite à la création de coopératives d'argans dans les régions du Sud.

Par ailleurs, en 2015, l'ODCO a relevé que plus de 2.280 coopératives étaient féminines et rassemblaient plus de 37 000 adhérentes, une évolution significative par rapport aux années précédentes et qui montre l'ampleur de ces initiatives. Ces coopératives favorisent des activités génératrices de revenus, solidifient les emplois, mutualisent les expériences et organisent une dynamique locale (Gillot, 2017).

La création d'une coopérative permet aux femmes de développer des habiletés professionnelles et personnelles en vue d'atteindre un niveau de participation important dans l'économie, améliorant

ainsi leur niveau de vie et contribuant à les aider à retrouver leur identité féminine dans les rapports entre les genres jusque-là très inégalitaire (Hilal, 2008).

La coopérative Tafyoucht

La coopérative Tafyoucht, située à quelques kilomètres du village de Mesti dans le sud-ouest du pays, permet de visualiser le travail des femmes engagées à travers la production d'huile d'argan et de produits naturels à base d'argan. Créeé en 1999 par une vingtaine de femmes de la région, cette coopérative compte désormais plus de soixante membres qui ont différents statuts. Il s'agit de veuves ou de femmes divorcées, d'un âge compris entre 18 et 70 ans, et la plupart d'entre elles ont des enfants à leur charge et vivent dans des conditions très difficiles.

D'après sa présidente, Mme Sidqi Zahra, toutes ces femmes vivent dans le village de Mesti ou dans les bidonvilles les plus proches. « *Elles ne sont souvent pas propriétaires et vivent dans des maisons qu'elles louent ou qui appartiennent à d'autres membres de la famille* ».

Les principales raisons citées par la présidente pour intégrer la coopérative sont d'ordre économique. Les femmes ont besoin d'un revenu pour satisfaire leurs besoins et ceux de leur famille. Il s'agit également d'une façon d'améliorer la situation des femmes dans la région, bien qu'elles soient encore très nombreuses à vivre dans une situation difficile.

Pour les femmes membres, travailler dans la coopérative est une opportunité, car cela leur permet d'avoir un revenu et de subvenir à leurs besoins.

La Coopérative Agricole Féminine de Safran (CAFS)

Située dans la région de Taliouine, une région défavorisée au plan social et faiblement dotée en infrastructures (Landel, Gagnol, Varacca, 2014), c'est une coopérative de safran créée en 1989 par des femmes qui, depuis leur plus jeune âge, assuraient au quotidien et avec leurs parents une production de safran. Comme le dit l'animatrice Saida Abkhar « *à l'époque, nous ne connaissions pas la valeur du safran... ni ce qu'on pouvait en tirer* ». Les femmes du même village ont ainsi pris la décision de créer une coopérative féminine, tout en continuant à produire du safran comme elles l'avaient toujours fait.

Les femmes membres de cette coopérative s'occupent de sa gestion, de la production et de la commercialisation. Toutes les femmes rassemblent les récoltes de safran et ensemble elles le nettoient, le sèchent et le stockent en vue de sa vente. C'est au cours de réunions entre ses membres que celles-ci se mettent d'accord sur la quantité que chacune devra apporter. Une fois les quantités

rassemblées, le safran est alors conduit à « la Maison du Safran » qui est un Groupement d’Intérêt Économique (GIE), intermédiaire entre la coopérative et les acheteurs. Son objectif est d’encourager la vente du safran ainsi que d’autres produits locaux.

Les motivations des femmes à intégrer la coopérative sont d’ordre financier : « *on devient membre car on a besoin d’un revenu, d’une occupation autre que la maison et aussi pour développer nos compétences* » (Saida, CAFS).

c. Les coopératives du commerce équitable

Le commerce équitable constitue un réseau de production et de commercialisation alternatif offrant aux producteurs du Sud des opportunités d'accès aux marchés d'exportation (Kuper et Kemmoun, 2010). La société marocaine a permis de créer des opportunités à travers le commerce équitable en commercialisant les produits de petits producteurs et en ciblant particulièrement les femmes (Kuper et Kemmoun, 2010).

Depuis le lancement de l'INDH, les coopératives qui se concentrent sur les produits du terroir sont d'ores et déjà autant de structures qui permettent de lutter contre la précarité, la pauvreté et le chômage, et elles contribuent de façon importante au développement social et économique de la société (Bouroua, 2016).

Par ailleurs, la consommation de produits émanant du commerce équitable est le commencement d'une consommation responsable qui aide à compenser les écarts dans les échanges Nord-Sud (Lecompte, 2006).

Tout a commencé en 2004 avec la création de la Plate-forme Marocaine pour le Commerce Equitable (PMCE), premier modèle d'institution d'un commerce équitable au Maroc. Son objectif majeur est de participer au développement durable du pays et, en dehors de la contribution technique qu'elle offre à des diverses entités du commerce équitable, elle est par ailleurs un moyen d'échanges et d'apprentissages, ainsi qu'un lieu de rencontres entre les protagonistes marocains et étrangers. Ses missions concernent la promotion du commerce équitable au moyen de l'information et de la formation, tout en veillant au respect des normes du commerce équitable. Elle offre un accompagnement à ses membres dans le but de les inclure dans des relations internationales en recherchant d'éventuels partenariats.

Dans une même perspective, en 2008, le « Maroc Taswiq » s'est également engagé dans le développement de l'économie sociale et solidaire en mettant en place des magasins solidaires et

équitables, situés dans plusieurs villes et destinés uniquement aux coopératives de petits producteurs marocains. Son objectif est de faire prendre conscience des conséquences négatives du commerce international sur les petits producteurs afin qu'ils puissent développer leur pouvoir d'achat de manière positive. Cet organisme coopère avec plus de 500 coopératives marocaines dont les produits sont distribués dans des magasins spécialisés, tant au Maroc qu'à l'étranger.

La coopérative Tighanimine

La coopérative Tighanimine a été créée en 2007 par un petit groupe de femmes ayant un savoir-faire ancestral. À la création de la coopérative il y avait 22 femmes et aujourd'hui elles sont 60. Cette coopérative, située dans la région d'Agadir, produit de l'huile d'argan ainsi qu'une vaste gamme de produits de qualité tels que des savons, des crèmes à base de miel et d'huile, etc. De plus, à travers sa marque « Tounaroz » la coopérative participe au commerce équitable en offrant de l'huile d'argan de qualité certifié Fair Trade Max Havlaar au niveau international, dans le but d'encourager le travail des femmes de la région.

Selon sa présidente, Nadia Fatmi, le point fort de la coopérative est l'expertise dans le processus de production tout en respectant des normes de qualité et en assurant la traçabilité des produits. La seule source de revenus dans la région de Tighanimine est la production d'huile d'argan. Dans cette région il n'existe aucune opportunité de travail. Tout d'abord, elle est entourée par de nombreuses montagnes qui ne permettent pas d'y disposer d'espaces plats pour l'agriculture. Ensuite, les conditions météorologiques qui y prédominent sont également un inconvénient pour y développer une activité autre que l'arganier. Enfin l'analphabétisation y est très importante, de nombreuses personnes, hommes ou femmes, n'ayant jamais été à l'école et ne sachant ni lire ni écrire.

Après ses études, Nadia a eu l'idée de travailler avec des femmes de Tighanimine dans le but de leur fournir une occupation et surtout d'améliorer leurs conditions de vie. C'est à ce moment qu'elle a constaté le manque d'éducation qui pouvait exister dans la région. Pour permettre à ces femmes d'intégrer comme il se le doit la coopérative, elle a décidé de dispenser des cours d'alphabétisation aux femmes qui en avaient besoin.

Par ailleurs, la coopérative offre de nombreux avantages à ses membres. Premièrement, les femmes sont les partenaires de la coopérative et non pas seulement des travailleuses. Comme le dit sa présidente, « *la coopérative leur appartient* ». Ensuite, chaque femme, si elle le souhaite, a l'opportunité de s'essayer à des tâches administratives en tant que présidente ou bien en tant que

comptable. Chaque année, différentes femmes membres de la coopérative occupent cette position, « *ce qui leur permet d'évoluer dans la coopérative* ».

Un autre avantage qu'offre la coopérative vient du fait que les femmes ayant des enfants peuvent travailler à leur domicile, ce qui leur permet de prendre soin de leurs enfants. De plus, les horaires sont flexibles et, donc, les femmes peuvent organiser comme elles le souhaitent leur charge de travail. Enfin, le fait de travailler dans une coopérative de commerce équitable garantit aux femmes d'être rémunérées à chaque étape du processus de production.

d. Les coopératives de jeunes diplômés

Les questions concernant l'insertion socioprofessionnelle des jeunes diplômés au Maroc ont fait l'objet de nombreux débats. En effet, le pays est confronté à des taux de chômage et de sous-emploi élevés (Kadiri, Amichi, Bouarfa et Kuper, 2015). D'après les données établies par le Haut-Commissariat au Plan en 2016, le nombre de chômeurs atteignait plus de 1.100.000 personnes au Maroc, ce qui équivaut à une augmentation du taux de chômage de 10%, ce taux montant à 17.5% chez les jeunes diplômés. Ceci explique que le taux de chômage global chez les jeunes est au moins deux fois supérieur à celui enregistré chez les adultes (Aoufi et Bensaid, 2005).

Le manque d'opportunités de travail présentes dans certaines régions du Maroc, et plus particulièrement dans des milieux urbains, incite de plus en plus de jeunes diplômés qui sont partis en ville à retourner dans leurs villages nataux afin d'y lancer un projet socio-professionnel.

Pour apporter des solutions à cette problématique, le gouvernement a créé en 2000 l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (AnaPEC). Il s'agit d'une structure intermédiaire entre les jeunes diplômés et les entreprises qui accompagne l'insertion des jeunes diplômés chômeurs dans la recherche d'un emploi.

Cette agence remplit plusieurs missions. Elle recueille et traite les offres d'emploi, elle conseille les jeunes diplômés dans la recherche d'un emploi, dans leur préparation à l'embauche, et fournit également des formations complémentaires aux chercheurs d'emploi (Aouti et Bensaid, 2005). Malgré les efforts déployés par l'Etat, les difficultés liées au chômage sont toujours présentes et n'ont pas permis d'apporter des solutions aux jeunes chômeurs (Abdellouahed, 2016).

À travers la promulgation de certaines lois, le gouvernement tente d'une manière ou d'une autre à trouver des solutions pour intégrer ces jeunes chômeurs dans la société. Tout d'abord, le

gouvernement a adopté la Loi 36-87, promulguée par le Dahir 87-199, qui concerne l'octroi de prêts de soutien à certains jeunes entrepreneurs. Les jeunes peuvent grâce à ces prêts créer une entreprise à titre individuel, une société de personnes ou bien une coopérative. Ensuite, la Loi 16-87 du décret de 1993 est venue instaurer des mesures d'encouragement aux diplômés de la formation professionnelle.

C'est ainsi que les coopératives jouent un rôle important dans le cadre de l'insertion des jeunes dans la vie active. Celles-ci offrent à tous les jeunes diplômés chômeurs la possibilité d'entreprendre des activités innovantes et génératrices de revenus (Abdelhouahed, 2016). D'après les statistiques de l'ODCO, ce secteur qui comptait, en 2011, 289 coopératives a atteint, en 2015, le nombre de 370 coopératives.

D'après Abdelhouahed (2016), les facteurs qui entraînent la réussite de ces coopératives sont liés en premier lieu aux caractéristiques des jeunes, à leur intérêt propre et à leur environnement. À l'opposé, les facteurs qui freinent l'essor de ces organisations sont liés à des conditions telles que la fragilité de la structure, le manque d'esprit coopératif, l'insuffisance financière et humaine.

La coopérative de séchage des prunes

C'est dans la ville de Fès que des jeunes diplômés chômeurs ont décidé de s'allier afin de créer leur propre coopérative dans laquelle on trouve une femme et six hommes provenant d'un même quartier.

Ces jeunes, tous diplômés, n'avaient pas trouvé de travail mais ils possédaient de nombreuses idées pour créer en commun un projet. En général, ces membres avaient déjà auparavant travaillé dans l'exploitation agricole familiale avec leurs parents et ils voulaient mettre cette expérience en pratique et produire de nouvelles activités tournées vers une agriculture moderne en incitant l'Etat à s'impliquer, à les aider financièrement et à les accompagner tout au long du projet². Ils ont réussi à mettre en pratique leurs idées et à lancer leur projet en 2011.

En utilisant leurs réseaux, en s'informant et en contactant des responsables de l'agriculture comme ceux attachés au Ministère de l'Agriculture, ils ont pu obtenir un financement public d'une valeur de près de 60.000 € pour l'achat d'équipements et la construction d'un local. De plus, ils ont reçu

² Abdellaoui EH, Kadiri Z, Kuper M, Quarouch H, 2015. Composer avec l'État : voies d'engagement des jeunes diplômés dans l'agriculture au Maroc.

un don d'une valeur de 1.000€ effectué par un agriculteur renommé de la région. Par ailleurs, ils ont décidé de contracter un prêt bancaire pour débuter leur projet, profitant ainsi de la Loi 36-87.

Les membres de la coopérative pensent désormais jouer un rôle important pour les agriculteurs de la région. À travers la création de leur coopérative, les jeunes en sont à la fois les propriétaires et les travailleurs. Gagnant plus d'autonomie, ils disent vouloir se sentir utiles.

La coopérative des Cadres Supérieurs pour le Développement Agricole (CCSDA)

Cette coopérative a été créée par six jeunes diplômés des universités, deux femmes et quatre hommes, qui rencontraient des difficultés à trouver un emploi, que ce soit dans le secteur privé ou dans le secteur public. Comme le dit Khalid Choudali, membre de la coopérative et vice-président de son Conseil d'administration, la seule solution pour eux a été de se tourner vers une initiative privée en créant en 2016 la CCSDA. Leur motivation résidait aussi dans le fait qu'ils étaient issus de la même région et se connaissaient de près ou de loin. Ensuite, « *la croyance en l'indépendance et l'initiative individuelle, la corrélation avec le monde rural et la contribution à l'économie nationale* » (Khalid, CCSDA) sont également des facteurs qui ont influencé leurs décisions.

Au sein de cette coopérative, l'adhérent est à la fois travailleur et gérant de l'entreprise. La coopérative développe plusieurs activités : l'élevage d'escargots, de volailles, d'équins, etc. Ses activités concernent également la collecte et la distribution de fruits et de légumes, l'apiculture, ainsi que la production et la commercialisation de miel et de produits agricoles.

En plus de ses activités génératrices de revenus, ces jeunes veulent s'impliquer dans l'alphabétisation fonctionnelle, contribuer au développement rural de la région, encourager la stabilité dans le monde rural, en particulier chez les jeunes et les femmes, pour assurer la connaissance locale du domaine et faire travailler la main d'œuvre locale en lui transférant leur expérience. Leurs missions sont également d'encourager des initiatives de travail chez de jeunes diplômés et de mener des activités sociales au profit de leurs membres, de créer des relations avec d'autres coopératives ou divers acteurs intéressés par le secteur agricole, etc.

En termes d'emplois, les projets de la coopérative s'adressent tout d'abord à ses membres et à la population locale, et particulièrement aux jeunes diplômés. Pour mettre en place leurs projets, ses membres ont pu obtenir un investissement du Ministère de l'Agriculture et ils sont sur le point d'obtenir un soutien de l'INDH.

Liens avec les indicateurs de l'ODCO et les principes de l'ACI

a. La lutte contre le chômage

En premier lieu, nous pouvons justifier notre présentation en mettant en avant le fait que les coopératives qui viennent d'être étudiées emploient principalement un nombre important de personnes de la région, des femmes qui n'ont jamais eu accès au travail, des producteurs ne pouvant pas développer et vendre seuls leurs productions, ou bien des jeunes diplômés n'ayant pas pu trouver un emploi sur le marché.

À titre d'exemple, et comme cela a pu être cité précédemment, la COPAG comprend plus de 14.000 coopérateurs et fournit des milliers d'emplois dans la région ainsi que dans le reste du pays. Pour ses membres, « *la COPAG est un employeur important dans Taroudant ... qui permet de travailler dans ce qu'on aime et d'avoir un salaire* » (Loultiti Moulay, Président). Par ailleurs, la COPAG a contribué au financement de quatre centres coopératifs dotés d'organes de formations destinées aux enfants des agriculteurs membres de la COPAG et n'ayant pas poursuivi leurs études. À cette occasion, « *ils ont droit à une formation gratuite en alternance durant une année divisé entre des cours théoriques et d'un stage pratique* ».

Un autre argument qui nous permet de dire que les coopératives participent à la lutte contre le chômage réside dans le fait que les coopératives de femmes, par exemple, ont été créées dans le but, d'une part d'apporter des solutions innovantes pour les femmes issues d'un milieu rural et, d'autre part, de leur permettre de changer le cours de leur vie « *les femmes commencent à évoluer, elles se posent de plus en plus de question sur la vie en société (...) ces femmes veulent travailler et rencontrer de nouvelles personnes car elles sont souvent restées longtemps isolées* » (Zahra, Tafyoucht).

Quant aux coopératives de jeunes diplômés, elles ont été créées par de jeunes chômeurs ne trouvant pas un emploi et qui, comme affirment : « *nous ne voulions pas rester sans emploi, à rien faire* » (Khalid, CCSDA).

b. La résorption de la pauvreté et de l'exclusion sociale

Les coopératives identifiées précédemment sont situées dans une région rurale où leurs membres étaient tous dans des situations différentes et rencontraient parfois des difficultés financières. La mise en commun du matériel agricole, des prix plus avantageux fournis aux adhérents, la

distribution des excédents aux membres, la possibilité de travailler à domicile, l'ouverture à de nouveaux adhérents, sont tous des principes de fonctionnement mis en œuvre par les coopératives dans le but de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Pour illustrer ce point, nous pouvons prendre l'exemple de la COPAG qui a récemment mis en place, en son sein, une crèche gratuite pour les enfants des travailleurs ainsi qu'un magasin alimentaire et d'électroménager offrant à ses adhérents des produits à des prix moindres.

Enfin, comme l'affirme la présidente de la coopérative Tighanimine, « *les performances sociales sont tout d'abord liées à la performance économique à travers l'augmentation de la production, nous offrons des emplois à d'autres femmes, ce qui permet de cette manière de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.* »

c. L'intégration des jeunes diplômés

En partenariat avec une Université de Taroudant, la COPAG s'est engagée à accueillir chaque année plus de 100 étudiants pour effectuer des stages en entreprise. Les coopératives des jeunes diplômés ont pour objectif de favoriser l'intégration des jeunes dans le secteur coopératif et dans le développement durable, à travers des séminaires ou des visites dans des entreprises.

d. La contribution à l'alphabétisation et à l'amélioration des conditions de vie

Selon nos résultats, les coopératives ont toutes contribué à plusieurs améliorations. Il s'agit tout d'abord d'offrir un niveau de revenu stable qui permet aux producteurs de vivre dans de meilleures conditions et d'avoir une couverture sociale dont ils ne bénéficiaient pas auparavant.

Ensuite, les coopératives fournissent de meilleures conditions sanitaires à leurs membres, que ce soit par des formations sur l'hygiène dans la vie quotidienne ou bien, comme pour la COPAG, en mettant en place des visites médicales dans les structures mêmes de la coopérative, ou encore en « *offrant des réductions importantes sur les médicaments pour veiller à ce que les membres prennent en compte leur santé* » (Loulitti, COPAG). Enfin, au sein de chaque coopérative, des cours d'alphabétisation sont donnés, soit directement par le porteur de projet ou bien via l'OCDO, aux membres n'ayant jamais été scolarisés ou n'ayant acquis aucun diplôme.

e. L'émancipation de la femme de la région

À travers leurs œuvres sociales et culturelles, les coopératives encouragent l'implication de la femme dans la société. Cela peut être démontré par le fait que la COPAG s'est engagée à plusieurs reprises dans différentes coopératives de femmes de la région de Taroudant et également par la

pratique selon laquelle de nombreuses femmes font partie de l'organisation de la coopérative, notamment au sein de son Conseil d'administration.

Quant aux coopératives de jeunes diplômés et du commerce équitable, elles emploient particulièrement des filles et des femmes du milieu rural dans le but de les impliquer dans la vie active. Enfin, les coopératives féminines, comme leur nom l'indique, tendent à changer la façon de vivre des femmes et à les intégrer dans le monde du travail.

La présidente de la coopérative Tighanimine déclare explicitement à ce sujet : « *J'ai décidé de travailler avec des femmes car elles jouent un rôle important dans la famille (...) ce sont elles qui s'occupent du ménage, elles ont la responsabilité d'élever leurs enfants et elles sont les seules à pouvoir améliorer la situation familiale* ».

Éclairage théorique

En général, les entreprises sociales dont font partie les coopératives produisent des biens dits « de confiance ». Ainsi, les coopératives de producteurs, les coopératives de femmes, celles du secteur du commerce équitable ou des jeunes diplômés ont été mises en place dans le but de rendre à nouveau viable l'agriculture marocaine, en fournissant des produits de qualité, en garantissant un revenu plus attrayant à leurs membres ainsi que des conditions de prix beaucoup plus avantageuses. Elles permettent de créer des liens entre leurs adhérents et de contribuer au développement de la communauté.

D'après Burrini et Manoury (2001), les motivations des collaborateurs « *laisSENT place à la volonté de servir un intérêt commun, vecteur d'une identité collective, qui s'exprime à travers des réponses en termes de « valeurs »* ». Ces valeurs concernent la participation à un travail coopératif, l'envie de gérer un projet collectivement et de s'enrichir à travers des échanges et des relations établies avec différents acteurs. Les auteurs parlent de « *multipartenariat* » en tant que « *contributeur direct de la finalité collective* », c'est-à-dire que les coopérateurs se rassemblent dans le but d'effectuer des activités non réalisables s'ils étaient seuls. Pour certains, il s'agit de rentrer sur un marché à travers une structure adéquate, là où le modèle associatif ou commercial ne l'est pas.

Cela a notamment été le cas pour les différentes coopératives que nous avons pu étudier. Ainsi, la création de la COPAG est directement liée au fait que les producteurs n'arrivaient plus à travailler seuls. En effet, ces producteurs du milieu rural étaient exposés à certaines difficultés : les terres coûtaient de plus en plus cher et ne leur appartenaient pas toujours. Bien que sur un plan

administratif il ait été difficile pour ses membres de créer la coopérative, ceux-ci ajoutent, d'une manière ou d'une autre, ceci : « *nous avons créé une coopérative pour gagner notre vie car l'association est à but non lucratif et tu ne peux pas gagner ta vie avec.* » (Zahra, Tafyoucht). Saida, membre de la Coopérative Agricole Féminine de Safran (CAFS) ajoute : « *On a préféré créer une coopérative qu'une société parce que c'est très difficile de créer une société au Maroc, il y a des problèmes avec les banques, les crédits et les impôts et nous n'avons pas les moyens pour obtenir ces aides.* ».

L'idée de s'allier ensemble a donc été une solution pour les coopératives réunissant des femmes qui ne disposaient jusque-là d'aucun revenu et qui dépendaient de leur mari, étant donné que leur niveau d'éducation et leur statut dans les milieux ruraux ne leur permettaient pas de travailler. Les membres des coopératives ont tous des intérêts communs : rendre viable l'agriculture dans le milieu rural, améliorer la situation des femmes et les conditions générales de vie des membres, lutter contre l'exclusion, la pauvreté et le chômage.

Par ailleurs, Abdelhouahed (2016) inclut dans les facteurs de réussite l'esprit coopératif, l'intérêt des membres et leur environnement. À travers les différents modèles de coopératives qui ont été présentés, les membres de celles-ci ont affirmé que la clé de la réussite et les motivations de chacun reposent essentiellement sur la confiance, l'initiative individuelle, les valeurs de chacun, l'intérêt à participer à des œuvres sociales, le milieu dans lequel les membres ont vécu, l'envie de changer la société et de générer des revenus de manière propice et efficace.

La deuxième valeur exposée par les auteurs est la participation à une dynamique de développement local : l'intérêt des membres est d'intervenir et de s'impliquer dans la vie politique, physique et économique en s'occupant collectivement des richesses. Il s'agit également de satisfaire la population et d'impliquer les citoyens à travers l'intégration et l'emploi (Burrini et Manoury, 2001).

On peut en effet justifier la création des coopératives présentées précédemment par la motivation de leurs membres à s'impliquer dans la société et à intégrer un emploi. Nous avons vu à travers différentes organisations que leur but est de promouvoir l'agriculture en proposant des produits de qualité, de venir en aide aux petits producteurs ruraux, d'impliquer les jeunes et les femmes dans le travail ainsi que dans la vie de la communauté, en leur donnant un accès au travail et en les rémunérant au juste prix. Ceci appuie de manière efficace l'engagement des coopératives envers la communauté, comme cela a été exposé par Zeuli et al (2004).

Par ailleurs, et comme cela est mentionné dans la théorie de l'Alliance Coopérative Internationale (1995), le principe en lien avec la formation et l'éducation peut également favoriser l'intégration de la population et son implication dans le changement de la société. Toutes les coopératives identifiées précédemment fournissent une formation ou bien des cours d'alphabétisation à leurs membres et/ou à leurs enfants, dans le but de lutter contre l'exclusion et de leur permettre de s'autodévelopper, ou bien d'offrir aux jeunes une formation supplémentaire.

La théorie (Saisset, 2016) énonce que l'intérêt majeur des coopératives est de pouvoir responsabiliser les parties prenantes en leur donnant les moyens de co-construire un modèle en lien avec leurs attentes en matière de transparence et de pouvoir de décision. Et il s'agit là d'un des principes sur lesquels repose le secteur coopératif (ACI, 1995).

En termes de transparence, ce principe implique que l'information circule dans la coopérative et soit accessible à l'ensemble de ses membres ainsi qu'à qui le souhaiterait.

S'agissant des différents concepts coopératifs identifiés précédemment, les informations sont communiquées à l'ensemble des coopérateurs : ceux-ci connaissent l'origine du produit, son parcours, son prix de revient, les taxes appliquées, etc. Et les comptes sont accessibles à l'ensemble des membres de la coopérative.

Étant donné que les producteurs sont généralement les créateurs de la coopérative et en même temps, pour la plupart, des consommateurs issus de la même région, la coopérative arrive à gérer et à faire circuler l'information de façon efficace.

Par ailleurs, les outils de gouvernance relatifs aux coopératives sont d'application. Les entreprises sociales fondent, de manière originale, le pouvoir de décision sur une dynamique participative et collective qui s'appuie sur un principe démocratique (Defourny et Mertens, 1999).

Comme nous l'explique Knoertzer (1964), c'est bien un organe légal tel qu'un conseil d'administration, qui prend les décisions dans les coopératives. Au sein des coopératives, c'est la participation de chaque membre à la prise de décision qui est une condition nécessaire à l'efficacité de la démarche démocratique, sur la base du principe « un homme, une voix » (Couret, 2002).

Ainsi, les membres coopérateurs que nous avons rencontrés prennent les décisions ensemble, souvent lors des assemblées générales ou des réunions du Conseil d'administration. Les membres du Conseil d'administration sont en outre élus démocratiquement par l'ensemble des adhérents et les réunions se tiennent à raison de trois à quatre par an.

À travers la théorie (Mertens, 2005), nous avons mentionné le caractère participatif des membres comme étant obligatoire dans les organes de gouvernance. À ce sujet, Amine Mouatarif (conseiller pour l'encadrement des coopératives) souligne « *la Loi 112.12 oblige les coopératives à établir des CA et favorise nettement mieux la participation de tous les membres aux prises de décisions (...) la majorité des coopératives au Maroc partent d'un principe 1H = 1 voix* ». Cependant, nous avons identifié, qu'au sein des coopératives de femmes par exemple, la gestion démocratique n'était pas un élément pris en considération par tous leurs membres. En effet, la majorité des membres ne participent pas au Conseil d'administration ou ne s'expriment jamais lorsque des décisions sont à prendre. Les coopératives Tayfoucht et la Coopérative Agricole Féminine de Safran partagent ce constat et, si elles appliquent tous leurs efforts dans la production, certaines oublient leur rôle de gestionnaire et ne participent pas beaucoup au contrôle de la coopérative.

Cela s'explique notamment par le fait que, vivant dans un milieu où les inégalités hommes / femmes se font vite ressentir, elles n'ont jamais eu le droit de prendre personnellement des décisions et encore moins la chance de gérer une entreprise : « *Pour que ces femmes puissent s'exprimer sur les décisions à prendre et sur la gestion de la coopérative, il faudra du temps et il faut également qu'elles puissent se faire confiance* » (Saida, CAFS).

Une autre valeur exposée par Burrini et Manoury (2001) porte sur « *des limites des politiques et pratiques d'insertion* » lorsque celles-ci souhaitent intégrer des acteurs en leur donnant des responsabilités et en leur permettant de se prendre en main, d'évoluer et de changer le cours de leur vie. Ceci conduit essentiellement aux résultats mis en avant précédemment concernant l'accès au marché, au travail, à l'éducation, à de meilleures conditions de vie, etc.

Le principe d'ouverture a aussi son importance pour les coopératives (Saisset, 2016) et celui-ci a été mis en avant par l'ACI (1995) qui considère que l'adhésion au sein d'une coopérative doit être volontaire et ouverte à tous. Comme cela nous a été indiqué par des interlocuteurs rencontrés au sein des coopératives présentées, toutes les personnes qui souhaitent devenir membres d'une de ces coopératives le peuvent pour autant qu'elles soient sensibilisées à la finalité de celle-ci ou qu'elles portent un réel intérêt à ses activités.

Enfin, la force d'une coopérative découle du fait qu'elle est autonome et indépendante (ACI, 1995). Parmi les acteurs rencontrés, seule une des coopératives de jeunes diplômés a eu recours à un crédit bancaire pour débuter ses activités, pour la construction d'un immeuble et pour l'achat de matériel

agricole. D'autres ont obtenu des aides publiques octroyées par l'INDH ou le Ministère de l'Agriculture, car leurs projets touchaient spécifiquement à l'économie sociale et solidaire à travers l'intégration de la femme, le travail des jeunes, le développement rural, etc. À ce sujet, les coopératives affirment, qu'après avoir atteint un certain stade, elles deviennent indépendantes et vivent de leurs propres activités. De plus, Amine, le consultant dans l'encadrement des coopératives souligne « *les coopératives ont tendance à préférer les subventions et l'entrée de nouveaux adhérents plutôt que de faire appel aux banques* ».

3. Conclusion

Au regard des concepts théoriques que nous avons pu apporter dans notre analyse, nous pouvons dire que les coopératives identifiées précédemment sont des organisations d'intérêt mutuel car elles tendent à servir en particulier l'intérêt de leurs membres et nous avons vu que leurs membres ont en principe un lien commun avec la coopérative.

De plus, la théorie des deux pôles (Defourny et Nyssens, 2017) nous permet de justifier cette qualification d'intérêt mutuel en mettant en avant un argument qui part du principe que toutes les structures identifiées ont pour objectif de distribuer les excédents à ses différents membres présents sous diverses catégories (producteurs, consommateurs, travailleurs, etc.).

Par ailleurs, comme cela est illustré dans la littérature (Defourny et Nyssens, 2017), nous pouvons confirmer, à travers les cas que nous avons étudiés, que des prix plus favorables ou d'autres avantages sont bel et bien octroyés aux membres.

Enfin, nous voudrions insister sur le fait que, si ces coopératives proposent de meilleurs prix, un travail qualifié et de meilleures conditions de vie à leurs membres, elles permettent également aux familles de ceux-ci ou bien même à la communauté locale de vivre mieux, ce qui pourrait conduire certains à dire que ces organisations sont d'intérêt général. Mais il faut garder à l'esprit que ces coopératives tendent en priorité à satisfaire les besoins et les intérêts de leurs membres en leur permettant de participer au contrôle de l'entreprise.

Enfin, les indicateurs exposés par l'ODCO (2016) et les principes de l'ACI (1995) nous permettent de dire que, d'une façon générale, ces coopératives participent toutes au développement socio-économique de la société et qu'elles fonctionnent comme toutes les coopératives³.

³ Néanmoins, une étude plus approfondie, comprenant un échantillon plus large, permettrait d'établir une comparaison entre le secteur coopératif marocain, et ses réalités, et le modèle européen.

B. Les mutuelles

Au Maroc, le système mutualiste, apparu avec le Protectorat, est l'un des acteurs majeurs de l'évolution de l'économie sociale dans le pays. Elles ont été créées dans le but de satisfaire les besoins des citoyens et, en premier lieu, ceux des fonctionnaires travaillant dans les administrations (Adrdour et al, 2016).

En effet, la première mutuelle fut créée en 1919 et, depuis, d'autres ont progressivement été mises en place pour satisfaire la majorité de la population active dans l'administration, l'enseignement, les services de douane et la police, et cela dans les domaines de la couverture sociale, de la prévoyance et de la solidarité (Adrdour et al, 2016). Le Dahir de 1963 en vigueur s'est retrouvé dépassé et inadéquat face à cette évolution progressive. D'où l'importance d'instituer un Code de la mutualité. Aujourd'hui, les mutuelles marocaines sont réglementées par la Loi 57-187 décrivant les statuts, les objets et les missions de celles-ci.

Ainsi, les composantes de l'économie sociale et solidaire regroupent des individus autour d'un concept volontariste et collectif, et reposent sur un organe de décision unique qui les distingue des entreprises traditionnelles (Adrdour et al, 2016). Et ce sont, par ailleurs, ces mêmes caractéristiques qui se retrouvent dans les mutuelles, qui sont des organisations d'intérêt mutuel.

Au Maroc, le système mutualiste est présent dans tout le pays et repose sur la liberté de choix, c'est-à-dire que les individus ont le choix d'y adhérer ou de rester en dehors de ce système. Depuis 1950, ce secteur comprend huit mutuelles réunies au sein de la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale⁴ (CNOPS), dont le rôle est de coordonner leurs activités en lien avec les couvertures médicales et de soins de santé.

Par ailleurs, un projet de loi fut mis en œuvre par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) en 2002, instaurant une Assurance Maladie Obligatoire (AMO) pour tous les salariés du secteur privé qui ne disposaient pas d'une couverture médicale.

Enfin, toutes les personnes ayant des revenus insuffisants ou en situation d'extrême pauvreté sont couvertes par le Régime d'Assistance Médicale (RAMED) sous certaines conditions.

⁴ La CNOPS est composée de huit mutuelles : la Mutuelle de Police, la Mutuelle de Douanes et Impôts indirects, les Œuvres de Mutualité des Fonctionnaires et Agents assimilés du Maroc, la Mutuelle des Postes et Télécommunications, la Mutuelle Générale du Personnel des Administrations Publiques du Maroc (MGPAP), la Mutuelle Générale de l'Education Nationale, la Mutuelle des Forces Auxiliaires et la Mutuelle du Personnel de l'Office d'Exploitation des Ports.

Ceci dit, malgré un système de couverture mis en place depuis plusieurs années, des millions de marocains n'ont toujours pas accès aux soins de santé ou ne bénéficient pas d'une couverture médicale. De plus, les établissements de la santé comportent de nombreuses insuffisances en matière d'infrastructures et d'équipements (Adrdour et al, 2016).

Comme le disent ces auteurs, les nouvelles réglementations instaurées par le gouvernement n'ont malheureusement pas favorisé la mise en place d'un système mutualiste qui réunirait tant les fonctionnaires que les personnes âgées, les enfants démunis et les professions non formelles dans un système d'assurance et de couverture des soins de santé. Par conséquent, de nombreuses organisations sont apparues sous une autre forme dans le secteur mutualiste. Il s'agit d'associations opérant dans les milieux ruraux ou suburbains et qui sont soutenues par des organisations étrangères telles que l'UNICEF et l'OMS (Adrdour et al, 2016).

Enfin, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a mis en avant des mutuelles communautaires et des mécanismes d'assurance maladie grâce auxquels la population locale peut s'organiser elle-même pour récolter les cotisations, fixer les prestations remboursées en échange de ces cotisations, et payer les prestataires pour les soins fournis qui sont couverts par l'assurance (OMS, 2006).

L'objectif est de garantir aux plus démunis un accès à l'assurance maladie grâce à l'assistance fournie et à la proximité qui peut exister entre les affiliés et la mutuelle. Selon les données de l'OMS (2006), des mutuelles communautaires existent ou sont en projet dans huit provinces du pays, mais il est encore trop tôt pour évaluer ces expériences.

Éclairage théorique

Au travers de cette section, nous allons chercher à éclairer les raisons qui encouragent les individus à adhérer aux mutuelles de santé, en nous basant sur la littérature et sur les arguments qu'apportent nos trois experts de la Mutuelle Générale du Personnel des Administrations Publiques (MGPAP) : Monsieur Moutaoukil, Contrôleur général, Madame Znafi, Auditrice interne et Monsieur Bouharda, Responsable des projets d'études et de développement.

L'adhésion à une mutuelle de santé suppose une double démarche : d'une part, une volonté de s'assurer contre le risque maladie, d'autre part, une volonté de devenir membre d'une association. Il s'agit donc pour les populations cibles d'accepter les principes de partage des risques et de mise en commun des ressources (Defourny et Failon, 2011) et les auteurs identifient à ce sujet des

critères déterminants d'approbation liés aux caractères propres des individus et aux particularités socio-économiques des ménages.

Deux premiers critères sont ceux de l'âge et du sexe. D'après certains auteurs (De Allegri et al., 2006 ; Jütting, 2005 et al., 2004 cités par Defourny et Failon, 2011), l'adhésion à une mutuelle ne varierait pas selon le sexe des individus ou leur âge. Cependant, les trois experts précités pensent au contraire que ces indicateurs jouent un rôle important dans l'affiliation à une mutuelle. En effet, ils avancent le fait que ce sont généralement des adultes et bien souvent des hommes qui s'affilient à une mutuelle de santé ou prennent l'initiative d'y affilier leur famille. Les jeunes sont beaucoup moins responsables que les adultes et ils n'ont pas les mêmes priorités. Ces mêmes experts ajoutent également que le sexe de la personne dans l'adhésion à une mutuelle peut être un facteur variable. Dans certaines familles ou certains milieux, les femmes n'ont pas d'autre choix que d'écouter leur mari, ne prenant pas les décisions et ne pouvant rien faire sans le consentement de celui-ci. Dans d'autres régions, comme dans les grandes villes où nombre de familles sont plus ouvertes d'esprit, la femme est davantage indépendante et souhaite évoluer. Elle aura alors tendance à prendre des décisions seule et à faire ce qui lui semble le mieux pour sa famille.

Un troisième critère influençant la participation au système mutualiste concerne le niveau d'éducation. Les individus ayant reçu une éducation sont beaucoup plus sensibilisés aux conditions d'hygiène et de santé, étant alors plus « *ouverts à l'innovation et comprennent l'intérêt du système mutualiste* » (Dubois, 2002 cité par Defourny et Failon, 2011).

Comme le soulignent nos experts, les personnes ayant reçu une éducation sont plus aptes à prendre des décisions seules, à s'informer et à considérer les soins de santé comme un élément essentiel dans leur vie. De plus, ils ajoutent que les familles s'affilient à une mutuelle parce qu'elles sont souvent motivées par leurs enfants ou un jeune membre de la famille informé du système mutualiste à travers les informations ou les cours donnés au sein des établissements scolaires. À travers ces explications, nos experts remettent également en cause les difficultés liées à la communication et à l'idée que peuvent se faire les personnes sur les mutuelles ou leur fonctionnement.

L'appartenance à une ethnie constitue également une raison d'affiliation à une mutuelle de santé. Ainsi, les individus sont plus ouverts d'esprit et sensibles à l'innovation dans certaines régions que dans d'autres, raison pour laquelle ces individus sont plus aptes à adopter un comportement de précaution en matière de santé (Defourny et Failon, 2001).

Validé à travers nos différentes rencontres, ce critère peut également être expliqué par un cas personnel. Nous connaissons des personnes vivant dans des villages ou dans les montagnes du Maroc qui n'ont encore aucune assurance maladie et qui ne font partie d'aucun système mutualiste, non pas parce que le système ou l'Etat ne le leur permettrait pas, mais plutôt parce qu'elles n'en voient pas l'utilité et n'en comprennent pas le sens. Ces personnes sont rarement éduquées et ne sont généralement pas ouvertes d'esprit. Les traditions, les méthodes ancestrales et ce qui s'ensuit sont toujours très présentes dans ces régions, ce qui peut expliquer le manque d'innovation et d'évolution. Ensuite, comme cela a pu être souligné par Monsieur Moutaoukil durant notre entretien, « *les personnes qui vivent dans les grandes villes veulent vivre à l'euro*péenne. *Elles aiment l'innovation, le changement et sont beaucoup plus sensibilisées par la santé etc.* »

Le dernier principe exposé par les auteurs (Musango et al., 2004) se réfère au statut professionnel du chef de ménage qui, selon eux, ne semble pas entraîner le choix d'une inscription ou non à une mutuelle de santé. À ce sujet, nos experts ont des avis plutôt similaires qui contredisent la littérature. Ils expliquent en effet qu'au Maroc les soins de santé sont très coûteux et souvent trop élevés par rapport aux revenus, et qu'il faut généralement en acquitter le prix au moment où ils sont donnés. Dès lors, la profession d'une personne peut soit motiver, soit freiner celle-ci dans son affiliation à une mutuelle de santé. Ces personnes préféreraient payer les soins au moment venu plutôt que de s'acquitter des cotisations mensuelles. Ainsi, « *un boulanger aura plus de mal qu'un dentiste ou un professeur à s'occuper de sa famille et à payer son loyer s'il doit verser des cotisations* ».

Par ailleurs, Defourny et Failon (2011) avancent le fait que l'insuffisance des revenus est une raison pour laquelle les individus ne s'affilient pas à une mutuelle de santé, nombreux étant ceux qui ne pourraient acquitter des cotisations pour l'ensemble de leur famille et ce d'autant plus lorsqu'il s'agit d'une grande famille. Il en résulte donc que les affiliés possèdent un niveau de revenu plus élevé que les non affiliés, et cet argument nous permet de confirmer les propos de nos différents interlocuteurs.

CHAPITRE 5 : Le développement des pratiques et des organisations d'intérêt général

A. Les associations

Le Maroc est un pays de tradition associative. En effet, depuis des siècles, et particulièrement avant le protectorat, les rapports entre les individus, lorsqu'il s'agissait d'accomplir un effort collectif pour surmonter certains obstacles, s'organisaient à travers des formes associatives. Pour la plupart, celles-ci ont été créées dans le but de résoudre les problèmes et de pallier les échecs de l'Etat, en s'assurant une grande autonomie dans la protection des intérêts des citoyens (Hida, 2007).

C'est sous le protectorat français que le Maroc a vu apparaître la forme d'organisation désignée sous le nom d'association. Il s'agissait du Dahir de 1941 « *réservé uniquement aux français et à d'autres étrangers* » (Khatibi, 1998). En effet, seules ces personnes disposaient d'une autorisation juridique pour créer des organisations sur le sol marocain. Malgré cette limitation, de nombreuses associations ont commencé à se mettre en place dans des domaines prisés tels que la musique, le théâtre, le scoutisme et le sport, et ce dans les grandes villes marocaines.

Depuis son indépendance, l'économie sociale et solidaire au Maroc a connu une évolution en plusieurs phases. Un temps de libéralisation marqué par le droit d'association sur le territoire national a été instauré par le Dahir du 15 novembre 1958 pour offrir un cadre juridique aux actions associatives.

Il existe deux générations d'associations qui se distinguent par leur contenu. Le premier tissu associatif s'investit dans des mouvements caritatifs associés au culturel et au social. Le second, « *se considère comme faisant partie d'un mouvement international plus vaste qui se développe grâce à la consolidation de la société civile sur le plan national* » (Yahayaoui et Bentahar, 2003, cité par De Miras, 2007).

Quintale et Trudelle (2013) classent ces mouvements citoyens en trois grandes catégories : les associations créées par une élite locale, les associations qui émergent directement de la société civile afin de répondre à des problèmes sociaux et celles créées par l'intermédiaire d'acteurs publics ou privés.

Les associations forment un secteur apte à rendre meilleure la vie de la population marocaine et à activer le développement du pays. La force du secteur associatif marocain vient de son autonomie

et des contributions d'une communauté visant à mettre ses moyens et ses ressources humaines au service d'un développement humain et collectif (Denoeux, 2002).

D'une certaine façon, l'essor qu'ont connu les associations a permis d'attirer et d'impliquer bon nombre d'organismes et d'individus. Et cette importante évolution quantitative des organismes engagés dans l'économie sociale s'est accompagnée d'une accélération et d'une diversification de leurs champs d'opération (Ghazali, 1991).

Au Maroc, de nombreuses associations se créent dans le but de changer la vie des individus en apportant des solutions aux difficultés rencontrées dans de nombreux domaines tels que la santé et l'éducation, le développement des transports, la pauvreté, l'environnement et l'isolement, etc. (Denoeux, 2002). L'équilibre du système social marocain repose en principe sur des modes de solidarité et de fidélité qui sont offertes par la population au profit des personnes démunies.

a. La lutte contre la pauvreté

De récentes opérations ont été lancées par des associations dans le but d'apporter une aide aux personnes démunies en leur fournissant un accès à l'eau, au transport en milieu rural, ainsi qu'à l'éducation, aux denrées alimentaires, etc. Au Maroc, dans les quartiers pauvres et les milieux ruraux, les services de base et les équipements collectifs sont déficients de manière endémique, et ces carences sont à l'origine de situations socio-économiques et environnementales difficiles (Le Tellier, 2006).

Dans le but de satisfaire les besoins de certains groupes, des individus ont décidé de se lancer dans le transport informel. Celui-ci désigne « *les multiples formes de transport non organisées par la puissance publique, relevant d'une initiative individuelle non contrôlée et surtout non sanctionnée, obéissant alors aux seules lois du marché, et fonctionnant de manière informelle.* » (Cervero, 2000 cité par Godard, 2002).

En effet, dans les régions montagneuses par exemple, les réseaux de transport sont quasi inexistants, ce qui constraint généralement les habitants à devoir accomplir à pied beaucoup de kilomètres pour trouver une borne d'autoroute où un arrêt de bus est situé (Le Tellier, 2006). Le transport informel constitue alors une solution innovante pour offrir une mobilité aux habitants en milieu rural.

Au sein de ce service informel on trouve les taxis collectifs, appelés également les grands taxis clandestins, qui offrent des prix réduits aux voyageurs et qui leur permettent de quitter la ville et

d'accéder à des lieux non fréquentés par les transports publics. Bien que ces pratiques soient illégales au regard de la loi, étant donné que ces groupes d'individus ne disposent d'aucun statut juridique et ne sont pas couverts par un organisme d'assurance, celles-ci sont néanmoins tolérées car « *elles pallient les carences de l'offre de transport* » (Le Tellier, 2006).

Par ailleurs, et comme nous avons pu le mentionner précédemment, des associations marocaines luttent contre la pauvreté à travers des activités telles que la distribution de repas et de colis alimentaires.

À travers les recherches que nous avons pu mener, nous avons constaté que les associations qui œuvrent pour cette cause sont nombreuses dans le pays et qu'une majorité d'entre elles fonctionnent sur un même mode. Nous n'allons donc pas nous attarder ici à lister l'ensemble des associations qui participent à la distribution de repas mais nous allons plutôt nous intéresser au cas de l'Association Cœur Maroc et à celui des mosquées, qui luttent contre la pauvreté via de nombreuses activités. Ces initiatives tendent par la même occasion à créer et consolider des relations de confiance, de partage et de solidarité entre les individus de chaque régions⁵.

C'est plus particulièrement pendant le mois sacré du ramadan que des groupes de bénévoles, constitués majoritairement de femmes et d'étudiants au sein de chaque région, décident de s'entraider en préparant des repas collectifs ou des colis alimentaires selon leurs propres moyens, pour permettre ainsi aux plus démunis de rompre décemment le jeune et d'accéder à l'alimentation de base. La distribution de repas se déroule tantôt dans les mosquées, tantôt dans les cours de récréation des écoles ou encore dans des parcs.

À cette occasion, ces personnes décident soit de faire des dons ou d'acquitter des cotisations annuelles ou bien, dans le cas des mosquées, d'organiser des collectes d'argent ou d'apporter une aide en cuisine pour la préparation des repas. Par ailleurs, la mosquée possède un cahier de charges dans lequel se trouvent tous les noms des individus et tous les dons donnés pour tout type de projet.

Ces organisations possèdent un organe qui exerce un pouvoir de gestion, de contrôle et de soutien dans la mesure où elles tendent à subvenir aux besoins d'un groupe de personnes souvent exclues de la société.

⁵ Association Cœur Maroc : <http://coeurmaroc.com/lassociation/>

b. Le droit des femmes et des enfants

Des associations apportent leur aide en privilégiant les enfants et les plus nécessiteux par la fourniture de vêtements et de chaussures adaptées pour l'hiver, par un suivi pédagogique, par la mise à disposition de cartables et de matériel scolaire. D'autres associations sont créées dans le but d'aider les femmes et de leur garantir le respect de leurs droits. Ces associations leurs proposent alors un hébergement, un accompagnement social et administratif, une formation et une insertion socio-professionnelle, etc.

Pour illustrer ce point nous allons prendre comme exemple l'association Réseau des Femmes Immigrées et Épouses (REFIME) dont nous avons pu rencontrer la fondatrice et présidente, Armande Pedtone.

Cette association, composée de 16 bénévoles, a pour but de fournir une aide aux femmes et aux jeunes enfants dans le besoin en distribuant chaque année aux enfants des cartables, des vêtements et de la nourriture, lorsqu'ils viennent de milieux défavorisés. L'association offre à des femmes veuves marocaines et immigrées des équipements pour leur maison et elle les aide dans la recherche d'un logement, en les accompagnant aussi du début à la fin dans les démarches administratives à accomplir. Armande leur propose également de petits ateliers de couture, de cuisine, etc., dans lesquels ces femmes peuvent se former, créer des produits ou encore leur entreprise. Comme le dit Armande « *certaines n'ont pas les papiers ou vivent seules, alors il faut pouvoir intervenir et se bouger les coudes pour faire en sorte qu'elles puissent avoir leurs droits car personne ne les aide* ». L'Association REFIME, comme tant d'autres, fournit une aide à des femmes qui n'ont pas les moyens de subvenir aux besoins de leurs familles ainsi qu'à des enfants défavorisés pour qu'ils puissent aller à l'école : « *tout le monde a le droit à l'éducation* ». Elle fonctionne grâce aux dons et à l'aide des bénévoles qui sont généralement des femmes.

Une autre association que nous pouvons citer est l'Association Institut National de Solidarité Avec les Femmes en détresse (INSAF) fondée en 1999. Elle œuvre particulièrement pour les droits des femmes et des enfants en leur garantissant un hébergement, un accompagnement administratif, social et médical, une formation, une recherche d'emploi, ainsi qu'une réinsertion sociale et professionnelle.

Au Maroc, les enfants nés hors mariage sont souvent nommés « les enfants de la honte » (Vallet, 2013). « *La loi marocaine menace ces femmes et sanctionne toutes relations sexuelles en dehors*

du mariage, elles sont exclues et ne peuvent bénéficier d'aucune aide ni d'une reconnaissance de l'enfant auprès de l'administration publique» (Latifa Ouazaheou, INSAF). En effet, le gouvernement ne met rien en place pour aider ces femmes et ces enfants. Au contraire, des dispositions sont prises afin de les sanctionner⁶. L'association INSAF contribue à aider les jeunes mamans qui ont dû quitter leur maison familiale pour protéger leur bébé né hors mariage. Elle lutte également contre le travail des enfants, en particulier celui des jeunes filles dites « petites bonnes », et tente de les réinsérer dans leurs familles et à l'école.

Depuis sa création, l'association a pu venir en aide à plus de 2.000 bébés et 300 jeunes filles. Ces femmes qui se retrouvent seules sont en situation de vulnérabilité et sont souvent poussées au suicide car personne ne leur vient en aide. L'association, qui n'est bien entendu pas financée par des aides publiques, fonctionne uniquement grâce au système de parrainage et à des dons en nature et en argent.

Éclairage théorique

À la lumière de ce que nous venons de mettre en avant, nous pouvons présenter les raisons d'être de ces différentes organisations à travers la théorie du state failure de Weisbrod (1975). Celui-ci a présenté la première théorie « public good theory » expliquant l'émergence des organisations du tiers secteur dans le marché économique. Cette théorie tend à dire que les problèmes relatifs à des biens publics sont résolus par l'action collective des individus (Anheier, 2006).

Ceci est notamment le cas pour les modes de transport informels et la distribution de colis alimentaires que nous venons d'évoquer, ainsi que s'agissant des associations qui œuvrent pour le droit des femmes et des enfants. Elles ont été créées à travers une participation collective dans le but de servir une communauté souvent exclue et d'apporter des solutions aux problèmes non résolus par les autorités publiques. Ce sont des personnes qui se regroupent dans le but d'apporter des solutions nouvelles faisant primer l'humain sur le profit.

Face aux lacunes du marché et de l'Etat, la création d'organisations privées non capitalistes est justifiée (Weisbrod, 1975 cité par Laville et al, 2008). Pour des biens collectifs ou quasi-collectifs,

⁶ L'article 490 du code pénal marocain sanctionne toute relation sexuelle hors mariage d'une peine d'emprisonnement de 1 mois à un an.

la production assurée par ces organisations représente une solution alternative (Defourny, 2012). En effet, celles-ci soutiennent des causes telles que la lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale, le droit des femmes, etc., qui ne sont pas des enjeux toujours pris en considération par le gouvernement. À titre d'exemple, Armande Pedtone souligne que « *de nombreuses femmes viennent dans l'association car elles ne savent pas à qui s'adresser. Dans la société marocaine c'est très dur de s'affirmer en tant que femme, surtout quand vous n'avez aucun revenu, aucune situation et que vous êtes veuve ou sans famille.* »

De plus, Nyssens (1998) indique que les acteurs ou individus insatisfaits financent ces organisations à travers une contribution volontaire dans le but d'impacter et de favoriser la production des biens collectifs. Ces organisations reçoivent rarement des aides des pouvoirs publics étant donné que l'Etat présente des lacunes dans le prélèvement de l'impôt nécessaire pour satisfaire leurs demandes et pouvoir ainsi procurer des biens collectifs et quasi collectifs.

En effet, comme nous avons pu le souligner précédemment, ces organisations financent les distributions de denrées alimentaires ou le service d'aide aux femmes et enfants principalement grâce à des dons en nature ou en liquide et à des cotisations annuelles, aucune n'ayant recours à de l'argent public.

En ce qui concerne les modes de transport informels, nous avons vu que ceux-ci permettent à leurs utilisateurs, et particulièrement aux personnes vivant en milieu rural, de se déplacer à des prix réduits et collectifs dans des lieux qui n'ont jamais été exploités par les transports publics.

Par ailleurs, le concept de Weisbrod (1975) explique l'émergence de ce type d'organisation via deux principes.

Le premier concerne l'hétérogénéité de la demande (Mertens, 2010). En vue de la production de ces biens, les individus ont des demandes assez différentes en ce qui concerne leur quantité et leur qualité (Anheier, 2006), et il est impossible pour le gouvernement de toutes les satisfaire. D'après Le Tellier (2006), au Maroc « *les transports en commun montrent une hétérogénéité de la demande et une fragmentation de l'espace social* ». Le deuxième principe concerne l'électeur médian qui désigne le groupe d'individus le plus important ayant la même demande et dont seule celle-ci sera satisfaite par l'État.

De nombreuses inégalités sont observées entre les quartiers les plus riches et les plus pauvres. En effet, comme le dit Le Tellier (2006), l'usage des voitures et des transports institutionnels pour les

uns tendrait à s'opposer aux transports collectifs de masse pour les autres. Et, en dépit de l'augmentation du taux de motorisation des ménages, l'insuffisance des transports en commun demeure.

En ce qui concerne le droit des femmes et des enfants, comme cela est souligné par Latifa Ouazaheou « *il y a énormément de lacunes au niveau des aides fournies par le gouvernement, de nombreuses familles sont dans des situations de vulnérabilité et donc l'Etat voudra en premier aider ces personnes qui représentent un nombre important dans le pays et non pas ces femmes qui ont eu un enfant hors mariage* ».

À travers le principe ci-dessus, les groupes d'individus insatisfaits se verront proposer des biens collectifs par des organisations à but non lucratif. Nous pouvons alors dire que certaines organisations ont été créées dans le but de combler les lacunes de l'Etat dans le traitement des demandes privées.

c. La santé

À travers leurs actions, des associations telles que l'Association Marocaine des Jeunes Bénévoles, l'Association El Amal des Diabétiques, l'Association Cœur de Gazelles, l'Association Amoddou ainsi que de nombreuses autres proposent des activités dont le but est de fournir des soins de santé à un groupe d'individus vulnérables.

Ces associations émanent d'une initiative individuelle ou collective afin de répondre à des besoins non satisfaits par les autorités publiques marocaines.

On citera ici le cas de l'Association Cœur de Gazelles et de l'Association Amoddou qui, à travers leurs différentes missions, proposent un projet de caravane médicale pour offrir des soins de santé aux personnes vivant en milieu rural et souvent délaissées par la société.

Ces deux associations à but non lucratif ont lancé leur projet grâce à des bénévoles incluant généralement des pédiatres, des médecins généralistes, des pharmaciens, des sages-femmes, des infirmiers, etc. Ces caravanes médicales, qui traversent plusieurs régions campagnardes, assurent des consultations, des interventions chirurgicales et la distribution de médicaments.

Ces caravanes existent au Maroc à l'initiative d'associations inscrites dans un programme d'actions sociales et humanitaires. Leur action collective est parfois organisée, parfois spontanée, mais surtout elle se caractérise par son hétérogénéité (Quintal et Trudelle, 2013).

Le budget des deux associations est alimenté d'abord par des dons, mais aussi par le paiement de cotisations, ainsi que par des fonds provenant de partenariats locaux ou internationaux⁷.

En dehors des caravanes médicales, des associations marocaines se sont créées qui mobilisent des chercheurs ou des médecins bénévoles pour prendre en charge des pathologies telles que le sida, les maladies sexuellement transmissibles, le diabète, les maladies chroniques, etc.

À titre d'exemple, la Ligue Marocaine de Lutte contre les Maladies Sexuellement Transmissibles (LMLMST) a été créée à l'initiative d'un groupe d'enseignants chercheurs dans le domaine médical. Les motivations de ce groupe de bénévoles résident dans le constat que les thèmes se rapportant aux maladies sexuellement transmissibles ou bien à la sexualité en général étaient très tabous au Maroc. Il en est résulté, à l'époque et encore à l'heure actuelle, que seul un travail conduit par un groupe de chercheurs sous la forme d'une association permet de conduire des recherches, de communiquer sur le sujet et de proposer des aides aux personnes touchées.

Les missions de la LMLMST consistent à prendre en charge des personnes porteuses d'une des maladies ci-dessus en leur offrant des consultations gratuites. Il s'agit aussi de mettre en œuvre une participation des populations à l'information, à l'éducation et à la sensibilisation sur ces sujets via des conférences ou des représentations théâtrales. Les sources de financement de l'association sont les cotisations de ses membres, des dons ou des legs, et des subventions⁸.

Un dernier exemple que nous pouvons citer parmi tant d'autres est l'Association El Amal des Diabétiques du Maroc. Conscient des lacunes des Centres de santé et du déficit de soins proposés aux personnes diabétiques, Mohammed Hajji, lui-même diabétique, a décidé de lancer cette association au profit des personnes marocaines diabétiques. Cette association propose des services œuvrant pour la prévention du diabète, l'écoute et le conseil, le diagnostic, le traitement, la formation ou l'éducation, ainsi que l'information et la recherche. Cette initiative a encouragé des médecins, des diabétologues et des nutritionnistes ainsi que d'autres experts, tous bénévoles, à s'y engager et à partager leurs compétences. Au fur et à mesure de la mise en place de ce projet, des partenariats ont été créés et, par ailleurs, en plus des dons qui lui sont versés, l'association a pu recevoir un soutien du Ministère de la santé et de la Faculté de médecine privée de la ville de Fès.

⁷ Cœur de Gazelles. <http://www.coeurdegazelles.org/> et Amaddou. <http://amoddou.yetiyetu.com/>

⁸ Ligue Marocaine de Lutte contre les Maladies Sexuellement Transmissibles. <http://www.ligueist.ma/>

Éclairage théorique

En règle générale, en raison de coûts de transaction insignifiants, les actions collectives citoyennes précédent les actions de l'Etat (Salamon, 1995), leur but étant d'identifier les besoins sociaux et les demandes de la société et d'y apporter des solutions. À ce stade, leurs ressources s'appuient principalement sur des dons et le bénévolat. La théorie explique que les actions volontaires existent car les individus sont sensibilisés par des actions collectives et par leurs obligations sociales. Ce n'est que plus tard que leurs œuvres s'institutionnalisent à travers le soutien apporté par une aide publique.

Les soins de santé offerts par les associations ont pour objectif de satisfaire les besoins des individus qui vivent dans des lieux défavorisés et oubliés par la communauté. Les associations qui ont été présentées tentent de lancer des initiatives qui pourraient améliorer les conditions de vie de la population marocaine par des activités bénévoles. Il s'agit particulièrement, ainsi qu'on l'a relevé, de professionnels ou des individus collaborant avec des experts tels que des médecins et des chirurgiens, qui veulent contribuer au développement d'une société dans laquelle les soins de santé doivent être ouverts à toute personne, peu importe sa classe sociale ou son origine.

Néanmoins, les actions volontaires font face à de nombreuses difficultés car elles sont limitées, insuffisantes et mal organisées (Salamon, 1987 ; Nyssens, 2008). Ces auteurs regroupent ces limites sous quatre catégories : l'insuffisance philanthropique, le particularisme philanthropique, le paternalisme philanthropique et l'amateurisme philanthropique.

La solidarité est en effet un principe qui ne permet pas de répondre à tous les problèmes de la société car sont en jeu principalement des biens collectifs.

De plus, et bien que ces associations permettent de fournir des soins aux personnes vivant dans les campagnes ou qui n'ont pas les moyens de se payer des soins hospitaliers, elles ne permettent pas de prendre en compte toutes les personnes demanderesses ainsi que toutes les maladies auxquelles sont confrontées ces personnes. Ce sont des organisations qui ciblent uniquement un besoin médical et qui ne proposent donc pas d'initiatives pour les autres besoins tels que l'alimentation, le transport, l'accès à l'eau, etc. *Sans le vouloir, nous nous concentrerons sur une pathologie et un territoire et nous ne sommes donc pas en mesure d'aider l'ensemble de la population* (Mohamed Hajjaji, El Amal des Diabétiques).

Ensuite, les dons offerts à ces associations ne permettent pas de couvrir l'entièreté des frais ni de

développer ce type de projet à travers tout le pays. « *On a beaucoup de personnes qui viennent nous aider bénévolement ce qui est très bien mais ce n'est pas suffisant pour couvrir le manque de ressources financières* » (Mohamed Hajjaji, El Amal des Diabétiques). Les adhérents participent à cette cause selon leur intérêt ou leur bonté. En effet, en tant que médecin ou spécialiste, ils veulent offrir des soins aux personnes vivant en milieu rural et qui se trouvent sans moyens financiers. Enfin, les bénévoles de ces associations ont des compétences dans un domaine uniquement et, donc, ils manquent généralement de connaissances dans d'autres domaines, ce qui peut freiner leurs activités ou entraîner la dilution de leur organisation.

Sur ce sujet l'association El Amal des Diabétiques partage le même point de vue et affirme que le manque de ressources, de motivations et d'expertises provoque généralement une mauvaise gestion et une mauvaise organisation au sein de l'association, sans oublier la mauvaise ambiance qui peut exister entre ses différents adhérents. Et, bien que les associations en question aient un projet ou une mission à fort impact, ceci peut les amener à mettre un terme à leurs activités.

Salamon (1995) souligne le fait que toutes les limites exposées ci-dessus expliquent la force incarnée par les pouvoirs publics. C'est pourquoi l'interaction entre des initiatives d'origine associative et les politiques publiques est importante dans le développement des organisations du tiers secteur (Laville et Nyssens, 2001).

Enfin, comme le souligne Salamon (1995), l'Etat et le secteur du non-profit se complètent en compensant les forces et les faiblesses de chacun d'eux. En effet, le fonctionnement des organisations étudiées fait face à des difficultés en matière de gouvernance, particulièrement entre leur Conseil d'administration et leurs membres (Glaeser, 2003 ; Jengers, 2008 cité par Laville et Hoarau 2008). « *Si on veut mettre en place quelque chose (...) l'aide des bénévoles ne sera pas assez pour compenser le manque en ressources, en compétences, en communication etc., il faut donc miser sur les institutions et le gouvernement* » (Mohamed Hajjaji, El Amal des Diabétiques). Les pouvoirs publics sont donc la clé de la réussite pour ces organisations car ils peuvent fournir des ressources, créer des réseaux, mettre en place des procédures démocratiques, et faire en sorte que la satisfaction de certains besoins devienne un droit fondamental et non plus une exclusivité réservée à certains. Dès lors, contrairement à certaines autres théories telles que celles exposées par Krashinsky (1973) et Hausmann (1987), la théorie de l'interdépendance est un concept qui

installe, entre l'Etat et les « non-profit organization » (Anheier, 2006), une collaboration et non plus une concurrence.

d. L'insertion des personnes porteuses d'un handicap

Les individus en situation de handicap sont souvent considérés comme limités en matière de capacités productives et même comme étant un « coût » pour leur famille et pour la société dans son ensemble (Trani, Bakhshi, Lopez, Gall et Brown, 2016).

Au Maroc, la première législation relative aux non-voyants est apparue seulement en 1982, et par la suite, la première loi se rapportant au handicap en général est entrée en vigueur en 1993. En 1995, le Haut-Commissariat aux personnes handicapées a été créé et, dès sa mise en place, un plan d'action a été adopté visant l'intégration des handicapés dans la société (Trani et al, 2016).

Comme cela est souligné par les auteurs, les personnes handicapées ne bénéficient d'aucune sécurité d'existence et d'aucune protection sociale, les frais médicaux et équipements indispensables pour mener une vie « décente » étant à la charge de leur famille.

De plus, la majorité des individus faisant partie de ce groupe n'ont pas accès à l'enseignement, étant donné qu'ils sont toujours considérés par la société comme des incapables et qu'il existe très peu d'enseignement adapté pour ce groupe vulnérable. Dès lors, sans éducation, ils n'ont aucune compétence et d'office aucun accès à un emploi (Rohmer et Louvet, 2006).

Au Maroc existe une insuffisance de coordination et de soutien institutionnel pour répondre aux besoins et aux attentes des personnes handicapées. Ces lacunes ont alors contribué à l'émergence de nouveaux acteurs de la solidarité, notamment et depuis 1990 les organisations de personnes handicapées, tant au niveau de l'action directe auprès des populations que sur le plan des revendications et des plaidoyers de ces personnes (Trani et al, 2016).

L'insertion des personnes porteuses d'un handicap s'est donc également réalisée à travers la création d'associations, même si celles-ci ne sont pas encore très nombreuses. Ces associations se sont battues pour les droits des personnes en situation de handicap et contre leur discrimination, en mettant en avant leur productivité et leurs capacités à travailler comme tout individu valide. L'enjeu est très important car accéder au marché de l'emploi est une opportunité pour ces personnes de donner un sens à leur vie et d'acquérir une certaine indépendance et une confiance en eux. De plus, intégrer ces personnes dans le monde du travail est un moyen de répondre à leurs besoins et d'assumer les charges financières qui les concernent (Le Clainche et Demuijnck, 2006).

Des associations ont été créées pour répondre aux besoins des enfants et des adultes souffrant d'un handicap, avec comme but de leur offrir un accompagnement social, médical, psychologique et administratif. Nous prendrons l'exemple de l'association sans but lucratif Amal Marocaine des Handicapés (AAMH) créée en 1992 par un jeune groupe de personnes handicapées.

Cette association propose des services aux personnes vulnérables à travers différentes actions telles que la fourniture de matériels (chaises roulantes, béquilles, déambulateurs, etc.), un accompagnement social, une rééducation, l'octroi de médicaments, un service de scolarisation pour les enfants, la formation à un emploi et une orientation professionnelle. Elle organise également des activités socio-culturelles pour favoriser l'interaction sociale des personnes et éviter leur isolement.

L'association compte aujourd'hui plus de 3.000 personnes souffrant d'un handicap. En plus de ses activités, l'AAMH défend et plaide pour les droits humains de ces personnes et contribue à la construction de complexes de formations et d'intégration professionnelle.

L'association est composée d'une équipe pluridisciplinaire de sept personnes compétentes dans différents domaines qui sont toutes membres de son Conseil d'Administration, lequel se réunit trimestriellement. Les dons constituent les fonds propres de l'association et permettent de financer ses activités. Dans le cadre de certains projets, l'association reçoit également un soutien de l'INDH et du Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social. Grâce au soutien qu'elle a pu recevoir, l'association AAMH a installé trois centres médicoéducatifs dans trois régions différentes.

Au Maroc, le terme utilisé pour définir les structures dans lesquelles travaillent des personnes vulnérables est celui d'« Atelier Protégé ». Il en existe très peu, comme l'Association Horizon des Handicapés et l'Association SAFAA. Celles-ci proposent des activités encadrées telles que la finition et la décoration de poteries, la peinture, la couture, le tissage, la broderie et le conditionnement de produits. Ces associations, qui ont été développées grâce à des soutiens politiques, sont nées suite à la volonté de leurs membres d'apporter des solutions nouvelles dans la société.

Ces deux associations fonctionnent de la même manière, étant toutes deux composées de membres fondateurs et de membres actifs, toutes ces personnes contribuant à remplir les missions de ces associations. Il s'agit d'associations autonomes où les décisions sont prises en assemblée générale.

En ce qui concerne leurs ressources financières, celles-ci incluent les cotisations acquittées par leurs membres et les dons, mais aussi des subventions reçues de l'Etat et d'établissements publics, ainsi que des apports en nature. Au sein de ces ateliers protégés, nous retrouvons des éducateurs spécialisés dont les formations sont financées par l'Agence de Développement de l'Oriental.

Enfin, on peut également citer l'association HADAF créée à l'initiative de parents et de familles de personnes handicapées mentales, dont l'objectif est de garantir l'intégration sociale et professionnelle de celles-ci. La création de cette structure a été le fruit d'un travail collectif qui a permis de mettre en place un institut médical et une structure d'insertion au travail de ces personnes.

L'idée de créer cette association a été lancée par Amina Menster en 1997 lorsque sa fille est née avec un handicap mental. Comme le dit sa fondatrice, « *j'ai vite compris qu'il était impossible de travailler seule et qu'il fallait se regrouper pour trouver des solutions. Il existe des structures de prise en charge jusqu'à 21 ans seulement.* ».

Amina a réussi à regrouper d'autres parents et familles dans la même situation qu'elle pour développer l'association, avec comme objectif de fournir un travail à des personnes vulnérables qui n'avaient jamais eu la possibilité d'accéder au marché de l'emploi à cause de leurs déficiences mentales. Ces parents étaient conscients des discriminations auxquelles ces personnes devaient faire face au quotidien.

L'association a été créée grâce à de nombreux dons en nature ou en liquide ainsi qu'au soutien de personnalités publiques, de professionnels ou de proches, grâce aussi aux subventions reçues d'institutions publiques ou privées, à des matériaux offerts et à un terrain à bâtir acquis grâce à la solidarité de nombreux architectes et du Ministère de l'Habitat.

Progressivement, l'association a réussi à attirer à elle de nombreuses personnes tant au niveau de ses bénéficiaires que de ses soutiens. Notamment, en 2001, la Princesse Lalla Amina a décidé d'y contribuer et est devenue Présidente d'honneur de l'association. Cet événement a permis à l'association de se développer, d'offrir des formations au métier d'éducateur spécialisé, d'attirer un plus grand nombre de bénévoles et de développer de nombreuses activités telles qu'un atelier de bijoux, un atelier de conditionnement, un atelier de couture, ainsi qu'un restaurant dans lequel travaillent des personnes porteuses d'un handicap.

Éclairage théorique

La théorie des parties prenantes peut être un second point d'entrée possible pour expliquer l'émergence de ce type d'organisation (Krashinsky, 1997). Nous avons abordé plus haut le principe de non distribution à travers la théorie de la confiance. Ben-Ner et van Hoomissen (1991) soutiennent l'insuffisance de cette contrainte face à la production de biens de qualité, en justifiant que les parties prenantes les moins informées du côté de la demande décident de prendre part au contrôle de l'organisation en devenant membre ou propriétaire.

Au sein des différentes organisations que nous avons identifiées et citées, ce sont souvent les parents, les membres de la famille ou des personnes à la recherche d'une solution qui décident de créer une organisation ou d'en faire partie, cette organisation visant à garantir l'insertion au travail de ces personnes à travers des activités productrices d'un revenu.

La propriété de l'organisation est de cette façon « *aux mains des travailleurs, usagers ou bénévoles* ». (Bachieggia et Borzaga, 2001 cité par Nyssens, 2008). Ces auteurs vont plus loin en expliquant que les bénéfices tirés de la participation des membres dans la propriété de l'organisation éliminent le risque de comportements opportunistes entre les travailleurs et les employeurs, les uns et les autres fusionnant.

Cela justifie notamment la création de ces organisations. Les fondateurs sont touchés directement ou indirectement (leurs enfants ou un membre de leur famille) par un handicap et ils décident de regrouper leurs forces et de mettre en place une structure dans laquelle un contrôle existera là où il n'en existerait pas dans d'autres structures.

Ces organisations sont conscientes du fait que les groupes vulnérables n'ont aucune chance d'accéder au marché de l'emploi traditionnel, en tout cas sans y être discriminés.

À travers ces organisations, les personnes sont en même temps travailleuses et employeurs, dans la mesure où certains travaillent dans les ateliers, contribuent au développement de nouvelles activités, préparent des contenus pédagogiques, s'impliquent dans les projets, forment leurs enfants, etc.

Les propriétaires de l'organisation ne sont pas nécessairement les investisseurs. Par conséquent, dans ce type d'organisation, ils n'ont pas le droit de s'approprier les bénéfices résiduels ni de redistribuer le surplus aux membres. Ceci conduit à dire que les organisations à but non lucratif n'ont pas de propriétaires (Glaeser, 2003). À ce sujet Amina Menster (fondatrice de l'association

HADAF) explique que « *personne n'est propriétaire de l'organisation mais tout le monde doit participer au développement de celle-ci.* »

Au final, les individus qui exercent le contrôle dans l'organisation doivent ensemble réinvestir les surplus dans celle-ci. Par conséquent, comme le soulignent Nyssens et Petrella (2009), « *les bénéfices résiduels alloués collectivement reviennent sous de multiples formes à ce que Gui (1991) appelle la 'catégorie bénéficiaire', bénéficiaires qui varient selon les missions des organisations* ».

Dans leur théorie, Ben-Ner et Van Hommissen (1991) proposent des raisons justifiant l'origine des NPO.

Premièrement, ils mettent l'accent sur des biens de confiance pour lesquels certains individus collaborent et s'impliquent dans l'organisation en créant un service dont ils sont eux-mêmes demandeurs pour répondre aux échecs des entreprises traditionnelles et de l'État (Anheier, 2006). Par ailleurs, comme cela est évoqué par Mertens (2010), ce sont très souvent les individus demandeurs d'un service qui sont à l'origine du projet. En effet, de plus en plus soucieux de la qualité du service fourni, ceux-ci décident d'exécuter à travers leur propre organisation le contrôle et la livraison de ce service. Ils deviennent ainsi des acteurs de la demande, comme les consommateurs, les donateurs et les financeurs, et de l'offre (Enjorlas, 1995). Amina souligne également qu'elle a fait des droits des personnes handicapées sa raison de vivre.

Cette théorie justifie comme il se doit la raison d'être de telles organisations. Comme nous avons pu l'expliquer précédemment à travers les textes de Trali et al. (2016), les personnes handicapées au Maroc occupent une place difficile dans la société. C'est pourquoi ces organisations ont été créées dans le but de répondre à un besoin non satisfait par le gouvernement. Comme la fondatrice de l'Association HADAF l'explique, « *il existe quelques centres disponibles pour les enfants handicapés (...) les familles les plus démunies peuvent y avoir accès après examen de leur dossier (...). Seulement ce sont des centres réservés aux enfants uniquement et donc, à partir d'un certain âge, lorsqu'ils sont adultes, ils doivent quitter ce centre et sont livrés à eux-mêmes* ». De plus, même si ces personnes arrivent à trouver un travail, « *nous ne sommes pas sûrs que le respect des conditions de travail soit assuré* ».

Les familles et les personnes porteuses d'un handicap se posent de plus en plus de questions quant au manque d'entreprises d'insertion dans le pays pour les personnes vulnérables et sur la place qu'occupent celles-ci dans la société. La théorie nous a permis de comprendre dans quel contexte

économique, social et culturel se trouvent ces personnes. Les personnes souffrant d'un handicap ne peuvent pas travailler dans un environnement traditionnel, alors que le travail est une occupation et une source de revenu pour chaque individu.

C'est ainsi que l'idée est venue aux parents et à d'autres personnes en attente de créer eux-mêmes une organisation dans laquelle des soins, un accompagnement, des formations et du travail seraient proposés aux enfants démunis et aux adultes.

Ensuite, dans le but d'être capables de gérer comme il le faut l'organisation, les parties prenantes à la demande s'y engagent et collaborent entre elles pour développer leurs actions (Nyssens, 2008). Selon Anheier (2006), avec la détermination d'agir localement en faveur d'un bien collectif. Ce mouvement participatif est issu de la volonté de construire des bénéfices collectifs « *revendiqués par les promoteurs de celle-ci, qu'ils soient travailleurs, usagers, bénévoles, représentants d'associations ou des pouvoirs publics* » (Laville et Nyssens, 2001).

Les porteurs du projet comme Amina Menster ont compris que la mise en place d'un projet d'une telle ampleur ne pourrait pas se faire en étant seuls et nécessiterait une collaboration entre différentes personnes sensibilisées de près ou de loin au domaine en question. C'est grâce à un travail collectif et à la volonté de reconstruire la société que ces organisations ont connu leur succès.

Enfin, certains s'établissent à travers la participation de professionnels et font appel à des relais politiques dans le but de se développer et de financer leurs activités, tout en envoyant un signal de qualité (Ben-Ner et Van Hommissen, 1991).

Le fonctionnement de ces organisations intègre pleinement les membres (les parents ou la famille) qui participent non seulement à leur gestion (assemblée générale, conseil d'administration) mais surtout à leur quotidien : prise en charge des projets, développement d'activités, etc.

Leurs membres sont bien encadrés par des professionnels et, de plus, il y a un travail en réseau qui doit être également mis ici en avant. Depuis leur création, ces associations ont en effet tissé des liens avec plusieurs acteurs ou structures dont les projets présentent des similitudes ou des complémentarités avec les leurs. Partant d'une initiative collective, ces organisations, vu les enjeux sociaux qu'elles tentent d'améliorer, ont bénéficié d'agrément et de subventions de la part des autorités publiques, ainsi que de soutiens financiers et matériels de la part d'Instituts, de Fondations, de la famille royale, etc. Les consultations, les formations, la fourniture de matériels, etc, s'effectuent grâce à ces différents partenaires.

B. L'entrepreneuriat social

L'entrepreneuriat social est un mouvement à l'échelle de la planète qui vient aujourd'hui bousculer le monde de l'économie sociale et solidaire (Draperi, 2010). L'entrepreneuriat social est une idée et un courant de pensée ouvrant sur des projets innovateurs qui tentent de gagner un grand nombre d'entrepreneurs (Draperi, 2010). Il cherche à répondre aux besoins sociaux exprimés sous forme d'intérêt général et qui parfois ne peuvent être satisfaits ni par le secteur privé, ni par le secteur public (Elbaz et Majdouline, 2017).

Pour illustrer ce concept, nous avons décidé de rencontrer plusieurs entrepreneurs sociaux marocains. Parmi ceux qui nous ont été présentés à travers des espaces de co-working ou des incubateurs très présents au Maroc, nous allons en évoquer deux : Enactus et le Moroccan Center for Innovation and Social Entrepreneurship (MCISE).

Enactus est une organisation internationale à but non lucratif dont le but est de promouvoir l'entrepreneuriat social et le développement durable auprès des étudiants.

Sa mission consiste à soutenir des étudiants dans la mise en place de leurs projets d'entrepreneuriat social dans des régions ciblées. Son objectif est de donner aux étudiants la possibilité de créer leur propre entreprise au moyen de formations et de la réussite de concours nationaux (Sara Chellaoui, Manager des Opérations).

Son financement provient de bailleurs de fonds, du sponsoring, de la vente de services aux entreprises sociales (accompagnement, gestion, marketing, etc). Elle ne reçoit aucune aide publique, aucune subvention ni aide du gouvernement, et tous les profits générés sont redistribués dans l'organisation pour le développement d'Enactus ou pour organiser des événements. On y trouve également des bénévoles pour préparer les événements, qui représentent 99% de la partie logistique, et le jury présent pendant les compétitions est également composé de bénévoles qui sont ingénieurs, directeurs financiers, etc.

La deuxième structure que nous présenterons est le MCISE. L'objectif de cette association est de trouver des réponses innovantes à plusieurs challenges au Maroc, en proposant des programmes basés sur plusieurs axes (Marwane Fachane, Directeur des programmes et Manager des équipes).

Tout d'abord il y a un projet social qui comprend des axes stratégiques : la sensibilisation du QI et un plaidoyer dans le but d'expliquer ce qu'est l'entrepreneuriat social et de le différencier de

l'entrepreneuriat traditionnel. Le deuxième axe est celui de l'incubation et du co-working, espaces de créativité et d'ouverture. Enfin, un troisième axe est celui de l'éducation et de l'apprentissage par des étudiants chercheurs, l'organisation élaborant pour ceux-ci des programmes d'études et de recherche.

La mission du MCISE est donc d'identifier et de cibler un problème parmi d'autres dans la société et de lui trouver des solutions à travers des projets innovants établis par les étudiants ou les affiliés.

La viabilité du MCISE est assurée principalement par des ressources en provenance de l'étranger et de fondations privées (Drosos et NED), par la vente de services qu'elle propose (la recherche, le marketing, etc) ainsi que par de nombreuses collaborations qui ne sont pas seulement financières.

Les entrepreneurs que nous avons pu rencontrer à travers ces deux organisations nous ont permis d'approcher de près la réalité de ce qu'est un entrepreneur social.

Commençons tout d'abord par Abdellah Ait Laalim, rencontré au sein d'Enactus. Son adhésion à cette organisation lui a permis de mettre en place son projet « Verdaterre » et de créer sa start-up en collaboration avec d'autres étudiants. Son objectif est de participer au changement social du pays et d'assurer un grand impact à son projet en implémentant des terres artificielles qui reposent sur de nouvelles techniques.

En effet, pour mettre en place ce projet, « *il faut plusieurs compétences (...) j'ai présenté mon projet, certains adhérents ont voulu y participer. Et puis j'ai choisi les profils qui convenaient en fonction des compétences. On est une équipe de cinq qui comprend un ingénieur agricole, deux biologistes et un arboriculteur.* »

Abdellah a pu obtenir des fonds financiers d'Enactus après que son projet ait été analysé et validé par le jury. Sa participation au réseau a été aussi l'occasion pour lui de devenir responsable des formations au sein du Conseil d'administration d'Enactus.

Une deuxième personne que nous avons pu rencontrer est Salma Dofivat, affiliée au sein du MCISE et fondatrice de l'association « Oum's », qui veut dire « maman » en arabe, laquelle propose des articles physiologiques et sécurisés pour les mamans. Elle fournit aussi des services aux mamans et aux particuliers à travers un large choix de produits locaux présents sur les marchés solidaires, et elle organise des échanges de livres et d'articles sur la puériculture. Par ailleurs, elle anime des ateliers créatifs, organise des loisirs et des conférences, et assure un service de garderie ainsi qu'une

cantine solidaire et des soins esthétiques. Enfin, elle propose, aux jeunes mamans et aux mères réfugiées, des formations techniques et de développement personnel, un accompagnement social ou technique, la mise à disposition d'un espace de co-working, etc.

Cette association propose également des services aux entreprises à travers la création et la confection d'articles physiologiques tels que des jeux, des éléments de décoration, des portages pour bébés, des articles d'allaitement, et aussi des cadeaux d'entreprise personnalisés et la régie publicitaire pour le sponsoring de leurs formations.

Salma a pu mettre en place son projet grâce à ses compétences et à son envie d'entreprendre. Son adhésion au MCISE lui a permis de développer des compétences en marketing, en communication et en gestion. L'association Oum's assure sa viabilité grâce aux revenus qu'elle retire de ses services et prestations, aux dons qu'elle reçoit, aux aides obtenues auprès d'autres associations et à l'argent mis à sa disposition par des bailleurs de fonds et l'INDH.

Salma le dit : « *comme le disait mon père, pour mettre en place un nouveau projet il faut prendre la place des personnes en difficulté (..)* ».

Nous avons également rencontré Aya Laraki, étudiante à Casablanca. Avec l'aide de ses amis, Aya a mis en place son projet « Cuimer » qui, aujourd'hui, est devenu une start-up sociale. Il s'agit d'une maison de maroquinerie qui collecte les déchets de poissons abandonnés dans les ports ou jetés par des restaurants, dans le but de créer un cuir haut de gamme qui sera utilisé dans des articles tels que des bracelets, des chaussures, des montres, des portefeuilles, des porte-clés, etc.

L'objectif d'Aya était de créer sa propre entreprise tout en veillant à avoir un impact social et durable sur la société. Elle a décidé de se lancer dans la maroquinerie haut de gamme en proposant des articles à base de déchets de poisson car, après avoir effectué de nombreuses recherches, elle s'est rendue compte que le cuir de poisson avait des caractéristiques telles que l'imperméabilité, la résistance aux déchirures, l'hypoallergénicité et l'écoresponsabilité. Ces articles sont produits grâce à des produits bio et à des procédés qui respectent la nature.

Aya a pu attirer à elle de nombreux acteurs à travers son projet et construire de nombreux partenariats en un temps limité, notamment avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Groupe « Le Matin » et l'Espace Bidaya qui est également un incubateur dans la ville de Casablanca. Son

projet lui a permis de se faire connaître partout dans le pays et à l'international. Bientôt, une nouvelle marque « EQUM » sera lancée qui proposera des sacs et des vêtements.

Comme le dit Aya, « *(..). J'ai toujours voulu apporter quelque chose de nouveau dans la société. Ce projet m'a permis de développer mes connaissances entrepreneuriales et de me lancer dans l'entrepreneuriat social* ».

Éclairage théorique

La théorie de l'entrepreneuriat social tente ici d'expliquer les raisons d'être des organisations à but non lucratif au niveau de la fourniture de biens et de services. Anheier (2006) explique que l'objectif de celles-ci est de réaliser de nouvelles combinaisons en adoptant des méthodes innovantes afin de remplacer les anciennes.

Cela a également été le cas pour ces jeunes entrepreneurs. En effet, Abdellah explique qu'à travers son projet « Verdate terre » il a voulu mettre en place un nouveau modèle d'exploitation agricole et de nouvelles techniques pour améliorer les solutions basiques présentes au Maroc. Son projet vise à résoudre les problèmes de la population en matière d'aliments locaux et de terres exploitables, et à mettre en œuvre des moyens pour le respect de l'environnement.

Nous pouvons également justifier la théorie de Anheier (2006) à travers la création du projet « Oum's ». Salma a voulu créer un écosystème gagnant/gagnant qui s'appuie sur trois axes : déployer des outils de communication et de commercialisation collaborative pour de jeunes créatrices, offrir un large éventail de produits et services à une clientèle de mères actives, enfin former et créer des emplois pour des mères réfugiées, migrantes et marocaines isolées.

Au Maroc, trouver une place dans la société en tant que femme est toujours très difficile, des préjugés existant toujours envers elle et cela étant encore plus dur pour les veuves, les jeunes mamans célibataires ou les immigrées (Salma, Oum's).

Pour sa part, Aya explique qu'à travers son projet « Cuimer » elle a voulu trouver une alternative au cuir fabriqué à partir de peaux de reptiles tués à cette fin. Les déchets maritimes dégagent une odeur dans les ports et dans la ville, ils sont souvent jetés et personne ne se charge de nettoyer les lieux. À travers son projet, elle apporte deux solutions à ces problèmes.

Young (1981) décrit des profils d'entrepreneurs sociaux pour lesquels la recherche d'un profit n'est pas la seule source de motivation. Comme le souligne Martin et Osberg (2007), pour ces

entrepreneurs il s'agit d'une opportunité de fournir de nouvelles solutions, de nouveaux produits, services ou processus à travers des caractéristiques telles que la créativité, le courage, l'autonomie, l'inspiration, etc.

Via son projet « Verdaterre », Abdellah s'adresse particulièrement aux petits producteurs et agriculteurs marocains de toutes les régions et à ceux disposant de terres non exploitables. Il mentionne le fait qu'« *au Maroc, même si on produit beaucoup, on consomme plus de produits venant de l'étranger, et en plus les petits producteurs marocains commencent à disparaître avec le phénomène de la mondialisation et les grandes entreprises. Les produits ne sont pas sains du tout, même si au souk les légumes brillent et ont l'air beau* ».

Par la création d'articles physiologiques, Salma apporte, quant à elle, de nouvelles solutions aux jeunes mamans pour lesquelles la santé et la sécurité de leurs enfants est primordiale. Les activités présentées précédemment permettent de répondre aux besoins insatisfaits des jeunes mamans ou des femmes immigrées à travers un accompagnement et des formations qui leur permettent de développer des compétences.

La créativité, le courage et l'envie de proposer de nouvelles solutions ont également été les paramètres qui ont incité Aya à lancer son projet. Elle a toujours voulu être styliste mais, ses études au Maroc ne lui ayant pas permis de réaliser ce rêve, elle s'est alors tournée vers l'économie et la gestion. En usant de son esprit d'innovation et de ses compétences elle a pu combiner les deux.

De plus, Mertens (2010) affirme que les entrepreneurs sont sensibles à l'honnêteté, à la qualité du produit, à la recherche de la reconnaissance sociale, à l'indépendance, au besoin d'être utile, etc.

En effet, à travers toutes ces caractéristiques citées par les différents auteurs, Salma souligne également le fait qu'« *au cours de mon parcours pluridisciplinaire et multiculturel, j'ai accumulé des expériences et du savoir-faire, que je souhaite mettre à profit pour ces femmes* ».

Salma, maman divorcée, fournit des aides aux mamans réfugiées migrantes et marocaines isolées qui ne trouvent d'autre issue que la rue comme moyen de survie, les entraînant alors dans un cercle vicieux qui compromet l'avenir de leurs enfants. Elle cible également les femmes et les filles talentueuses qu'elle a été amenée à rencontrer dans ses multiples démarches de réseautage et qui se heurtent à de grandes difficultés dans la commercialisation de leurs produits ou de leur savoir-faire. Enfin, sont aussi visées les mamans travailleuses qui ne trouvent pas des personnes compétentes pour prendre soin de leur bébé.

À ce sujet, le Directeur des programmes au sein du MCISE explique que les entrepreneurs sont des personnes qui, sensibilisées à un enjeu, ont confiance dans leur projet et veulent apporter des solutions aux problèmes rencontrés dans la société car elles se sentent capables et ont les compétences pour cela.

De plus, comme cela a pu être souligné par Sara, Manager des Opérations au sein d'Enactus, « *les programmes que nous proposons s'adressent uniquement à des personnes qui veulent faire évoluer le pays et qui veulent résoudre un problème social.* »

Par ailleurs, selon James (1990), le mouvement entrepreneurial social s'expliquerait par la présence de groupes dont les motivations sont d'ordre religieux ou idéologique et qui répondent à des demandes hétérogènes : « *L'objectif est de maximiser la foi de leurs membres, le nombre d'adhérents, l'étendue du pouvoir d'influence, etc.* »

Force est cependant de constater que, dans notre recherche, nous n'avons pas vérifié l'application de cette théorie, les projets entrepreneuriaux et les formes d'associations rencontrées ne reposant en effet pas sur des motivations religieuses.

Généralement, ces entrepreneurs proposent des services pour lesquels leur accessibilité soulève un enjeu d'équité, services dotés d'une composante relationnelle importante et qui touchent à des sujets essentiels tels que l'éducation, la santé, l'environnement, etc. (Nyssens, 2008).

Les jeunes entrepreneurs que nous avons rencontrés nous permettent de vérifier cette théorie. Tous ont mis en place un projet à impact social tentant d'apporter des solutions aux problèmes rencontrés par la société tels que la pauvreté, l'éducation, la promotion des produits locaux et des terres agricoles à travers le respect de l'environnement, etc.

Par conséquent, l'objectif et le succès de ces entrepreneurs ne se mesurent pas au regard des profits réalisés mais plutôt en fonction de la plus-value sociale qu'ils engendrent. Par ailleurs, les auteurs (Dees, Emerson et Economy, 2002) affirment que ces individus agissent comme des « agents de changement » dans le secteur non-profit à travers différents comportements, que nous allons aborder.

1. Ils adoptent une mission pour créer et maintenir une valeur sociale.

Cet argument a été mis en avant par nos interlocuteurs du MCISE et d'Enactus. Ceux-ci ont avancé à plusieurs reprises que les entrepreneurs sont particulièrement sensibilisés par des sujets qui touchent la communauté marocaine ou la société dans son ensemble.

Salma Dovifat souligne également que « *dans ma recherche de partenaire, j'ai été amenée à visiter beaucoup de fondations et associations. J'ai vite réalisé que beaucoup ne font que profiter d'un système sans avoir d'impact social. Cela m'attristait profondément de voir ce gaspillage, j'ai préféré continuer à rechercher d'autres partenaires qui luttent pour la même cause que de m'associer avec eux* ».

2. Ils identifient et poursuivent sans relâche de nouvelles occasions de servir cette mission : là où les autres voient des contraintes, les entrepreneurs voient des opportunités.

Ainsi, comme on l'a vu, les déchets de poissons abandonnés dans les ports ou jetés dans des quartiers urbains dégagent une forte odeur et font fuir de nombreuses personnes. Mais ces déchets ont été une opportunité pour Aya de développer son projet. Cette jeune entrepreneuse n'a pas perdu le temps de s'adresser aux poissonniers et aux restaurants pour collecter leurs déchets de poissons. Les entrepreneurs s'engagent donc dans un processus continu d'innovation, d'adaptation et d'apprentissage : ils recherchent des méthodes innovantes pour s'assurer que leurs projets auront une plus-value sociale et ils obtiennent des ressources et les fonds nécessaires aussi longtemps qu'ils créent de la valeur.

Tous les entrepreneurs que nous avons pu rencontrer ont travaillé sans relâche dans la recherche et le développement. Ils font tous partie d'un incubateur qui les a accompagnés et formés lors de la création de leur entreprise ou dans le développement de leurs projets. Comme le dit Abdellah « *même quand le projet est arrivé à sa phase d'exploitation, il faut continuer à faire des recherches et se demander quel autre impact on peut toucher* ».

3. Ils agissent hardiment sans se limiter aux ressources actuellement disponibles : les entrepreneurs ont les compétences pour mettre au point un projet avec peu de ressources et pour attirer à eux des financeurs.

Cela a été le cas des entrepreneurs sociaux évoqués précédemment, tous ayant été capables de lancer leur projet grâce à leurs compétences et à leur savoir-faire. Ainsi, Aya récoltait la peau de poisson, la faisait sécher sur son balcon avec l'aide de ses amis et travaillait dans sa chambre la confection. Pour sa part, Salma a commencé son projet à domicile en développant ses articles physiologiques, en formant et en accompagnant les femmes. Enfin, Abdellah a utilisé ses compétences en chimie et de son réseau pour effectuer ses recherches et développer son projet.

C'est en participant à des concours et à des événements, et en utilisant de bons canaux de communication, que des partenariats ou des soutiens se sont constitués.

Les entrepreneurs sociaux opèrent donc des changements et apportent des solutions aux problèmes de la société à travers des actions et des méthodes innovantes (Dees, et al., 2002). Enfin, ils sont généralement entourés d'intervenants extérieurs et de professionnels tels que des financeurs qui leur permettent de renforcer les signaux de confiance quant à la qualité du service proposé et d'éclairer les demandes collectives souvent latentes (Nyssens, 1998).

C. Conclusion

La théorie des deux pôles nous a permis de ranger les organisations précitées dans la catégorie des organisations d'intérêt général. Elles se composent d'individus qui exercent un contrôle complet sur l'organisation, dont l'objectif est de fournir des solutions à la collectivité et non pas seulement aux membres de celle-ci.

En effet, comme Gui (1991) le souligne, il s'agit d'organisations qui viennent en aide aux personnes défavorisées, qui luttent contre toute forme d'exclusion, etc. Il peut également s'agir de jeunes entrepreneurs sociaux qui apportent des solutions à la société en mettant en place des projets dont le but est de promouvoir le respect de l'environnement, les droits des femmes et des enfants, la production locale, etc. À travers ces organisations, leurs fondateurs contribuent d'une manière ou d'une autre, par un apport financier ou technique, au développement de celles-ci et, comme le souligne Gui (1991) à travers la notion de « trustees », ils ne recherchent aucunement le profit mais plutôt la réalisation d'impacts sociaux positifs pour la société.

De plus, les organisations que nous avons pu présenter nous permettent également de justifier un argument mis en avant par l'auteur quand il souligne la fonction essentielle de leurs fondateurs qui donnent de leur temps à celles-ci, contribuant à leur gestion en tant que bénévoles.

Conclusion générale

« L'émergence d'une économie sociale et solidaire au Maroc à la lumière des théories du troisième secteur » : telle est la question de recherche à laquelle nous avons tenté d'apporter des réponses tout au long de ce mémoire.

Nous avons entamé notre travail en décrivant brièvement l'évolution historique de l'économie sociale et solidaire au Maroc, ce qui nous a permis d'avoir une meilleure compréhension du contexte marocain.

Nous avons présenté ensuite les différentes pratiques religieuses et traditionnelles présentes dans la société marocaine depuis la nuit des temps, dont les valeurs nous ont conduit à dire qu'elles s'accordent avec les principes de l'économie sociale et solidaire. L'objectif du chapitre qui leur a été consacré était pour nous de pouvoir affirmer que ce secteur de l'économie, tel que nous le connaissons aujourd'hui, remonte à un passé très lointain et a existé sous une autre forme.

Nous avons tenté de comprendre les formes qu'empruntent les diverses pratiques en question ainsi que les nouvelles initiatives liées au développement de la société. C'est ainsi que la littérature nous a permis de classer les organisations en deux catégories : les organisations d'intérêt mutuel et les organisations d'intérêt général.

Ensuite, nous avons voulu comprendre quelles étaient les raisons qui ont poussé les individus à établir et mettre en œuvre ces pratiques religieuses et traditionnelles, mais également les raisons qui expliquent le développement d'organisations de l'économie sociale que nous connaissons sous la forme d'une coopérative, d'une mutuelle ou d'une association. Pour ce faire, et nous intéressant aux différentes théories au sujet du troisième secteur, nous avons présenté les raisons d'être de ces différentes initiatives.

Dans le but d'apporter directement des réponses à la littérature sur le sujet, nous avons décidé de confronter nos différents résultats à celle-ci tout au long de ce travail.

Ces résultats, issus principalement d'entretiens semi-directifs réalisés au Maroc nous ont permis de dresser un état des lieux sur ce qui se passe au Maroc au regard d'une économie sociale et solidaire, mais surtout de comprendre les motivations de leurs participants à créer ou à adhérer à une coopérative, une mutuelle ou une association.

Nos différentes recherches et résultats nous ont permis de mettre en évidence plusieurs éléments.

En premier lieu, les pratiques religieuses et traditionnelles telles que la Zakat, la Touiza, la finance informelle etc., ont été établies dans le but d'apporter des solutions aux problèmes rencontrés dans la société mais également pour combler le vide laissé par le Gouvernement.

Pendant longtemps, ces pratiques ont permis à la communauté marocaine de développer des valeurs axées sur l'entraide, la solidarité et la bienveillance. Néanmoins, et bien qu'elles aient toutes eu un impact sur l'évolution de la société, certaines ne sont plus mises en œuvre. Cette disparité s'expliquerait par des effets liés à l'innovation ainsi qu'à des changements politiques, économiques et sociaux qui ont conduit petit à petit les habitants à un certain individualisme.

En deuxième lieu, le développement du tissu coopératif pourrait être expliqué par plusieurs motivations. Nous retiendrons qu'au Maroc la création d'organisations sous la forme de coopératives a été pour certains plus facile, tant au niveau administratif que financier, que la création d'une entreprise traditionnelle. Ainsi, les personnes les plus entrepreneuses ont pu développer leurs projets grâce à ce modèle d'entreprise. A ce sujet, la mise en place de la Loi 112.12 a permis à de nombreuses coopératives de s'établir, car celle-ci offre un meilleur soutien et ouvre à une action plus efficace que le cadre juridique précédent.

De plus, les individus créent une coopérative parce qu'ils se rendent compte que le travail individuel ne peut pas leur permettre de survivre ou de se développer. Les groupes de travail sont donc une opportunité pour eux de continuer à exercer leurs propres activités, de développer celles des autres et d'en créer de nouvelles.

Un dernier argument vient du fait que la coopérative serait un moyen efficace pour intégrer des groupes d'individus qui doivent constamment faire face à l'exclusion sociale. Le seul moyen pour s'en sortir n'est alors pas de recourir aux aides publiques mais de créer eux-mêmes une activité qui leur permettra d'avoir accès à un travail, de percevoir un revenu, de développer des compétences, de s'instruire et de se responsabiliser.

En ce qui concerne le système mutualiste, nos résultats nous ont permis d'éclairer la littérature exposée par Defourny et Failon (2011). Au Maroc, de nombreuses personnes ne sont toujours pas couvertes par une mutuelle pour des raisons à la fois culturelles et financières.

Ainsi, les personnes ayant reçu une éducation sont plus aptes à participer au système mutualiste

que les autres. Ce sont généralement des personnes plus ouvertes d'esprit, qui aiment le changement et l'innovation.

D'autre part, et contrairement à ce que la littérature en dit, l'âge et le sexe seraient également des critères qui peuvent soit motiver, soit freiner les individus au moment de s'affilier à une mutuelle. Nous retiendrons que, dans beaucoup de familles, ce sont les hommes qui prennent seuls les décisions, la femme devant s'occuper de son foyer et se plier aux volontés de son époux. En ce qui concerne l'âge, ce sont généralement des adultes qui expriment leur envie de s'affilier à une mutuelle. Les personnes âgées, étant résistantes aux changements, ne comprennent pas toujours le fonctionnement de ce système et préfèrent suivre les traditions plutôt que certaines innovations.

Enfin, l'ethnie et la profession permettraient également d'expliquer la participation d'une partie seulement de la communauté marocaine au système mutualiste. En effet ce sont généralement les personnes qui vivent dans les grandes villes et celles exerçant une profession leur permettant de disposer d'un salaire suffisant, qui vont se diriger vers les mutuelles.

L'objectif de notre étude était également de présenter des initiatives venues d'organisations d'intérêt général. Via les différentes théories que sont la théorie de la confiance, la théorie des parties prenantes, la théorie de l'interdépendance avec l'Etat et la théorie des states failure, nous avons pu éclairer les raisons d'être des associations étudiées.

Pour ce faire, nous avons présenté une série d'associations œuvrant pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, au service de la santé et en faveur des droits des femmes et des enfants. Dans une même perspective, nous avons décidé d'aborder le sujet de l'entrepreneuriat social qui est très présent au Maroc.

En règle générale, le tissu associatif s'est développé pour répondre aux inefficiencies de l'Etat et au déficit de services offerts par celui-ci. À travers les différentes associations présentées, nous avons pu identifier des raisons qui expliquent l'émergence de ce secteur.

Il s'agit tout d'abord de personnes voulant apporter par des actions collectives des solutions aux problèmes non résolus par les pouvoirs publics. Ces personnes contribuent au développement de la société et permettent de proposer des biens ou des services publics. Les inefficiencies de l'Etat s'expliquent par le fait que, vu l'étendue des différentes demandes présentes sur le marché, l'Etat ne peut répondre qu'à celles de l'électeur médian.

Ensuite, les associations seraient les premières à identifier des besoins sociaux présents dans la communauté et c'est pourquoi leurs actions précédent celles de l'Etat. Des personnes créent donc des organisations selon leurs intérêts et leurs compétences, et grâce à des contributions volontaires. Ce n'est que plus tard que leurs actions se développent grâce aux pouvoirs publics et à des institutions. En effet, les lacunes présentes au sein des associations viennent augmenter la puissance d'intervention des pouvoirs publics.

Enfin, la dernière raison qui explique le développement de certaines associations part du principe que dans la société de nombreuses personnes éprouvent des besoins pour lesquels l'Etat ne propose aucune solution. L'idée est alors pour ces personnes de créer elles-mêmes un service pour lequel elles sont demandeurs. De cette façon, elles peuvent bénéficier de leurs propres activités tout en contribuant à la gestion et au contrôle de l'organisation.

Pour terminer, nous avons également rencontré des entrepreneurs sociaux marocains. Nous retiendrons que l'objectif des entrepreneurs sociaux est de proposer de nouvelles méthodes dans le but de remplacer les anciennes. Il s'agit de méthodes innovantes qui ont un impact social et dont le but est d'apporter de nouvelles solutions aux problèmes dans la société. L'objectif principal des entrepreneurs sociaux n'est par ailleurs pas seulement financier. Il est question avant tout d'apporter des solutions aux grands défis de la communauté : la pauvreté, l'exclusion, le respect de l'environnement, etc. La théorie nous a également permis de dire que ces personnes ont des compétences et veulent les mettre en œuvre afin de se sentir utiles dans la société. Il s'agit généralement de personnes qui font des contraintes de la vie une opportunité, travaillant sans relâche et utilisant tout ce qui est en leur possession pour faire aboutir leurs projets et créer une plus-value sociale.

A. Le développement durable et l'éthique

L'économie sociale et solidaire au Maroc est considérée comme une alternative aux dysfonctionnements du marché et à une insuffisante intervention des institutions publiques. Face à ce constat de nombreuses initiatives ont vu le jour sous la forme de coopératives, d'associations et de mutuelles, ainsi que de l'entrepreneuriat social.

Colette et Pigé (2008) définissent les organisations de l'économie sociale et solidaire comme étant les structures les mieux adaptées pour répondre aux exigences de développement durable de la

société étant donné qu'elles contribuent efficacement à la prise en compte de facteurs environnementaux et sociaux propres à une communauté.

La durabilité est un objectif souvent mentionné par les organisations étudiées dans ce mémoire. En effet, celles-ci tendent à promouvoir une nouvelle façon d'aborder les divers impacts des entreprises dans la société. « *La durabilité se réfère au maintien à long terme de systèmes selon des considérations environnementales, économiques et sociales* » (Crane et Matten, 2010)⁹.

Selon Elkington (1998), le développement durable fait référence à trois composantes qui s'inscrivent dans une « Triple Bottom Line ».

La première, d'ordre social, vise une justice sociale effective et les meilleures conditions de vie que l'organisation peut mettre à la disposition de son personnel et de la société. Il s'agit pour l'entreprise de répondre à des défis sociaux auxquels le monde fait face.

La seconde est d'ordre économique. Il est alors question de gouvernance d'entreprise, de son aptitude et de sa responsabilité à produire et commercialiser des produits qui sécurisent sur le long terme la performance de celle-ci.

Enfin, la dernière est liée à l'environnement. Il s'agit pour l'entreprise de respecter l'environnement et d'en gérer efficacement les ressources afin que celles-ci puissent être utilisées dans l'avenir mais également que les générations futures puissent jouir de la même qualité de vie que les générations actuelles.

Par ailleurs, Hall (2011) nomme ces dimensions les « 3P » qui se réfèrent aux personnes, aux profits et à la planète. Partant de ces explications, nous pouvons dire que les différentes structures que nous avons étudiées s'inscrivent dans une même logique que celle des entreprises durables¹⁰.

Tout d'abord, en effet, les motivations des personnes y sont liées au fait qu'elles veulent jouer un rôle dans la société tout en proposant, à travers des actions collectives, des solutions aux défis rencontrés par la communauté. Par les différentes activités qu'elles exercent, ces organisations tentent de répondre à des défis sociaux tels que la pauvreté, l'éducation, la santé, etc.

⁹ Crane A. & Martten C. (2010), «Business Ethics», Oxford Third edition.

¹⁰ Signalons que parmi les organisations rencontrées, plusieurs sont signataires de la Charte des Acteurs Solidaires, établie par l'Association Action Transculturelle, pour la réalisation des 17 O.D.D. (Objectifs du Développement Durable), cette charte n'étant pas seulement réservée aux ONG et Associations, mais aussi aux autres personnes morales, aux collectivités, et à des personnalités.

De plus, ces organisations veulent instaurer une politique sociale avancée en garantissant de meilleures conditions de vie à travers une rémunération, le dialogue social, le bien être des travailleurs, la formation, etc. Et nous avons également relevé le fait que ces organisations, en particulier les coopératives, veulent favoriser les produits et savoir-faire locaux.

Ensuite, nous avons également identifié qu'au sein de ces organisations leurs membres peuvent en être les copropriétaires et en même temps travailler à leur service. Dans la majorité des cas, ceux-ci participent démocratiquement à la prise de décision et au contrôle de l'entreprise. Par ailleurs, nous avons également relevé leur volonté de produire et de commercialiser leurs produits en utilisant des procédés efficaces sur le long terme, à la fois durables et éthiques, tels que le commerce équitable, la mutualisation des ressources, le coworking, l'entrepreneuriat social, etc.

Enfin, la protection de l'environnement demeure un objectif fondamental de la plupart des organisations marocaines rencontrées. En effet, conscientes des enjeux environnementaux des milieux concernés, ces organisations, constituées principalement de coopératives ou d'entrepreneurs sociaux, ont mis en place des projets à travers l'utilisation de ressources naturelles et renouvelables (CCSDA et COPAG), leurs missions étant également d'épargner des espèces menacées, d'éviter le gaspillage, de favoriser le recyclage et l'utilisation de produits végétaux (Cuimer, Verdaterre, Coopérative Tighanimine, ...).

L'économie sociale et solidaire a pris son essor avec la prise en compte des exigences de solidarité (Colette et Pigé, 2008). En Europe, cette solidarité renvoyait également à des valeurs parmi les plus anciennes comme le respect des communautés, l'égalité, la fraternité, l'entraide, qui ont été à la base d'un projet d'économie sociale et solidaire (Laville, 2001).

Relevons aussi qu'au Maroc l'émergence de l'économie sociale et solidaire a été inspirée par l'identité musulmane. En effet, la solidarité et l'entraide sont constamment répétés dans les versets coraniques et sont considérés comme des droits et des obligations mutuels. L'Islam tend à favoriser les groupements de croyants dont la foi inclut des fondements tels que l'humanité et la cohésion sociale (Lamchichi, 1992).

L'Islam impose une responsabilité morale, voire des obligations juridiques et sociales, engageant chaque croyant dans la coopération pour le soutien et le développement de la nation (Lamchichi, 1992).

De plus, l'Islam s'articule autour de codes à la fois éthiques, moraux, sociaux, et religieux, dans le but de préserver l'équité, la continuité et le bien-être de toute la communauté (Khatibi, 1998) : « *Au plan des vertus individuelles, le Coran - qui constitue, aux yeux des croyants, un véritable code d'éthique - fait de la justice, de la charité et de la solidarité les bases de la sociabilité qui devraient faire de la communauté des croyants une immense fraternité (...)* ». (Lamchichi, 1992).

Selon Lelart (2014), les trois dimensions du développement durable correspondent également à ce que nous appelons aujourd'hui l'investissement socialement responsable (ISR) qui repose à la fois sur des critères financiers et sur des critères extra financiers. À ce sujet, l'auteur identifie la finance islamique comme étant une finance éthique, non pas au regard de sa destination, mais plutôt de son inspiration, étant donné que celle-ci est basée principalement sur le droit islamique. Comme nous l'avons expliqué précédemment, cette finance interdit le prêt à intérêt et la spéculation, et elle ne peut être utilisée pour des biens ou des services interdits par la Charia tels que l'alcool, les jeux, l'armement, etc.

Enfin, la finance islamique répond à un besoin qui va au-delà du financement (Guéranger, 2009). Elle permet de rendre service à l'homme, de le protéger et d'assurer une harmonie sociale et la protection de l'environnement (Lelart, 2014). Le respect des générations futures associé à la protection de l'environnement rapproche la finance islamique des objectifs du développement durable.

B. Limites et perspectives

Nous souhaitons à présent évoquer certaines limites rencontrées dans l'étude du sujet de notre recherche ainsi que des perspectives nouvelles pour son approche qui, selon nous, mériteraient d'être explorées.

On mentionnera tout d'abord la limitation contrainte de notre étude et des moyens qui ont pu être mis à notre disposition. Bien que nous ayons pu obtenir des éléments de réponse plutôt similaires sur l'émergence des organisations de l'économie sociale et solidaire au Maroc, l'échantillon utilisé dans le cadre de notre étude a été relativement restreint. Afin de pouvoir faire ressortir des résultats plus fiables, un échantillon de taille plus importante aurait été forcément nécessaire et, par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de dégager des généralités vérifiées au départ des résultats obtenus.

Une autre limite rencontrée lors de la réalisation de ce mémoire est liée au manque de textes scientifiques disponibles sur l'économie sociale et solidaire au Maroc. La notion d'économie sociale et solidaire étant assez nouvelle au Maroc, la littérature portant sur le fonctionnement et les raisons d'être des composantes de ce secteur est encore rare. De plus, la majorité de la littérature est principalement composée d'auteurs français. Cela nous amène à soulever la question de savoir s'il existe une économie sociale et solidaire "à la marocaine" ou bien si l'étude de la réalité marocaine s'inspire de celle de la réalité française.

Enfin, une autre contrainte concerne le temps que les différents intervenants ont pu nous accorder et leur ouverture d'esprit sur certaines questions. En effet, certains entretiens ont duré en moyenne vingt minutes et nous n'avons donc pas pu entrer en profondeur dans le sujet. De plus, nos questions portant sur la place qu'occupe l'Etat dans le développement de la société et sur les aides fournies par celui-ci aux organisations suscitaient un malaise chez certaines personnes. Il serait donc intéressant de s'appliquer plus profondément à l'analyse de ce que le gouvernement met réellement en place pour favoriser l'économie sociale et solidaire au Maroc.

Etant donné la nouveauté du sujet étudié et les éléments de réponse forcément limités apportés dans ce travail, d'autres questions mériteraient à coup sûr d'être demain explorées.

Quels sont les défis et quelles sont les opportunités potentielles de croissance des entreprises sociales au Maroc ? Existe-t-il une volonté délibérée de l'Etat de ne pas laisser le champ libre aux coopératives et aux associations ? Quelles relations existent entre les différents organismes concernés de l'Etat et les organisations de l'économie sociale et solidaire ?

Par ailleurs, si des pratiques sociales et solidaires auront été présentées dans notre travail, il conviendrait d'identifier quel interface existe entre l'économie sociale et solidaire et ces pratiques. Et qu'en est-il, d'autre part, des confusions pouvant se produire entre l'économie sociale et solidaire reposant sur des organisations autonomes et des pratiques sociales basées sur la charité ?

Tables des matières

| | |
|--|----|
| Avant-propos | 1 |
| Remerciements | 3 |
| Liste des abréviations | 5 |
| Sommaires | 6 |
| Introduction | 1 |
| CHAPITRE 1 : Evolution de l'économie marocaine | 3 |
| CHAPITRE 2 : Le cadre théorique et méthodologique..... | 6 |
| A. L'inventaire des pratiques religieuses et traditionnelles | 6 |
| B. La théorie des deux pôles | 6 |
| C. Les types d'entretiens..... | 9 |
| Échantillon et questionnaire..... | 9 |
| CHAPITRE 3 : Les pratiques religieuses et traditionnelles..... | 12 |
| A. Les pratiques religieuses | 12 |
| La Zakat | 12 |
| La Sadaka..... | 13 |
| Le Waqf ou les « biens Habous » | 13 |
| B. Les pratiques traditionnelles non religieuses | 14 |
| La Touiza | 14 |
| La Jmaà | 15 |
| La finance informelle | 16 |
| La finance islamique : « La Mousharaka »..... | 17 |
| C. Les pratiques anciennes précurseurs de l'économie sociale et solidaire | 18 |
| Les pratiques d'intérêt mutuel..... | 18 |
| Les pratiques d'intérêt général | 21 |
| D. Conclusion | 24 |
| CHAPITRE 4 : Le développement des pratiques et des organisations d'intérêt mutuel | 25 |
| A. Les coopératives..... | 25 |
| 1. Présentation générale | 25 |
| Le secteur coopératif marocain..... | 26 |

| | |
|---|------------|
| 2. Les différents types de coopératives | 27 |
| Liens avec les indicateurs de l'ODCO et les principes de l'ACI..... | 35 |
| Éclairage théorique | 37 |
| 3. Conclusion..... | 41 |
| B. Les mutuelles | 42 |
| Éclairage théorique | 43 |
| CHAPITRE 5 : Le développement des pratiques et des organisations d'intérêt général | 46 |
| A. Les associations | 46 |
| a. La lutte contre la pauvreté | 47 |
| b. Le droit des femmes et des enfants | 49 |
| c. La santé..... | 52 |
| d. L'insertion des personnes porteuses d'un handicap | 56 |
| B. L'entrepreneuriat social..... | 62 |
| Éclairage théorique | 65 |
| C. Conclusion..... | 69 |
| Conclusion générale | 70 |
| A. Le développement durable et l'éthique | 73 |
| B. Limites et perspectives | 76 |
| Tables des matières | 78 |
| Bibliographie..... | 80 |
| Annexes | I |
| Executive summary | III |

Bibliographie

A. Articles

Abdellaoui, E.H., Kadiri, Z., Kuper M. & Quarouch H. (2015). Composer avec l'État : voies d'engagement des jeunes diplômés dans l'agriculture au Maroc. *Cahiers Agricultures*, 24(6), 356-362. Doi : 10.1684/agr.2015.0792

Adrdour, M., Oudada, M. & Elouardi, A. (2016). L'émergence d'une économie solidaire au Maroc. Le cas des Chiffonniers de la ville d'Ait Melloul. In *XVth Annual International Conference of Territorial Intelligence: Social and Solidarity Economy in the territories: Initiatives, Challenges and Prospects*.

Ahrouch, S., (2011). Les coopératives au Maroc : enjeux et évolutions. *Revue internationale de l'économie sociale : Recma*, N° 322, 23-26. Doi : 10.7202/1020728

Aitziane, K., & Mokhtari, F., (2008). Emergence des pratiques sociales et solidaires : Défis et espoirs de l'économie sociale et solidaire dans les pays arabes.

Allal, A. (2007). « Développement international » et « promotion de la démocratie » : à propos de la « gouvernance locale » au Maroc. *L'année du Maghreb*, (III), 275-296.

Anheier, H.K. (2006). Nonprofit Organizations: Theory, Management, Policy. *Routledge*. ISBN: ISBN 0-203-33725-5

Atia, M. (2011). Islamic Approaches to Development: A case study of Zakat, Sadaqa and Qurd al Hassan in Contemporary Egypt. In *8th International Conference on Islamic Economics and Finance. Center for Islamic Economics and Finance, Qatar Faculty of Islamic Studies, Qatar Foundation*.

Baron, C. & Christmann, M. (2005). Économie solidaire et nouvelles formes de gouvernance au Sud : Les associations de développement local au Maroc. *Revue internationale de l'économie sociale : Recma*, (295), 70–93. Doi : 10.7202/1021876ar

Bentahar, H., & Yahyaoui, Y., (2003). Evolution historique de l'économie solidaire au Maroc. *Revue internationale de l'économie sociale : Recma*, (295), 70-93.

Bouasria, L. (2014). Les enjeux symboliques autour de l'investissement féminin dans le logement. *Expériences du genre. Intimités, marginalités, travail et migration*, 113.

Burrini, A., & Manoury, L., (2001). L'opportunité d'un nouveau type de société à vocation : la société coopérative d'intérêt collectif. *Recma – Revue Internationale de l'économie sociale*, N°281, 108–134. Doi : 10.7202/1024026ar

Castel, O. (2015). La réciprocité au cœur de la structuration et du fonctionnement de l'Économie sociale et solidaire. *Revue Française de Socio-Économie*, n° 15, pp.336. DOI : 10.3917/rfse.015.0175

Catusse, M. (2011). Le « social » : une affaire d'Etat dans le Maroc de Mohammed VI », *Confluences Méditerranée* 2011/3 (N° 78), p. 63-76. DOI 10.3917/come.078.0063

Couret, F., (2002). Principe démocratique et décision en coopérative. *Recma – Revue Internationale de l'économie sociale*, N°285, 13-26. Doi : 10.7202/1022249

Defourny, J. & Failon, J. (2011). Les déterminants de l'adhésion aux mutuelles de santé en Afrique subsaharienne : un inventaire des travaux empiriques », *Mondes en développement* 2011/1 (n°153), p. 7-26. DOI 10.3917/med.153.0007

Defourny, J., & Nyssens, M. (2011). Approches européennes et américaines de l'entreprise social : une perspective comparative. *Revue internationale de l'économie sociale : Recma*, (319), 18-35. DOI : 10.7202/1020805ar

Defourny, J. & Nyssens, M. (2017). La diversité des modèles d'entreprise sociale : nouvelles dynamiques au cœur et aux confins de l'économie sociale. *Les enjeux de l'innovation : quelles politiques ? Quelles gouvernances ?* pp. 461-480.

De Miras, C., (20017). Initiative Nationale pour le Développement Humain et économie solidaire au Maroc pour un accès élargi à l'eau et à l'assainissement. *Revue Tiers Monde*, p. 357-377. DOI 10.3917/rtm.190.0357

Denoeux, G. (2002). Le mouvement associatif marocain face à l'Etat : autonomie, partenariat ou instrumentalisation. *Ben Nefissa S., Hanafi S., Pouvoirs et associations dans le monde arabe, Paris, CNRS Editions*, 27-55.

Draperi, J. F. (2010). L'entrepreneuriat social : du marché public au public marché. *Revue internationale de l'économie sociale, Revue internationale de l'économie sociale : Recma*, (316), 18–40. Doi :10.7202/1020893ar

Draperi, J.F. (2010). L'entrepreneuriat social, un mouvement de pensée inscrit dans le capitalisme. *Revue internationale d'économie sociale*.

El Hassane, A., Kadiri, Z., Kuper, M. & Quarouch, H. (2015). Composer avec l'État : voies d'engagement des jeunes diplômés dans l'agriculture au Maroc. *Cahiers Agricultures*, 24(6), 356-362. DOI : 10.1684/agr.2015.0792

El Mnasfi, M. (2015). Les dispositifs institutionnels dans les politiques de lutte contre l'exclusion urbaine - Le cas des dispositifs participatifs dans le PNRU en France et dans l'INDH en milieu urbain au Maroc : Approche comparative entre deux métropoles françaises (Lille et Amiens) et deux métropoles marocaines (Rabat et Casablanca). *Doctoral dissertation, Versailles-St Quentin en Yvelines*.

Enjorlas, B. (1995). Comment expliquer la présence d'organisations à but non lucratif dans une économie de marché ? : l'apport de la théorie économique. *Revue française d'économie*, N°4, 37-66. Doi : 10.3406/rfeco.1995.990

Faouzi, H. (2012). Impact des coopératives féminines sur la préservation et la valorisation de l'arganeraie : cas de la coopérative Tafyoucht (confédération des Ait Baamrane, Anti-Atlas, Maroc). *Confins. Revue franco-brésilienne de géographie/Revista franco-brasileira de geografia*, (14). DOI : 10.4000/confins.7521

Fraisse, L., Laville, J.L. & Guérin, I. (2007). Économie solidaire : des initiatives locales à l'action publique. Introduction. *Revue Tiers Monde* 2007/2 (n° 190), p. 245-253. DOI 10.3917/rtm.190.0245

Ghazali, A. (1991). Contribution à l'analyse du phénomène associatif au Maroc. *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 28.

Gillot, G., (2017). Les coopératives, une bonne mauvaise solution à la vulnérabilité des femmes au Maroc ? *Espace populations sociétés. Space populations societies*, (2016/3). DOI: 10.4000/eps.6619

Glaeser, E.L. (2003). Introduction to “The Governance of Not-for-Profit”. *University of Chicago Press*. ISBN: 0-226-29785-3

Hall, T. J. (2011). The triple bottom line: what is it and how does it work? *Indiana business review*, 86(1), 4.

Hansmann, H. (1980). The role of nonprofit enterprise. *The Yale Law Journal Company*. 89(5), 835-901.

Hilal, L. (2008). Stratégies d'action pour une reconstruction de l'identité de genre de la femme rurale marocaine. *Barataria. Revista Castellano-Manchega de Ciencias Sociales*, (9). Pp. 63-81. ISSN : 1575-0825

Jaidi, L. (2013). L'industrialisation de l'économie marocaine : acquis réels et modalités d'une remise en cause. *Le Maroc actuel*, 91-117.

Idllalène, S., (2013). Le habous, instrument de protection de la biodiversité ? Le cas du Maroc dans une approche de droit comparé. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 4. DOI : 10.4000/developpementdurable.9732

Imbert, G. (2010). L'entretien semi-directif : à la frontière de la santé publique et de l'anthropologie. *Recherche en soins infirmiers*, (3), 23-34.

Iraki, A. (2006). L'organisation des solidarités dans des territoires en construction : quartiers restructurés au Maroc. *Espaces et sociétés*, (4), 63-77.

Jouaber, S.K., (2012). La finance islamique. ISBN : 9782707169846

Jouini, E., & Pastré, O., (2009). La finance islamique : une solution à la crise ? ISBN : 9782717856798

Kadiri, Z., Amichi, H., Bouarfa, S. & Kuper, M. (2015). Une génération en quête d'opportunités et de reconnaissance : les jeunes ruraux et leurs trajectoires innovantes dans l'agriculture irriguée au Maghreb. *Cahiers Agricultures*, 24(6), 323-329.

Karzazi, A., (2016). Le waqf, peut-il constituer un levier du développement des structures de l'économie sociale et solidaire au Maroc ? *Rencontres Inter-universitaires de l'Economie Sociale et Solidaire*.

- Kuper, A. & Kemmoun, H. (2010). De la théorie à la pratique : le commerce équitable de l'huile d'olive au Maroc. *Cahiers Agricultures*, 19(1), 17-22.
- Laville, J. (2001). Vers une économie sociale et solidaire ? *Revue internationale de l'économie sociale : Recma*, (281), 39–53. DOI :10.7202/1024020ar
- Lamchichi, A., (1992). Le concept de solidarité en Islam, page 5-10. *La Solidarité : un concept républicain*.
- Le Clainche, C. & Demuijnck, G. (2006). Handicap et accès à l'emploi - efficacité et limites de la discrimination positive.
- Lecompte, F. (2006). La consommation socialement responsable : proposition et validation d'un cadre conceptuel intégrateur. *Recherche et Applications en Marketing*, 21(1), 101.
- Lelart, M. (2014). De la finance éthique à l'éthique dans la finance. DR LEO 2014-03.
- Le Tellier, J. (2005). Les grands taxis : approche du système de transport et de la mobilité au Maroc. In *Annales de géographie* (No.2, pp. 163-186). Armand Colin. DOI : 10.3917/ag.642.0163.
- Le Tellier, J. (2006). Les recompositions territoriales dans le Maroc du Nord. Dynamiques urbaines dans la péninsule tingitane et gouvernance des services de base à Tanger et à Tétouan (Maroc). L'inclusion des quartiers pauvres à travers l'accès aux transports et à l'eau potable. *Doctoral dissertation, Université de Provence-Aix-Marseille I*.
- Majdouline, I. & Elbaz, J. (2017). Complexité et perception des effets socioéconomiques de l'Entrepreneuriat Social : Cas des entreprises sociales au sud du Maroc. *Projectics/Proyéctica/Projectique*, (2), 41-62. DOI 10.3917/proj.017.0041
- Mansouri, B., & ZIKY, M., (2009). Un cas marocain de finance informelle innovante : la pseudo-hypothèque immobilière et la rationalité individuelle à Marrakech. *Georgia Institute of Technology*.
- Martin, R.L., & Osberg, S. (2007) Social Entrepreneurship: The Case for Definition. *Stanford Social Innovation Review Spring*.
- Mertens, S., & Defourny, J. (1999). Le troisième secteur en Europe : un aperçu des efforts conceptuels et statistiques. *L'économie sociale*, 5-20., Paris.
- Mertens, S., (2005). Une explication théorique à l'existence des coopératives agréées et des sociétés à finalité sociale en Belgique. *Non Marchand : Management, Droit et Finance*, (16), 13-27.
- Messaoudi, A., & Charif M., (2005). Les formes de l'économie sociale en Algérie vers une construction du lien social.
- Mohsen-Finan, K., & Zeghal, M. (2006). Opposition islamiste et pouvoir monarchique au Maroc. *Revue française de science politique*, 56(1), 79-119.

Murgue, B. (2011). La Moudawana : les dessous d'une réforme sans précédent. *Les Cahiers de l'Orient*, (2), 15-29. DOI : 10.3917/lcdlo.102.0015

Musango, L., Doetinchem, O. & Carrin, C. (2009). De la mutualisation du risque maladie à l'assurance maladie universelle : expérience du Rwanda. *World Health Organization*.

Navez-Bouchanine, F. (2001). Villes, associations, aménagement au Maroc. Quelques clés de lecture. In *Les Annales de la Recherche Urbaine* (Vol. 89, No. 1, pp. 112-119). Persée-Portail des revues scientifiques en SHS.

Nyssens, M., & Petrella, F. (2009). Finalité sociale et partenariat public-privé dans l'offre de services quasi-collectifs locaux : une forme innovante de propriété. *Economies et sociétés. Série EGS, Economie et Gestion des Services*, pp. 747-774.

Ortmann, A. & Schlesinger, M. (1997). Trust, repute and the role of non-profit enterprise. *Voluntas: International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations*, 8(2), 97-119.

Petitclerc, M. (2007). Nous protégeons l'infortune. *Les origines de l'économie sociale au Québec*.

Quéinnec, E. (2012). Les organisations sans but lucratif répondent-elles à une demande de biens de confiance ? Le cas des services de prise en charge. *Revue d'économie politique*, 122(1), 67-87. DOI : 10.3917/redp.217.0067

Quintal, M. & Trudelle, C. (2013). Maroc : Les associations locales dans la vallée du Ziz. Une nouvelle gouvernance territoriale. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, (334), 39-53. DOI : 10.4000/economierurale.3899

Romagny, B., Auclair, L., et Elgueroua, A., (2008) La gestion des ressources naturelles dans la vallée des Aït Bouguemez (Haut Atlas) : la montagne marocaine à la recherche d'innovations institutionnelles. *Mondes en développement*, (1), 63-80. DOI : 10.3917/med.141.0063

Rohmer, O. & Louvet, E. (2006). Etre handicapé : quel impact sur l'évaluation de candidats à l'embauche ? *Le travail humain*, 69(1), 49-65. DOI 10.3917/th.691.0049

Saïsset, L.A. (2016). Les trois dimensions de la gouvernance coopérative agricole. Le cas des coopératives vinicoles du Languedoc-Roussillon », *Revue internationale de l'économie sociale : Recma*, (339), 19-36. DOI 10.7202/1035585ar

Servet, J.M., (2007). Le principe de réciprocité chez Karl Polanyi, contribution à une définition de l'économie solidaire. *Revue tiers monde*, (2), 255-273. DOI: 10.3917/rtm.190.0255

Singer, A. (2006). Soup and sadaqa: charity in Islamic societies. *Historical Research*, 79(205), 306-324.

Trani, J.F., Bakhshi, P., Lopez, L., Gall, F. & Brown, D. (2016). Situation socioéconomique des personnes en situation de handicap au Maroc et en Tunisie : inégalités, coût et stigmatisation. *ALTER-European Journal of Disability Research/Revue Européenne de Recherche sur le Handicap*, 11(4), 215-233.

Waelkens, M. & Criel, B. (2004) Les mutuelles de santé en Afrique subsaharienne. *État des lieux et réflexions sur un agenda de recherche, HNP Discussion Paper, Banque mondiale, Washington DC.*

Youala, A., (1998). Les sciences de la Charia pour les économistes : le fonctionnement du système zakataire : l'assiette, page 358-408. ISBN : 9960-32-111-8

Zouheir, S. (2014). Ces femmes qui font bouger le Maroc. *Après-demain, N °31-32, NF), p. 33-34*

B. Ouvrages

Bachieggia A., Borzaga C. (2001). Social Enterprise as Incentive Structure, in Borzaga C. & Defourny J. (eds), *The emergence of Social Enterprises*, Routledge, London, 273-295

Barbier, J.C. (2017). Économie sociale et solidaire et État : À la recherche d'un partenariat pour l'action. *Institut de la gestion publique et du développement économique*. ISBN : 2111294306

Benner, A. and Van Hoomissen, T. (1991). Non-profit organizations in the mixed economy. *Annals of Public and Cooperative Economics*,62:519–550. doi:10.1111/j.1467-8292. 1991.tb01366

Collette, C., & Pigé, B. (2008). Économie sociale et solidaire : gouvernance et contrôle. *Dunod*. ISBN: 9782100536603

Dees, G.J, Emerson, J., et Economy, P. (2002). Enterprising Nonprofits: A Toolkit for Social Entrepreneurs. *Nonprofit Law, Finance and Management Serie*. John Wiley & Sons. ISBN: 9780471151166

Dupret, B., Rhani, Z., Boutaleb, A. & Ferrié, J.N. (2016). Introduction - Le Maroc au présent. D'une époque à l'autre, une société en mutation, *Centre Jacques Berque*, pp.13-27. DOI : 9789954036204

Duvernay, F. (2004). Economie politique de l'entreprise. *Repères, La Découverte*, Paris.

Evers, A., Laville, J.L. (2004). The Third Sector in Europe. *Edward Elgar*. DOI: 1843764008

Godard, X. (Ed.). (2002). Les transports et la ville en Afrique au sud du Sahara : le temps de la débrouille et du désordre inventif. *Karthala Editions*.

Guéranger, F. (2009). Finance islamique : une illustration de la finance éthique. *Dunod*. ISBN: 9782100542154

Gui, B. (1991), “The Economic Rationale for the Third Sector”, *Annals of Public and Cooperative Economics*, Vol. 62, No. 4, pp. 551-572

Hida, B., (2007). Mouvements sociaux et logiques d'acteurs. Les ONG de développement face à la mondialisation et à l'Etat au Maroc : L'altermondialisme marocain. *Doctoral dissertation, UCL-Université Catholique de Louvain*)

Khatibi, A., (1998). L'alternance et les partis politiques. *Essai : Eddif*, page 98.

Laville J.-L. & Nyssens M. (2001). The Social Enterprise: Towards a Theoretical Socio-Economic Approach, in Borzaga C. et Defourny J., eds, The Emergence of Social Enterprise. *Routledge*, pp. 312-332.

Laville, J.L., et Nyssens, M. (2005). Dictionnaire de l'Autre Economie (J.-L. Laville & A.D. Cattani, eds.), *Desclée de Brouwer*, Paris, 451-460.

Laville, J.L., Caillé, A., Chanial, P., et Dacheux, E., Eme, B., Latouche, S. (2010). Association, démocratie et société civile. *La Découverte*. ISBN : 2707155713, 9782707155719

Hansmann, H. (1988). Ownership of the Firm. *The Journal of Law, Economics, and Organization*, 267–304. ISBN: 87566222

James, E. (1990). Economic Theories of the Non-profit Sector: A Comparative Perspective" in: The Third Sector, Comparative Studies of Non-profit Organizations, Anheier H.K. & Seibels W. (Eds), de Gruyter, Berlin - New-York, pp 21-30.

Mertens, S. (2010). La gestion des entreprises sociales. *Edipro*. 9782874960963

Nyssens, M. (1998). Raisons d'être des associations et théorie économique. UCL.

Nyssens, M., Tiers-secteur, in Dictionnaire de l'Autre Economie (J.-L. Laville & A.D. Cattani, eds.), Desclée de Brouwer, Paris, pp. 499-506, 2005 mise à jour et augmentée en 2006. ISBN : 978-2-07-031916

Nyssens, M. (2008). Les analyses économiques des associations, in Hoarau, C., et Laville, J.L. (2008). La gouvernance des associations : Économie, sociologie, gestion. *Sociologie économique*, pp. 33-59.

Salamon, L.M. (1987). Of Market Failure, Voluntary Failure, and Third-Party Government: Toward a Theory of Government-Nonprofit Relations in the Modern Welfare State. *Journal of voluntary action research*, 16(1-2), 29-49.

Salamon, L. M. (1995). Partners in public service: Government-non-profit relations in the modern welfare state. *Baltimore: Johns Hopkins University Press*.

Vermeren, P. (2009). Le Maroc de Mohammed VI. La transition inachevée. *Lectures, Les livres*.

C. Sites internet

Amal Marocaine des Handicapés (AAMH). (1992). Consulté le 22/03/18 sur <http://handicapamal.ma/>

Amoddou. (2017). Consulté le 22/03/18 sur <http://amoddou.yetiyetu.com/>

Cœur Maroc. (2012). Consulté le 21/03/18 sur <http://coeurmaroc.com/>.

Cœur de Gazelles. (1990). Consulté le 21/03/18 sur <http://www.coeurdegazelles.org/>

Déclaration sur l'identité coopérative internationale. (1995). Les principes coopératifs de l'Alliance coopérative internationale. Consulté le 02 mars 2018 sur https://www.entreprises.coop/images/documents/principes_aci_1995.pdf

Defourny, J., (2012). Les théories anglo-saxonnes sur les “ non-profit organisations ”. Consulté le 26 février 2018 sur <http://ieses.wikidot.com/theories-npo>

Horizon des Handicapés. (1994). Consulté le 27/03/18 sur <http://www.association-horizon.org/>

La Ligue Marocaine de Lutte contre les MST (LMLMST). (1990). Consulté le 22/03/18 sur <http://www.ligueist.ma/>

Office du Développement de la Coopération. (1962). Consulté le 24 février 2018 sur <http://www.odco.gov.ma/fr>

Organisation Mondiale de la Santé, O. M. S. (2006). Mutuelles communautaires au Maroc et l'OMS. Consulté le 02 mars 2018.

Safaa. (2002). Consulté le 25/03/18 sur <http://association-safaa-oujda.e-monsite.com/>

Vallet, S. (2013). Grossesse hors mariage au Maroc : les enfants de la honte. Consulté le 19/03/18 sur <http://www.lapresse.ca/international/afrique/201309/14/01-4689470-grossesses-hors-mariage-au-maroc-les-enfants-de-la-honte.php>

D. Rapports

Groupe de la Banque mondiale. (2005). Ma banque internationale pour la reconstruction et le développement et société financière internationale stratégie de coopération avec le royaume du Maroc.

Zaïd, M., Abdelkhalek, T. & OuelhazI, Z. (2013). L'économie sociale et solidaire : quelles réalités pour quel avenir ? *IPEMED (Institut de Prospective Économique du Monde Méditerranéen)*, Paris : collection construire la Méditerranée, 181 p.

Annexes

Table des matières

| | |
|--|--------------|
| I. Retranscriptions des entretiens..... | I |
| Coopératives..... | II |
| Mutuelles | XIII |
| Associations | XV |
| Entrepreneuriat social | XXIV |
| II. Questionnaires | XXXVI |

I. Retranscriptions des entretiens

A. Coopératives

a) COPAG

Loulitti Moulay, 25/11/17 (35 minutes) + échanges de mail.

1. Pouvez-vous vous présenter et expliquer votre rôle au sein de « l'organisation » ?

Président de la Coopérative depuis 1987.

2. Pouvez-vous expliquer votre projet et les enjeux sociaux que vous tentez d'améliorer grâce à celui-ci ?

À l'époque le travail dans les terres demandait beaucoup d'investissement, en temps et en argent, les terres coutaient cher. C'était difficile pour les agriculteurs de trouver des clients et les prix proposés par les entreprises n'étaient pas avantageux. En plus, c'était plus de l'informel et ils ne pouvaient pas bénéficier de services comme dans les coopératives. Nous sommes dans une région difficile où il y'a beaucoup de pauvres, de personnes handicapées. Les conditions étaient au départ très modestes, il fallait trouver des solutions pour que tout le monde puisse vivre dans de meilleures conditions. Nous avons commencé à se demander si on pouvait se regrouper et créer quelque chose tous ensemble. Dans la région nous étions plusieurs agriculteurs, nous avons décidé de nous regrouper et former une coopérative de 39 agriculteurs. Notre objectif s'était de créer une organisation qui appartient à tout le monde et où tout le monde pouvait profiter d'avantages.

3. A qui s'adressent votre projet ?

Nous travaillons avec des coopératives de la région de Taroudant. Ceux qui souhaitent intégrer notre coopérative doivent porter un intérêt à notre mission et chacun doit avoir des intérêts communs et comprendre le fonctionnement de la coopérative. Les gens ne doivent pas se sentir en concurrence mais partenaire.

Le principal service c'est l'approvisionnement. COPAG assure l'approvisionnement à ses adhérents en termes d'engrais, production sanitaire, matériel, semence, mais aussi la formation, le conseil etc. pour qu'ils puissent toujours produire mieux et plus.

4. Quelles ont été les motivations dans la création de votre organisation Ou projet ?

Notre objectif en dehors du travail collectif c'est de créer une agriculture durable et profitable, et de garantir le développement socio-économique de la région. Vous pouvez regarder sur notre site internet nous avons développé nos missions, nos valeurs et projets. Si nous n'avions pas lancé notre coopérative, les conditions de la région seraient toujours modestes. Nous voulons améliorer les revenus de nos adhérents. La réussite de la COPAG c'est d'aborder la réponse d'un besoin réel. Les membres doivent être motivés et ils doivent se faire confiance. L'intérêt de tous c'est d'évoluer et d'améliorer les conditions de vies.

4*. Les motivations sont-elles liées aux traditions et pratiques religieuses ? (Sadaka, Touiza..)
Non pas vraiment ce sont des motivations liées au fait qu'on voulait favoriser le travail collectif. Mais chaque marocain au fond a grandi avec ces valeurs donc c'est pour cela qu'on veut aider car cela fait partie de la culture.

5. Comment contribuez-vous au développement socioéconomique du pays ? (Indicateurs ODCO)

Dans notre site nous développons nos actions sociales. Mais par exemple, nous travaillons avec de nombreuses personnes au Maroc. Nous pouvons dire aussi que la COPAG est un employeur important dans Taroudant car nous employons de nombreux agriculteurs qui n'ont pas pu se développer, et ça permet de travailler dans ce qu'on aime et d'avoir un salaire. On fournit également des formations aux enfants des agriculteurs, ils ont droit à une formation gratuite en alternance durant une année divisé entre des cours théoriques et d'un stage pratique. On accueille chaque année des 100taines d'étudiants pour un stage etc. On a des objectifs qui concernent le développement durable ont lancé une centrale photovoltaïque. On offre des meilleures conditions d'hygiène et de vie, on offre des réductions importantes sur les médicaments pour veiller à ce que les membres prennent en compte leur santé car dans cette région la population est majoritairement pauvre donc les soins de santé ne sont pas accessibles à tous. Pour réussir il faut produire des produits de qualité appréciés par le consommateur mais pour cela il faut travailler dans des conditions de qualité reconnus mondialement en termes de traçabilité, contrôle de qualité, respect de l'environnement, etc. Les membres arrivent à améliorer la productivité, la qualité de leur production, la valeur ajoutée sur la production revient aux producteurs qui augmentent leurs revenus.

6. Combien êtes-vous dans l'organisation ?

Voir organigramme site internet. AG – CA- Président – Direction général, nous avons la RH, la production, la communication, un service personnel, comptabilité, etc.

Coopérative qui comprend 14000 coopérateurs dont 58 coopératives adhérentes. Elle comprend donc des membres qui sont producteurs dans la production productions animales, végétales, agroalimentaire, etc. Nous avons des partenaires : Coopérative Souss AGB, ORMVASM,

7. Comment assurez-vous la viabilité de l'entreprise ou de votre projet ? Quelles sont vos sources de revenus ?

Avec la vente de nos produits. Nous avons un capital social de plus de 200 millions de DH et un chiffre d'affaires de plus de 2 milliard de DH ; En tant que membre l'adhérent s'approvisionne en aliment de bétail, en matériel etc. Les ristournes et excédents reviennent aux producteurs. Le but c'est d'être autonome le plus possible et ne devoir rien à personne.

8. Comment sont prises les décisions dans votre équipe ? voir 9

9. Avez-vous un Conseil d'Administration / une assemblée générale ?

Oui. Les adhérents disposent d'un droit de vote démocratique. Un Homme une Voix. Ils sont pleinement impliqués dans la gestion de la coopérative. Le producteur chez COPAG jouit de 4 statuts : travailleur, associé, gérant, consommateur.

10. Quels sont les principaux obstacles/freins au développement de votre organisation/projet.

Il y'a de nombreux concurrents sur le marché marocain. Nous ne pouvons pas résoudre tous les problèmes de la région de Taroudant même si nous essayons d'impliquer un grand nombre d'entre eux dans la coopérative.

Aussi, de la communication. Les personnes ont du mal à différencier les coopératives et le reste.

11. J'ai pu lire dans de nombreux textes que l'INDH mit en place en 2005 favorisait justement le développement des entreprises sociales comme notamment l'éducation, la santé, l'intégration des personnes défavorisées ? Que pensez-vous de cela ?

C'est insuffisant et moins rationnalisé. Trop de mendicité et jeu sur l'image sacrée de la monarchie... Manque de spécialistes.

12. Quelles sont les difficultés au développement des entreprises sociales au Maroc ?

L'administration bureaucratique soumis aux décideurs centraux et aux consignes et ordres de l'autorité suprême sacrée incritiquable.

13. Est-ce que les termes entreprise sociale et économie sociale sont souvent utilisés au Maroc ? Est-ce que les personnes comprennent de quoi on parle ?

Peu de personnes comprennent de quoi il s'agit.

14. Vous considérez-vous comme une entreprise sociale ?

Oui bien sûr.

b) Coopérative Tafyoucht

Sidqi Zahra, questionnaire reçu le 22/03/18.

1. Pouvez-vous vous présenter et expliquer votre rôle au sein de « l'organisation » ?

Madame présidente de la Coopérative.

2. Pouvez-vous expliquer votre projet et les enjeux sociaux que vous tentez d'améliorer grâce à celui-ci ?

La coopérative a été créée en 1999 par 20 femmes de la région de Mesti aujourd'hui nous sommes une soixantaine. Notre objectif c'était de regrouper des femmes de la région pour les aider et améliorer leurs situations. Ces femmes sont souvent seules divorcées et elles n'ont aucun moyen de revenus. Nous travaillons avec des femmes de 18 à 70 ans, la plupart ont des enfants et vivent dans des conditions difficiles. Les femmes dans la région doivent faire face à de nombreuses difficultés. En créant une coopérative nous voulons les impliquer dans la société et dans le développement social et économique du pays, nous voulons leurs offrir un revenu, de meilleures conditions, et les féliciter pour le rôle qu'elles jouent dans la communauté. Nous prenons en compte les motivations et attentes de nos membres pour développer la coopérative. La majorité des femmes n'avaient jamais travaillé et la coopérative permet de s'affirmer et de se responsabiliser.

3. A qui s'adressent votre projet ?

Aux femmes issues du milieu rural qui n'ont pas de travail et qui veulent développer l'arganeraie au Maroc à travers un travail commun.

4. Quelles ont été les motivations dans la création de votre organisation Ou projet ?

Nous avons créé la coopérative pour plusieurs raisons : aider les femmes de la région, leur fournir un travail, des compétences et une rémunération pour améliorer leur condition de vie. Créer une coopérative s'est plus facile car l'association est à but non lucratif et tu ne peux pas gagner ta vie avec. Notre objectif est aussi de développer l'arganeraie au Maroc et de développer des produits locaux en utilisant notre savoir-faire. Ces femmes ont des compétences qu'elles peuvent mettre au

profit de la coopérative. Les femmes commencent à évoluer, elles se posent de plus en plus de question sur la vie en société, sur le travail et sur leurs vies futures. Elles veulent travailler et rencontrer de nouvelles personnes car elles sont souvent restées longtemps isolées. Nous voulons avoir un impact sur le développement socioéconomique du pays en améliorant les conditions de vie et d'hygiène, en proposant des cours d'alphabétisation, un travail dans une coopérative pour rencontrer d'autres femmes et ne pas rester isolées, des horaires variés selon leurs besoins.

4*. Les motivations sont-elles liées aux traditions et pratiques religieuses ? (Sadaka, Touiza..)
Non, cela se fait beaucoup entre membres de la même famille maintenant. Dans les régions pauvres ou dans les montagnes on arrive à continuer les traditions, mais la coopérative n'a pas été créée en fonction de cela mais elle a été créée par des personnes qui pratiquent ces coutumes et la religion.

5. Comment contribuez-vous au développement socioéconomique du pays ? (Indicateurs ODCO)

On lutte contre l'exclusion de la femme dans le milieu rural et dans la société en général, on permet à ces femmes de travailler et générer des revenus, on leur fournit une formation et des cours d'alphabétisation pour leur apprendre à lire et à écrire, on est sans cesse à leur écoute et on veut satisfaire leur demande.

6. Combien êtes-vous dans l'organisation ?

Près de soixante femmes au total. Elles veulent intégrer la coopérative pour des raisons essentiellement économiques et parce qu'elles veulent se sentir utile.

7. Comment assurez-vous la viabilité de l'entreprise ou de votre projet ? Quelles sont vos sources de revenus ?

Pour débuter notre activité nous avons pu bénéficier d'une aide technique et financière de la part de partenaires. Désormais nous assurons la viabilité de la coopérative par la vente de l'huile d'argan et de produits à base d'argan.

8. Comment sont prises les décisions dans votre équipe ?

Chaque membre possède un droit dans la coopérative et elles peuvent décider. Ces femmes sont très motivées mais elles ne participent pas toutes aux décisions de la coopérative car elles n'ont jamais eu l'habitude de donner leurs avis, c'est encore nouveau pour elles et il faut qu'elles se fassent confiance.

9. Avez-vous un Conseil d'Administration / une assemblée générale ?

Nous avons élu démocratiquement un CA composé de 6 femmes et qui a choisis une directrice générale.

10. Quels sont les principaux obstacles/freins au développement de votre organisation/projet.

Les femmes n'arrivent pas toujours à expliquer ce qu'est une coopérative, elles ne savent pas toujours expliquer ce que c'est, le manque de confiance en elles,

11. J'ai pu lire dans de nombreux textes que l'INDH mit en place en 2005 favorisait justement le développement des entreprises sociales comme notamment l'éducation, la santé, l'intégration des personnes défavorisées ? Que pensez-vous de cela ?

L'INDH a apporté beaucoup pour la société civile en particulier les associations qui se sont multipliées au fil des années et maintenant elle fixe comme objectif le renforcement de leurs capacités

12. Quelles sont les difficultés au développement des entreprises sociales au Maroc ?

Le manque de communication et de moyens au Maroc, le manque de réseau au Maroc pour soutenir les coopératives.

13. Est-ce que les termes entreprise sociale et économie sociale sont souvent utilisés au Maroc ? Est-ce que les personnes comprennent de quoi on parle ?

Je ne pense pas.

13. Vous considérez-vous comme une entreprise sociale ?

Oui car nous avons un impact sur la société.

c) Coopérative agricole féminine de Safran

Saida Abkhar, Skype le 13/04/18 (30 minutes) + échanges téléphoniques.

1. Pouvez-vous vous présenter et expliquer votre rôle au sein de « l'organisation » ?

Je suis Saida Abkhar, animatrice membre de la coopérative CAFS. Je m'occupe de tout ce qui concerne l'administratif et je mets en place des activités pour ces femmes.

2. Pouvez-vous expliquer votre projet et les enjeux sociaux que vous tentez d'améliorer grâce à celui-ci ?

À l'époque, nous ne connaissions pas la valeur du safran, les femmes et leurs familles possédaient des terrains et avaient l'habitude de travailler dans le safran mais ils ne savaient pas ce qu'elles pouvaient en tirer. La coopérative a été créée dans le but d'améliorer la situation des femmes à travers un travail rémunéré pour lequel elles ont pu développer des compétences depuis leurs enfances. On leur offre la possibilité de vendre leurs produits directement aux consommateurs à des prix très attractifs. On permet à ces femmes de changer leurs vies, leurs habitudes, on veut qu'elles se développent à travers la production, la commercialisation, la vente et l'alphabétisation. Nous sommes dans une région où il y'a beaucoup de familles pauvres, nous offrons un travail aux femmes pour briser leurs isolements et favoriser l'emploi dans la région.

3. A qui s'adressent votre projet ?

Nous vendons nos produits sur le territoire marocain et européen. Les femmes membres veulent tous la même chose : gagner un revenu, user des méthodes ancestrales pour la production de produits du terroir, développer l'activité du safran dans la région, développer des compétences, apprendre à lire et à écrire, changer l'image de la femme marocaine dans le milieu rural.

Il faut aller de l'avant dans la coopérative et apporter des projets. La confiance est très importante dans ce genre d'entreprises. C'est bénéfique pour nous, pour nos enfants, pour les jeunes aussi pour qu'ils prennent l'exemple. Il faudra un jour laisser la coopérative en héritage à nos enfants, comme le travail et les terres et les méthodes que nos ancêtres nous ont laissés. C'est un grand rôle pour la femme.

4. Quelles ont été les motivations dans la création de votre organisation Ou projet ?

De nombreuses femmes de la région possède des terrains ou bien travaillent dans le safran depuis longtemps mais ne disposaient pas de tous les moyens pour pouvoir développer leurs activités. Celles qui vendaient leurs produits à des sociétés privés ne recevaient pas une bonne rémunération

mais elles ne le savaient pas étant donné qu'elles ne possédaient pas les compétences pour. Créer une coopérative était le moyen le plus efficace pour regrouper des femmes qui travaillent dans le même domaine et pour qui le travail en commun serait plus avantageux. Ça nous permet de vendre nos produits à de meilleures prix. Il est impossible pour quelqu'un de se développer seul sans l'aide de personne encore moins pour ces femmes qui sont souvent marginalisées. Les terres appartiennent aux membres, personnes ne peut les contrôler ni décider à leurs places, on devient membre car on a besoin d'un revenu, d'une occupation autre que la maison et aussi pour développer nos compétences c'est pour cela que nous sommes motivés. On a créé une coopérative qu'une société parce que c'est très difficile de créer une société au Maroc, il y a des problèmes avec les banques, les crédits et nous n'avons pas les moyens pour obtenir ces aides en plus la coop c'est pour tous les membres.

4*. Les motivations sont-elles liées aux traditions et pratiques religieuses ? (Sadaka, Touiza..)

Pas vraiment. Les motivations sont celles que j'ai cité mais certes les marocains sont des personnes solidaires qui essayent encore de mettre en place ces pratiques.

5. Comment contribuez-vous au développement socioéconomique du pays ? (Indicateurs ODCO)

Insertion de la femme et des jeunes filles + lutte contre le chômage et l'exclusion sociale. + apprentissage et formation, meilleure condition de vie et sécurité.

6. Combien êtes-vous dans l'organisation ?

Une cinquantaine de femme.

7. Comment assurez-vous la viabilité de l'entreprise ou de votre projet ? Quelles sont vos sources de revenus ?

Aide « technique » d'une ONG pour démarrer la coopérative, l'organisation de ces activités. Aujourd'hui elle est autonome.

8. Comment sont prises les décisions dans votre équipe ?

Nous avons un CA. Tout le monde est membre et participe au développement de la coopérative. C'est durant les réunions qu'on se met d'accord sur les quantités qu'on apporter. Les femmes ont toutes un pouvoir de gestion mais certaines n'aiment pas ce rôle. Car depuis petites, elles ont vu la place qu'occupe l'Homme dans la société et dans la famille, ce souvent eux qui prennent les décisions et à elles de les respecter. La femme a plus de difficultés pour trouver du travail, obtenir un crédit. Donc pour qu'elles puissent s'exprimer sur les décisions à prendre et sur la gestion de la coopérative, il faudra du temps et il faut également qu'elles puissent se faire confiance.

9. Avez-vous un Conseil d'Administration / une assemblée générale ?

Oui tous les 3 mois. Tous les adhérents participent à la prise de décision mais sinon il y'a n bureau composé de 6 membres élus par les adhérents pendant l'AG qui est aussi suffisant (président, vice-président, trésorier, vice trésorier, secrétaire, vice-secrétaire).

10. Quels sont les principaux obstacles/freins au développement de votre organisation/projet.

Le manque de structure d'aides et de soutien.

11. J'ai pu lire dans de nombreux textes que l'INDH mit en place en 2005 favorisait justement le développement des entreprises sociales comme notamment l'éducation, la santé, l'intégration des personnes défavorisées ? Que pensez-vous de cela ?

Oui l'INDH a permis la création de nombreuses organisations mais il reste encore du travail.

12. Quelles sont les difficultés au développement des entreprises sociales au Maroc ?

Les moyens financiers, techniques, des compétences dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, le manque de réseau, l'insuffisance des lois

13. Est-ce que les termes entreprise sociale et économie sociale sont souvent utilisés au Maroc ? Est-ce que les personnes comprennent de quoi on parle ?

Ça dépend pour qui. En général le terme est encore nouveau.

13. Vous considérez-vous comme une entreprise sociale ?

Oui nous avons tout d'abord un objectif social avant tout.

d) Coopérative Tighanimine

Nadia Fatmi, questionnaire reçu le 28 Mars 2018.

1. Pouvez-vous vous présenter et expliquer votre rôle au sein de « l'organisation » ?

Nadia Fatmi, présidente de la coopérative et je m'occupe de l'intégration des femmes dans la coopérative.

2. Pouvez-vous expliquer votre projet et les enjeux sociaux que vous tentez d'améliorer grâce à celui-ci ?

C'est une coopérative que nous avons mis en place avec des personnes de la région qui n'ont pas beaucoup de moyens pour vivre. J'ai décidé de travailler avec des femmes car elles jouent un rôle important dans la famille, elles s'occupent du ménage, elles ont la responsabilité d'élever leurs enfants et elles peuvent améliorer la situation familiale car elles sont plus responsables. On se focalise surtout sur la production de produits du commerce équitable. On a créé une marque pour ça qui s'appelle Tournaroz. On veut développer nos produits marocains comme l'argan, on veut utiliser des matières premières et des méthodes qui respectent l'environnement et pour produire des produits de très bonne qualité. Il y'a beaucoup de femmes qui ont l'expérience dans l'arganeraie, on veut qu'elles utilisent leurs compétences dans la coopérative et leurs donner un revenu et une formation.

3. A qui s'adressent votre projet ?

Les femmes qui veulent développer des produits locaux du commerce équitable et qui peuvent travailler dans une coopérative où elles peuvent s'entraider, s'écouter et se faire confiance.

4. Quelles ont été les motivations dans la création de votre organisation Ou projet ?

À Tighanimine il n'y a que des montagnes, c'est impossible de travailler dans l'agriculture, la seule richesse c'est l'arganeraie. Il faut profiter de ce que l'on a, la développer et protéger cette richesse. Beaucoup de personnes n'ont pas de travail, ils n'ont pas tous été à l'école, ils ne savent pas lire et écrire. On a voulu créer une coopérative avec les femmes de la région qui aimait travailler dans l'argan et qui voulait développer la région et les produits locaux sains. L'objectif c'est aussi de donner une occupation aux femmes et de leurs apprendre aussi à lire et à écrire pour qu'elle puisse

bien intégrer la coopérative. Les performances sociales sont tout d'abord liées à la performance économique à travers l'augmentation de la production, nous offrons des emplois à d'autres femmes, ce qui permet de cette manière de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. C'est la première coopérative qui produit de l'huile d'argan certifié du commerce équitable, et ça motive beaucoup les membres de voir qu'à nous seules on peut faire quelque chose qui va durer.

4*. Les motivations sont-elles liées aux traditions et pratiques religieuses ? (Sadaka, Touiza..)
Pas directement, mais quand on regarde le fonctionnement d'une coopérative et ce que on met en place c'est sûr qu'on peut dire que ça se rapproche des traditions et des valeurs de l'islam.

5. Combien êtes-vous dans l'organisation ?

Nous sommes presque 60 femmes. On leur donne beaucoup d'avantages, d'abord un salaire pour subvenir à leurs besoins, des cours pour apprendre à lire et à écrire, elles peuvent prendre des décisions, et donc elles peuvent bien évoluer dans la coopérative. Elles peuvent aussi prendre le rôle de comptable ou s'occuper de l'administratif parce que la coopérative leur appartient, elles peuvent gérer la coopérative et avoir toutes les informations sur la production, la transformation et la vente. Les femmes qui ont des enfants peuvent travailler à la maison et changer leurs horaires par rapport à leur disponibilité et leur travail. Et les excédents sont distribués aux membres.

6. Comment assurez-vous la viabilité de l'entreprise ou de votre projet ? Quelles sont vos sources de revenus ?

Recettes des ventes, et partenariat avec des ONG national et international. La part sociale est de 10.000 DH.

7. Comment sont prises les décisions dans votre équipe ?

Chacun a une voix dans la coopérative. Il y'a un règlement qui explique le rôle, les responsabilités et obligations de chaque membre. La majorité des femmes participent à l'Assemblée général 1 fois par an c'est une obligation dans la coopérative c'est inscrit dans les statuts. Les femmes se sentent très importantes dans la coopérative.

8. Avez-vous un Conseil d'Administration / une assemblée générale ?

Oui il y'a 8 membres choisis par l'AG (60 femmes). 3 fois par an mais tous les mois il y'a des réunions avec les membres pour savoir ce qui se passe, pour parler des problèmes ou des projets.

9. Quels sont les principaux obstacles/freins au développement de votre organisation/projet.
Se faire entendre

10. J'ai pu lire dans de nombreux textes que l'INDH mit en place en 2005 favorisait justement le développement des entreprises sociales comme notamment l'éducation, la santé, l'intégration des personnes défavorisées ? Que pensez-vous de cela ?

Oui c'est vrai mais pas assez.

11. Quelles sont les difficultés au développement des entreprises sociales au Maroc ?

Manque de structures de soutien, manque de communication dans le domaine, manque d'expertise, de législation.

13. Est-ce que les termes entreprise sociale et économie sociale sont souvent utilisés au Maroc ? Est-ce que les personnes comprennent de quoi on parle ?

Pas tout le monde sait de quoi il s'agit. Beaucoup font du social mais ne savent pas que cela est de l'économie sociale

12. Vous considérez-vous comme une entreprise sociale ? Oui

e) Coopérative agricole des cadres supérieurs

Khalid Choudali, rencontre le 27/11/17 (40 minutes) et questionnaire reçu le 10/04/18

1. Pouvez-vous vous présenter et expliquer votre rôle au sein de « l'organisation » ?

Je suis Khalid Choudali, Je suis le vice-président, actuellement en charge des questions administratives

2. Pouvez-vous expliquer votre projet et les enjeux sociaux que vous tentez d'améliorer grâce à celui-ci ?

Notre projet est centré autour de 3 composants : Arbres fruitiers (grenade, figues), Nourrir les veaux, Elevage de poulets (beldi) municipaux, Production de fourrage. Les enjeux : Encourager les initiatives de travail indépendant pour les jeunes diplômés. Obtenir un revenu approprié pour les porteurs de projets et améliorer leurs conditions de vie. Encourager la stabilité dans le monde rural, en particulier chez les jeunes, pour assurer la connaissance locale du domaine. Faire travailler la main d'œuvre local et essayer de transférer l'expérience. S'assurer que les marchés locaux et nationaux sont approvisionnés en produits locaux et développer l'agriculture au Maroc.

3. A qui s'adressent votre projet ?

En termes d'emploi : Aux membres de la coopérative en premier lieu, et la population locale En termes de fourniture de produits : Marché locale et national et marchés internationaux ultérieurs

4. Quelles ont été les motivations dans la création de votre organisation Ou projet ?

La connaissance et le rapprochement entre les différents membres de la coopérative La croyance en l'indépendance et l'initiative individuelle la corrélation avec le monde rural Contribution à l'économie nationale. Cela a été très difficile pour tout le monde de trouver un travail, même dans les grandes villes ce n'est pas facile. Le mieux c'est d'exploiter les terres et notre héritage. Nous ne voulions pas rester sans emploi, à rien faire alors on s'est dit qu'on allait travailler dans ce qu'on aime et avec les compétences qu'on a déjà.

4*. Les motivations sont-elles liées aux traditions et pratiques religieuses ? (Sadaka, Touiza..)
Non, mise à part la zakat, la sadaka et ce qui est obligatoire dans la région, je pense que les autres sont moins utilisés de nos jours (en tout cas dans les grandes villes).

5. Combien êtes-vous dans l'organisation ?

On est 6 : 2 femme et 4 homme. On se fait tous confiance, on ne se connaît pas tous vraiment mais le fait d'avoir les mêmes idées et les mêmes objectifs ça a créé un lien de confiance. On veut tous contribuer dans la même cause et mettre en place un projet collectif qui pourra assurer une stabilité dans la région et surtout pour nous les jeunes diplômés. On veut que les membres puissent intervenir dans les problématiques de la société, il faut juste entreprendre car tout le monde peut

avoir un impact dans la société. On veut juste des personnes qui ont la même vision que nous et ensemble fournir une solution aux membres.

6. Comment assurez-vous la viabilité de l'entreprise ou de votre projet ? Quelles sont vos sources de revenus ?

Nous sommes au début du projet. Nous avons reçu le soutien du Ministère de l'Agriculture (Plan Maroc Vert) et bientôt celui de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain.

7. Comment sont prises les décisions dans votre équipe ?

Les décisions sont prises avec la participation de tous les membres.

8. Avez-vous un Conseil d'Administration / une assemblée générale ?

On a deux assemblées : assemblée générale et assemblée ordinaire. Et un CA tous les 3 – 4 mois

9. Quels sont les principaux obstacles/freins au développement de votre organisation/projet.
Jusqu'à présent, il y a peu d'obstacles au niveau administratif

10. Si vous aviez une baguette magique qu'apporterez-vous dans votre association ?

Je vais concrétiser l'ensemble du projet et utiliser l'énergie renouvelable

11. J'ai pu lire dans de nombreux textes que l'INDH mit en place en 2005 favorisait justement le développement des entreprises sociales comme notamment l'éducation, la santé, l'intégration des personnes défavorisées ? Que pensez-vous de cela ?

En effet, on a réalisé beaucoup de chose au profit des organismes. Et Nous cherchons plus....

12. Quelles sont les difficultés au développement des entreprises sociales au Maroc ?

La primauté de l'intérêt individuel sur l'intérêt global

13. Est-ce que les termes entreprise sociale et économie sociale sont souvent utilisés au Maroc ? Est-ce que les personnes comprennent de quoi on parle ?

Peu de personnes comprennent

14. Vous considérez-vous comme une entreprise sociale ?

Oui

f) COO+

Amine el Mouatarif, le 25/11/17 (3 h de formation) + questionnaire reçu le 06/04/18 et échanges de mails Mars-Avril.

1. Pouvez-vous vous présenter et expliquer votre rôle au sein de « l'organisation » ?

Président - Conception et montage de projets chez Coo+ et conseiller pour l'encadrement des coopératives.

2. Pouvez-vous expliquer votre projet et les enjeux sociaux que vous tentez d'améliorer grâce à celui-ci ?

Insertion économique, médiation et accompagnement des porteurs de projets sociaux et solidaire. Formulation de projet / définition du modèle économique / identification des partenaires potentiels

et recherche de financements. Contribuer à l'essor d'une économie sociale et solidaire au Maroc basée sur la coopération en étant un partenaire et un catalyseur dans le développement et le renforcement des économies coopératives et en fournissant des services de développement hautement efficaces aux coopératives nouvelles et existantes (voir mon profil LinkedIn pour plus d'explication). Je veux développer le secteur coopératif au Maroc.

3. A qui s'adressent votre projet ?

A tous ceux qui croient en un monde coopératif loin de toute compétition.

4. Quelles ont été les motivations dans la création de votre organisation Ou projet ?

Développer un économie sociale et solidaire basée sur la coopération

4*. Les motivations sont-elles liées aux traditions et pratiques religieuses ? (Sadaka, Touiza..)
Indirectement oui mais il faut faire attention par ce qu'on entend par là. Charité ce n'est pas de l'économie sociale. La religion n'a pas à être mêlé là-dedans. On peut juste dire que les personnes qui mettent en place ces organisations portent les valeurs qu'imposent et que recommandent l'islam

5. Combien êtes-vous dans l'organisation ?

Six

6. Comment assurez-vous la viabilité de l'entreprise ou de votre projet ? Quelles sont vos sources de revenus ?

Bénévolat - Recherche de fond – Formations. Et les coopératives ont Maroc la majorité c'est de l'auto financement, puis des subventions. Elles ont tendance à préférer les subventions et l'entrée de nouveaux adhérents plutôt que de faire appel aux banques.

7. Comment sont prises les décisions dans votre équipe ?

Gouvernance participative, décision prise démocratiquement, 1 homme = 1 voix.

8. Avez-vous un Conseil d'Administration / une assemblée générale ?

Oui, trimestriellement. La loi 112.12 oblige les coopératives à établir des CA et favorise nettement mieux la participation de tous les membres aux prises de décision. Donc la majorité des coopératives au Maroc partent d'un principe 1H = 1 voix.

9. Quels sont les principaux obstacles/freins au développement de votre organisation/projet.
L'innovation de notre concept au Maroc - La lenteur chronique des échanges au Maroc

10. Si vous aviez une baguette magique qu'apporterez-vous dans votre association ?

De la vitesse

11. J'ai pu lire dans de nombreux textes que l'INDH mit en place en 2005 favorisait justement le développement des entreprises sociales comme notamment l'éducation, la santé, l'intégration des personnes défavorisées ? Que pensez-vous de cela ?

Oui mais un grand problème de gouvernance et de clientélisme

12. Quelles sont les difficultés au développement des entreprises sociales au Maroc ?

Nous avons de gros problèmes sociaux et le marché est petit et biaisé par l'interventionnisme + L'ESS est conçue comme palliatif à la pauvreté au lieu d'être un moteur de la croissance de l'économie locale.

13. Est-ce que les termes entreprise sociale et économie sociale sont souvent utilisés au Maroc ? Est-ce que les personnes comprennent de quoi on parle ?

Peu de personnes comprennent

13. Vous considérez-vous comme une entreprise sociale ?

Oui

B. Mutuelles

MGPAP (La Mutuelle Générale du Personnel des Administrations Publiques du Maroc)

Fouad Moutaoukil, Zineb Znafi et Yassine Bouharda, le 24/11/17 (50 minutes) + mails.

1. Pouvez-vous vous présenter et expliquer votre rôle au sein de l'organisation ?

Fouad est contrôleur générale de la MGPAP, il s'occupe du volet interne, du contrôle de gestion, de la performance et de l'inspection. Zaineb est auditrice interne depuis 2016 son rôle est de veiller à la conformité, elle travaille sur les comptes annuels etc. Yassin s'occupe d'initier les projets, analyse et développe des outils, accompagne les décideurs et utilisateurs.

2. Pouvez-vous expliquer votre projet et les enjeux sociaux que vous tentez d'améliorer grâce à celui-ci ?

La MGPAP identifie les défaillances en matière de qualité interne. Fournir des soins de santé etc. une caisse nationale de sécurité sociale. Le rôle est de fournir une couverture médicale, on délègue des dossiers de maladie, on fournit des couvertures complémentaires en cas de maladie, etc. élargissement de la couverture sociale et médicale pour les parents, les parents des fonctionnaires, les enfants des fonctionnaires et les époux des fonctionnaires. Elle participe également aux caravanes médicales etc.

3. A qui s'adressent votre projet ?

À la population marocaine plus précisément les fonctionnaires de l'Etat. Ceux qui n'ont pas la couverture sociale sont sur le régime de RAMED (particulièrement les migrants).

4. Quelles ont été les motivations dans la création de MGPAP ?

Dans les années 90 il n'y avait pas de système comme celui-ci pour les systèmes de cotisations. La mutuelle a été créée en 1946 par des français après la seconde guerre mondiale pour les fonctionnaires. Elle agit comme un organisme traditionnel : prélèvement des cotisations.

4*. Les motivations sont-elles liées aux traditions et pratiques religieuses ? (Sadaka, Touiza..)
Pas d'idée. Peut-être que les créateurs apportaient une importance à la religion ?

5. Combien êtes-vous dans l'organisation ?

Il y'a 800 adhérents et un représentant. Il y'a des missions de contrôle pour contrôler les comptes. Au total dans le pays, 420 000 adhérents, 1600 000 bénéficiaires.

Il faut être fonctionnaire de l'Etat pour être adhérent.

6. Comment assurez-vous la viabilité de l'entreprise ou de votre projet ? Quelles sont vos sources de revenus ? Comme toute mutuelle, elle vit des cotisations des adhérents, il n'y a

pas de subvention de départ. Nous sommes soutenus par le REMESS, nous avons des relاتons avec des mutuelles internationales surtout la France.

7. Comment sont prises les décisions dans votre équipe ? avez-vous un CA ?

Il y'a une AG composé de 16 personnes qui est l'organe représentatif dont les membres sont élus, et un CA qui se tient quotidiennement. Ce sont des décisions opérationnelles qui sont prises au CA ; Les adhérents sont représentés par l'AG ; l'AG se tient une fois par an au minimum, d'habitude il y'a deux Ag en fin d'exercices (mi-décembre). La structure est très démocratique

8. Si vous aviez une baguette magique qu'apporterez-vous dans votre association ?

Plus de possibilité de financement, plus d'accessibilité (les gens ont besoin d'aide et de soutien), promouvoir la communication pour que les gens soient au courant, mettre en place une meilleure organisation dans les entreprises (système d'informations, organisme doit mettre de l'ordre, transparence, etc.)

9. J'ai pu lire dans de nombreux textes que l'INDH mit en place en 2005 favorisait justement le développement des entreprises sociales comme notamment l'éducation, la santé, l'intégration des personnes défavorisées ? Que pensez-vous de cela ?

Le pouvoir public s'intéresse à la question, ils mettent en place de nouvelles réglementations etc. mais il y'a encore beaucoup de choses à améliorer.

10. Est-ce que les termes entreprise sociale et économie sociale sont souvent utilisés au Maroc ? Est-ce que les personnes comprennent de quoi on parle ?

Le terme n'est pas très familier, beaucoup de personnes n'ont aucune idée de ce que représente l'ESS. Il faut faire des efforts en matière de communication pour démocratiser le concept et pour qu'"ils comprennent ce que cela veut dire.

10. Les auteurs identifient plusieurs critères pour expliquer la motivation des individus adhérer au système mutualiste. J'aurais voulu avoir votre avis concernant ce sujet ces critères et comprendre celles qui influencent les individus.

L'âge et le sexe : c'est un critère très important. D'abord en ce qui concerne l'âge c'est généralement les adultes qui s'affilient à une mutuelle de santé parce qu'elles comprennent plus l'enjeux et les objectifs de ceux-ci, les jeunes ne savent pas toujours à quoi cela correspond et sont moins responsables. Les personnes âgées par contre elles ne prennent pas l'initiative de s'affilier, elles n'ont pas grandi avec ça. Ce sont souvent les hommes aussi qui viennent dans les bureaux et qui décident de s'affilier (sa famille) ou non. Il ne faut pas oublier que la femme commence à intervenir et avoir une place dans la société depuis seulement quelques temps. Il y'a toujours des inégalités, surtout dans les milieux pauvres ou dans les régions rurales où la famille doit écouter son mari et où les décisions ne reviennent qu'à lui seul. Dans les bonnes familles ou dans les grandes villes par contre on rencontre des femmes entrepreneuses qui veulent bouger et qui sont indépendantes.

Pouvons-nous dire que l'éducation y joue également un rôle ? fortement, peu importe l'âge ou le sexe cette fois, mais les personnes qui ont eu une éducation, qui veulent se prendre en main, qui sont plus ouverte à l'innovation et qui se rendent compte des changements de vies et de styles sont

plus ouverte et comprennent très bien le système mutualiste. Pour eux l'hygiène, la santé c'est primordial. On a souvent le cas aussi dans les mutuelles, où des personnes nous disent qu'elles viennent s'affilier car leurs enfants à l'université leurs ont expliqué le fonctionnement et les avantages car on en parle de plus en plus dans les établissements scolaires.

L'ethnie : certaines personnes sont plus ouvertes à l'innovation que d'autres en fonction de la région. Souvent, ces personnes qui vivent dans les grandes villes veulent vivre à l'euroéenne. Elles aiment l'innovation, le changement et sont beaucoup plus sensibilisées par la santé l'hygiène, l'esthétique etc. par contre d'autre sont plus résistantes aux changements, elles n'aiment pas l'innovation et préfèrent vivre avec les traditions comme dans les montagnes etc.

Le statut professionnel : les soins de santé au Maroc coutent très cher et souvent les gens ont un salaire inférieur aux prix de ces soins et il faut les payer immédiatement. En fonction de certaines professions, il est difficile pour certaines personnes de se dire qu'elles vont devoir payer des cotisations alors qu'elle pourrait faire autre chose avec cela. Pour certaines les cotisations représentent une somme assez importante. Un boulanger aura plus de mal qu'un dentiste ou un professeur à s'occuper de sa famille et à payer son loyer s'il doit acquitter des cotisations. Quand on regarde nos statistiques on voit vite les écarts entre les affiliés, les nouveaux affiliés et les nouveaux affiliés. Les affiliés ont généralement plus de moyens que les autres. Mais avec les systèmes du RAMED et de l'assurance obligatoire certaines choses commencent à évoluer.

L'adhésion à une mutuelle de santé offre beaucoup d'avantages et éliminent les risques financiers en cas de maladies car elles sont principalement prises en charge. Il faut maintenant pouvoir circuler l'information et faire comprendre aux marocains les avantages à y adhérer.

C. Associations

a) REFIME ASBL (réseau des femmes immigrées et épouses)

Armande Pedtome, 23/11/17 (40 minutes) + échanges de mail en Avril

1. Pouvez-vous vous présenter et expliquer votre rôle au sein de l'organisation ?

Je suis fondatrice et présidente de l'association REFIME. Je suis également consultante en migration, Je suis biologiste et naturothérapeute.

2. Pouvez-vous expliquer votre projet et les enjeux sociaux que vous tentez d'améliorer grâce à celui-ci ?

Mon association a pour but de fournir une aide aux femmes, aux jeunes et aux enfants dans le besoin. On distribue des cartables chaque année à la rentrée scolaire à certaines écoles en difficulté et où la majorité des enfants viennent de milieu défavorisé. On donne aussi une aide aux femmes veuves et immigrées en leur donnant de la nourriture, des équipements pour leur maison, on les aide aussi à trouver un logement pas très cher en les accompagnant. Beaucoup de personnes marocaines vivent dans la misère ici et ce n'est surtout pas facile pour les immigrés qui viennent du Congo, de la côte d'Ivoire et d'autres pays pour fuir la guerre ou tout simplement pour trouver du travail et avoir une meilleure situation. On organise également des événements à l'école Abde

Wahed El Morrakochi pour donner à ces enfants un peu de joie et généralement les femmes immigrées qu'on aide participe aux projets qu'on met en place. Donc en fait au début elles viennent nous trouver pour les aider dans la gestion administrative car certaines n'ont pas les papiers alors il faut pouvoir intervenir et se bouger les coudes pour faire en sorte qu'elles puissent avoir leurs droits car le gouvernement ne les aide pas. Même si souvent on n'y arrive pas vu la situation de certaines personnes ou bien alors ça prend plusieurs moi. Donc voilà on fournit une aide aux femmes immigrées et aux veuves qui n'ont pas pour subvenir aux besoins de leurs familles, et aux enfants pour que même les plus défavorisés puissent aller à l'école car même s'ils sont différents ils ont tous le droit à l'éducation. Je me suis inspirée de ma vision, de mes valeurs et de la façon de voir le monde.

3. A qui s'adressent votre projet ? / (voir2) femmes et enfants en difficulté

4. En tant que fondatrice, quelles ont été vos motivations dans la création de votre association ?

En tant que femme congolaise et en tant que maman, je sais combien c'est dur de pouvoir élever des enfants seules dans un pays qui n'est pas le nôtre. Quand je suis venue ici, j'ai remarqué qu'il était très dur en tant qu'africaine de s'intégrer à la population marocaine surtout en tant que femme. De nombreuses femmes viennent dans l'association car elles ne savent pas à qui s'adresser, c'est très dur de s'affirmer en tant que femme, surtout quand vous n'avez aucun revenu, aucune situation et que vous êtes veuve ou sans famille. Il m'a fallu un petit moment pour trouver un poste dans un cabinet sur Rabat, et comme je ne connaissais encore rien n'y personne je devais me débrouiller avec les enfants la journée. Au fur et à mesure j'ai commencé à rencontrer des femmes en difficultés. Alors je me suis dit que j'aurais bien voulu trouver une assistance quand moi je suis venue à l'époque et quand j'étais dans la même situation que ces femmes. Donc j'ai créé REFIME comme je l'ai expliqué qui aide les femmes, les jeunes et les enfants. On veut revaloriser la femme par des formations, par la création d'entreprise, les informer de leurs droits.

4*. Les motivations sont-elles liées aux traditions et pratiques religieuses ? (Sadaka, Touiza..)
Non

5. Combien êtes-vous dans l'ASBL ?

Il y'a en fait 8 vrais bénévoles dont 1 professeur de primaire, et 5 moutons. 8 vrais bénévoles car depuis le début ces personnes sont là et ont compris clairement le sens de notre association, et les 5 moutons car ils viennent puis ils repartent quand on leur demande de nous aider dans un projet ils sont pas toujours contents ou alors ils nous demandent tous les x mois si un jour ils vont quand même être payé pour le travail qu'ils font (peindre, nettoyage, etc.).

6. Comment assurez-vous la viabilité de l'entreprise ou de votre projet ? Quelles sont vos sources de revenus ?

Ça c'est une surprise, ça vient de Dieu et de notre portefeuille. On ne reçoit aucunes aides financières. Ce sont les bénévoles qui nous aide. Des fois je dois m'abstenir de faire trop de cadeaux ou d'aller manger dehors pour pouvoir mettre cet argent dans l'association et contribuer le plus possible. C'est le devoir du citoyen d'aider son prochain ;

7. Les bénévoles au sein de l'association font partie du même quartier, ou se connaissent ? qu'est ce qui les motive vous pensez ?

Non pas spécialement des personnes qui se connaissent entre eux, mais j'ai l'habitude de me rendre dans des salons ou événements et faire la publicité de notre association car sur le internet nous n'en avons pas vraiment car ça couté. Ce sont donc des personnes que j'ai pu rencontrer il y'a un moment et qui sont devenus mes amis et qui ont donc voulu m'aider en participant volontairement. Il y'a aussi des femmes qu'on a aidées et qui après un moment ont voulu faire partie de l'association en guise de reconnaissance mais surtout parce que le projet leurs plaisent. Elles veulent faire partie de l'association et nous aider à gérer les projets ; Et on a aussi ceux qui viennent nous aider pour trouver un sens à la vie et se sentir utile. Ce sont des gens aux grands coeurs qui ont toujours connus le sens de la solidarité.

Le problème c'est que nous sommes limités, on veut faire plus de choses, les gens veulent nous aider mais nous n'avons pas tous les moyens nécessaires.

8. Comment sont prises les décisions dans votre équipe ? avez-vous un CA ?

On a une assemblée générale seulement une fois par an et tous les membres adhérents et non adhérents sont présents. Tout le monde peut donner son avis et proposer des choses mais c'est moi qui décide et qui tranche car je suis la présidente de l'association et c'est moi qui a le plus de compétences en la matière.

Les autres membres sont passifs et n'ont pas l'esprit de gestion.

9. Quels sont les principaux obstacles/freins au développement de votre organisation/projet.

Le principal obstacle c'est le financement bien sûr, ensuite l'administration je pense qu'on a une mauvaise administration c'est pourquoi on perd du temps dans l'élaboration de nos projets. C'est moi qui gère tout, qui motive certaines personnes. Le troisième frein c'est l'entente entre les personnes, ce n'est pas facile car certains n'ont pas la capacité pour travailler ensemble. Les gens ne sont pas toujours motivés, pas toujours d'accord et pas très participatif.

10. Si vous aviez une baguette magique qu'apporterez-vous dans votre association ?

Des fonds pour financer nos projets. Quand on aura les fonds le reste viendra avec. On n'arrive pas à s'en sortir uniquement avec nos contributions et le don de certains citoyens. Il y'a beaucoup d'enfants et de femmes qu'on gère. On peut pas se permettre de ne pas accepter une personne ou de refuser d'aider une autre sous prétexte qu'il manque des sous dans le portefeuille. A quoi sert une association alors ?

11. J'ai pu lire dans de nombreux textes que l'INDH mit en place en 2005 favorisait justement le développement des entreprises sociales comme notamment l'éducation, la santé, l'intégration des personnes défavorisées ? Que pensez-vous de cela ?

Ce n'est pas quelque chose de nouveau ce modèle d'entreprise, depuis très longtemps ça existe. Et oui INDH a permis la création de nombreuses associations, et des droits des Hommes et des femmes. Mais je ne pense pas qu'elle s'intéresse vraiment aux ES.

12. Quelles sont les difficultés au développement des entreprises sociales au Maroc ?

Quand on est une petite entreprise c'est très dur et personne n'y croit bien sûr. De plus, j'ai l'impression que la société s'intéresse de moins en moins aux programmes d'entraide et de solidarité. Avant il y avait beaucoup ça, les gens donnaient la charité et s'aidait mais maintenant au

Maroc les gens commencent à vivre pour eux-mêmes. Quand vous êtes une très petite entreprise le gouvernement ne va pas vous aider tant que plus de gens ne se mobilisent pas.

13. Est-ce que les termes entreprise sociale et économie sociale sont souvent utilisés au Maroc ? Est-ce que les personnes comprennent de quoi on parle ?

Les termes je n'ai pas vraiment entendu mais le concept oui, on parle beaucoup d'associations et coopératives mais beaucoup ne savent pas de quoi il s'agit. Il y'a un manque de communication au Maroc. Ils autorités et les gens font beaucoup de choses mais ils ne sont pas capables de le définir ! un modèle de l'économie sociale c'est alors ce qu'on appelle l'AVEC c'est ne forme de coopérative où les membres mettent de l'argent dans une caisse et donc quand quelqu'un a un projet on va utiliser l'argent de la caisse et c'est les membres de l'équipe qui gère la caisse.

Il faut que les institutions et les administrations marocaines participent également et beaucoup plus ! et surtout ils doivent arrêter leurs supercheries.

13. Vous considérez-vous comme une entreprise sociale ?

Je ne savais pas ce qu'était une entreprise sociale mais oui je pense qu'on doit l'être.

b) INSAF

Latifa Ouazaheou, questionnaire reçu le 21/04/18.

1. Pouvez-vous vous présenter et expliquer votre rôle au sein de « l'organisation » ?

Je m'appelle Latifa Ouazaheou, Je suis responsable du Pôle mère-enfant et je m'occupe du volet social.

2. Pouvez-vous expliquer votre projet et les enjeux sociaux que vous tentez d'améliorer grâce à celui-ci ?

Notre projet consiste en l'accompagnement sociale des mamans seule et détresse avec leurs bébés, nous raccompagnons aussi vers l'autonomisation. On veut leur offrir un hébergement, un accompagnement administratif, social et médical, une formation, ainsi qu'une réinsertion sociale et professionnelle.

3. A qui s'adressent votre projet ?

Les mamans célibataires, les jeunes mamans mais aussi les petites filles qui ne vont pas à l'école et qui travaillent comme ouvrière. On veut stopper ça et les guider vers la scolarité.

4. Quelles ont été les motivations dans la création de votre organisation Ou projet ?

Des bébés sont abandonnés par leurs mamans par peur de la honte et des préjugés sociales. L'accompagnement de la mère bénéficiaire se fait dans le but de ne pas abandonner son bébé. Les jeunes mamans et en particulier les mamans non mariées sont vraiment mal traitées. La loi marocaine menace ces femmes et punie toutes relations sexuelles en dehors du mariage, les femmes sont exclues et ne peuvent bénéficier d'aucune aide ni d'une reconnaissance de l'enfant auprès de l'administration publique. Justement il y'a des lois qui sont établies par le gouvernement pour sanctionner ces femmes au lieu de les aider et c'est une énorme injustice car personne ne veut les défendre.

4*. Les motivations sont-elles liées aux traditions et pratiques religieuses ? (Sadaka, Touiza..)

Non mais on utilise beaucoup l'islam dans les rapports avec les autres.

5. Combien êtes-vous dans l'organisation ?

Nous sommes une vingtaine de personnes.

6. Comment assurez-vous la viabilité de l'entreprise ou de votre projet ? Quelles sont vos sources de revenus ?

Des bailleurs de fond ONG ou particuliers mais aucunes aides publiques. Il y a énormément de lacunes au niveau des aides fournies par le gouvernement, de nombreuses familles sont dans des situations de vulnérabilité et donc l'Etat voudra en premier aider ces personnes qui représentent un nombre important dans le pays et non pas ces femmes qui ont eu un enfant hors mariage

7. Comment sont prises les décisions dans votre équipe ?

Tous les membres ne participent pas aux prises de décisions. Ils sont tous représenté mais les décisions sont prises à l'unanimité.

8. Avez-vous un Conseil d'Administration / une assemblée générale ?

Oui

9. Quels sont les principaux obstacles/freins au développement de votre organisation/projet.

La continuité des ressources

10. Si vous aviez une baguette magique qu'apporterez-vous dans votre association ?

Plus de ressources financières et humaines

11. J'ai pu lire dans de nombreux textes que l'INDH mit en place en 2005 favorisait justement le développement des entreprises sociales comme notamment l'éducation, la santé, l'intégration des personnes défavorisées ? Que pensez-vous de cela ?

Une grande opportunité aux associations pour se développer

12. Quelles sont les difficultés au développement des entreprises sociales au Maroc ?

Les ressources financières et le savoir-faire et le manque d'expérience

13. Est-ce que les termes entreprise sociale et économie sociale sont souvent utilisés au Maroc ? Est-ce que les personnes comprennent de quoi on parle ?

Peu connu pas les personnes.

13. Vous considérez-vous comme une entreprise sociale ? Oui

c) El Amal des Diabétiques

Mohammed El Hajjaji, questionnaire reçu le 02/04/18.

1. Pouvez-vous vous présenter et expliquer votre rôle au sein de « l'organisation » ?

Je suis responsable fondateur dans l'association el Amal que j'ai mis en place en 2005.

2. Pouvez-vous expliquer votre projet et les enjeux sociaux que vous tentez d'améliorer grâce à celui-ci ?

Il y'a deux millions de marocains qui souffrent de diabète au Maroc et il y'a la majorité qui n'était pas informé de la pathologie, qui n'ont pas les moyens financiers pour pouvoir se payer les médicaments et un suivi de qualité. Chaque année des milliers de marocains meurent à cause de cette maladie car ils ne sont pas prévenus, ils ne sont pas au courant des risques de cette maladie, comment la traiter, quels sont les gestes à prendre et à éviter. L'objectif de l'association c'est la

prévention des diabétiques : on intervient dans les écoles, on organise des séminaires, on publie des articles. On fournit une aide aux diabétiques en les soutenant, les écoutant lors des visites médicales (c'est gratuit pour les plus démunis), on organise des démonstrations et on vend des appareils à des prix plus généreux. On organise des recherches avec des universités dans la recherche pour trouver des remèdes pour la maladie.

3. A qui s'adressent votre projet ?

Aux personnes diabétiques.

4. Quelles ont été les motivations dans la création de votre organisation Ou projet ?

J'ai appris que j'étais diabétique, j'ai décidé de créer une association pour soutenir et sensibilisé des personnes qui sont diabétiques comme moi car il n'y a pas assez d'informations sur cette maladie, pas beaucoup d'établissement qui peuvent fournir une aide, les frais médicaux sont cher, pas de représentation des diabétiques.

4*. Les motivations sont-elles liées aux traditions et pratiques religieuses ? (Sadaka, Touiza..)
Non, mais on porte les valeurs enseignées par l'islam.

5. Combien êtes-vous dans l'organisation ?

6 et il y'a des bénévoles nutritionnistes et médecins pour conseiller les patients. On travaille avec l'hôpital de FES aussi pour effectuer certaines analyses. Les bénévoles qui viennent nous aider ce sont soit des médecins compétents dans le domaine ou alors des jeunes qui sont sensibilisés par la problématique, qui ont des parents ou frères diabétiques.

6. Comment assurez-vous la viabilité de l'entreprise ou de votre projet ? Quelles sont vos sources de revenus ?

Quand j'ai créé l'association, on s'est regroupé avec d'autres personnes qui étaient touchés de près ou de loin. On a commencé par des séances d'infos et de préventions. Ensuite on a su attirer des institutions nationales et internationales. On a signé une convention avec une ONG de Londres, avec la faculté de Médecines de Fès, on a reçu beaucoup de dons et plus tard une aide du Ministre de la Santé on a donc pu évoluer et proposer plus de services.

7. Comment sont prises les décisions dans votre équipe ?

Je prends les grandes décisions avec les membres du bureau (vice-président, secrétaire général, trésorier, .) sinon tout le monde donne son avis.

8. Avez-vous un Conseil d'Administration / une assemblée générale ?

Oui. 3* par an

9. Quels sont les principaux obstacles/freins au développement de votre organisation/projet.

On a beaucoup de personnes qui viennent nous aider bénévolement ce qui est très bien mais ce n'est pas suffisant pour couvrir le manque de ressources financières pour pouvoir établir l'association, pour proposer des services, pour se faire connaître et toucher un maximum de personnes. On a eu la chance de pouvoir attiré des personnes compétentes comme des médecins même s'il y'en a pas encore beaucoup mais on espère qu'avec le temps les bénévoles seront plus importants.

10. Si vous aviez une baguette magique qu'apporterez-vous dans votre association ?

On espère vraiment se développer et pouvoir proposer des services pour prévenir d'autres maladies autres que le diabète. Sans le vouloir, nous nous concentrerons sur une pathologie et un territoire et nous ne sommes donc pas en mesure d'aider l'ensemble de la population qui doivent faire face à de nombreuses maladies. On espère encore toucher plus de personnes et des investisseurs pour se permettre d'autres locaux et équipements.

Si on veut mettre en place quelque chose, on peut le faire avec l'aide des bénévoles mais ce ne sera jamais assez pour compenser le manque en ressources, en compétences, en communication etc, il faut donc miser sur les institutions et le gouvernement.

11. J'ai pu lire dans de nombreux textes que l'INDH mit en place en 2005 favorisait justement le développement des entreprises sociales comme notamment l'éducation, la santé, l'intégration des personnes défavorisées ? Que pensez-vous de cela ?

Oui elle participe et aide certaines organisations.

12. Quelles sont les difficultés au développement des entreprises sociales au Maroc ?

Si on prend notre exemple par exemple et les associations que nous connaissons on voit vite que les ressources, la motivation et les compétences sont la clé de réussite si on ne retrouve pas cela dans une association c'est voué d'avance à l'échec. L'association peut proposer des activités avec un impact sur la société mais si les gens ne sont pas motivés, que les membres n'arrivent pas à collaborer et avoir confiance au projet cela peut conduire à la fin du projet.

13. Est-ce que les termes entreprise sociale et économie sociale sont souvent utilisés au Maroc ? Est-ce que les personnes comprennent de quoi on parle ?

Je ne pense pas que le terme soit connu.

14. Vous considérez-vous comme une entreprise sociale ?

Oui

d) HADAF

Amina Msefer, 22/11/17 (20 minutes) + questionnaire reçu le 19/04/18.

1. Pouvez-vous vous présenter et expliquer votre rôle au sein de « l'organisation » ?

Je suis la présidente fondatrice de l'association HADAF (Amina Msefer). Je m'occupe de la gestion des budgets, des projets, des formations.

2. Pouvez-vous expliquer votre projet et les enjeux sociaux que vous tentez d'améliorer grâce à celui-ci ?

L'objectif de l'association c'est d'apporter une aide aux personnes handicapées à travers des formations et une insertion socio-professionnelle. Il y'a beaucoup d'enfants handicapés dans le pays qui ne peuvent pas être pris en charge ni trouver un travail., on s'est regroupé avec d'autres parents dans la même situation et on a mis en place notre association. J'ai vite compris qu'il était impossible de travailler seule et qu'il fallait se regrouper pour trouver des solutions. Il existe des structures de prise en charge jusqu'à 21 ans seulement après les enfants sont laissés comme mort par les autres. On a voulu faire en sorte que ça change et notamment surtout pour nos enfants. On propose différents ateliers, un aide éducatif, activités sportives.

3. A qui s'adressent votre projet ?

Aux jeunes adultes handicapés.

4. Quelles ont été les motivations dans la création de votre organisation Ou projet ?

L'association HADAF a une histoire. Elle n'a pas été créée pour rien mais par l'initiative de parents et familles qui ont des enfants handicapés. Je fais partie de ceux qui ont des enfants handicapés et qui ne pouvaient auparavant pas trouver une occupation ni un travail car leur handicap ne leur permettait pas. Ma fille est née avec un handicap, jusqu'à ses 21 ans le Centre Amal pour handicapés l'accueillait elle et d'autres enfants mais le problème au Maroc c'est qu'il n'existe aucune structure pour prendre en charge ces personnes devenues adultes. On voulait offrir une vie à nos enfants avec des projets, de meilleures conditions de vies etc. mais rien n'existe sur le marché marocain. Au début de la création ce n'était pas facile, on avait pas de fonds, pas de local, on devait se retrouver chez l'un et chez l'autre pour mettre en place des séances d'informations et préventions pour écouter les besoins des parents, on a rencontré plus tard d'autres associations qui voulait lutter pour la même cause on a partagé beaucoup d'infos, après toutes ces rencontres on a décidé de mettre en place une organisation avec comme objectif l'insertion sociale et professionnelle. Les parents et membres se sont beaucoup investis, ils s'occupaient de l'accueil, de la sensibilisation, de certaines formations, du dialogue social, etc. C'est plus tard quand le projet a commencé à prendre de l'ampleur que nombreuses personnes et institutions nous ont aidé comme un terrain donné à un prix très symbolique, des architectes ont travaillé gracieusement pour nous, on a obtenu des dons de la fondation Mohamed VI, un soutien plus tard de Lalla Salma qui nous a permis de se développer encore mieux.

4*. Les motivations sont-elles liées aux traditions et pratiques religieuses ? (Sadaka, Touiza..)
Non, la religion c'est de la charité c'est l'aumône. Ce qu'on fait ce n'est pas cela, beaucoup de gens n'arrivent pas à différencier cela.

5. Combien êtes-vous dans l'organisation ?

Nous sommes une dizaine de membres fondateurs avec tous des rôles différents et il y'a plusieurs formateurs éducateurs, et plus de 70 jeunes adultes.

6. Comment assurez-vous la viabilité de l'entreprise ou de votre projet ? Quelles sont vos sources de revenus ?

Pour mettre en place un projet comme le nôtre il a fallu se battre et montrer qu'on pouvait arriver à quelque chose, sensibiliser le plus de personnes pour pouvoir attirer des bénévoles, des financeurs etc. Je vous ai déjà un peu expliqué les aides qu'on a pu recevoir mais on a aussi reçu récemment des subventions de l'entraide nationale, des dons du ministère des habous et des affaires islamiques. On organise des collectes lors des manifestations (soirée de galas, exposition, etc.), et les recettes du restaurant HADAF.

7. Comment sont prises les décisions dans votre équipe ?

On prend les décisions durant les réunions d'une manière participative parce que personne n'est propriétaire de l'organisation mais tout le monde doit participer au développement de celle-ci.

8. Avez-vous un Conseil d'Administration / une assemblée générale ?

Oui

9. Quels sont les principaux obstacles/freins au développement de votre organisation/projet.

Encrage régionale et local. Professionnalisation et simplification de ce secteur pour les plus vulnérable. Climat de confiance et réciprocité

10. Si vous aviez une baguette magique qu'apporterez-vous dans votre association ?

On voudrait s'agrandir, proposer plus d'activités, variés les formations, accueillir plus de personnes handicapées, recevoir plus d'aides, et on voudrait bien voir d'autres projets comme celui-ci se développer. Il existe quelques centres disponibles pour les enfants handicapés mais le problème c'est que les familles les plus démunies peuvent y avoir accès après examen de leur dossier ce qui prend beaucoup de temps. Et ce sont seulement des centres réservés aux enfants uniquement et donc, à partir d'un certain âge, lorsqu'ils sont adultes, ils doivent quitter ce centre et sont livrés à eux-mêmes. Donc il faut créer plus de centres pour adultes handicapés et assurer un accompagnement et suivis et parler aux familles des associations en place car certains arriver à trouver un petit travail mais nous ne sommes pas sûrs que le respect des conditions de travail soit assuré.

11. J'ai pu lire dans de nombreux textes que l'INDH mit en place en 2005 favorisait justement le développement des entreprises sociales comme notamment l'éducation, la santé, l'intégration des personnes défavorisées ? Que pensez-vous de cela ?

Je pense effectivement que l'action de l'INDH correspond aux missions qui lui ont été confiées à sa création, et que de nombreuses entreprises génératrices de revenus ont vu le jour au Maroc grâce à elle. Cependant, pour avoir rencontré de nombreuses personnes ayant bénéficié de ce soutien, j'ai pu constater un manque crucial d'accompagnement adapté, et surtout régulier et de longue durée. Il me semble qu'un nombre important d'entreprises ainsi créées végétent, voire même se trouvent en difficultés.

12. Quelles sont les difficultés au développement des entreprises sociales au Maroc ?

Les difficultés résident à mon avis dans une mauvaise approche de leur création, qui repose plus sur un effet d'aubaine lié aux subventions ou aides à la création, que par appui sur les valeurs fondamentales des entreprises sociales.

13. Est-ce que les termes entreprise sociale et économie sociale sont souvent utilisés au Maroc ? Est-ce que les personnes comprennent de quoi on parle ?

Peu utilisé.

13. Vous considérez-vous comme une entreprise sociale ? Oui.

D. Entrepreneuriat social

a) ENACTUS : ONG International (Rabat, Maroc)

Chellaoui Sara (20 minutes) et Ait Laalim Abdellah (35 minutes), 22/11/17 + échanges mails en Mars.

a. Sara Chellaoui

1. Pouvez-vous vous présenter et expliquer votre rôle au sein de l'organisation ?

Je suis manager des opérations et chef de projet, j'accompagne les étudiants dans les projets, et aussi dans les activités d'Enactus. Je supervise les équipes durant les compétitions et dans les évaluations.

2. Pouvez-vous expliquer votre projet et les enjeux sociaux que vous tentez d'améliorer grâce à celui-ci ?

Enactus est concentré sur entrepreneuriat social ou sur la mise en place de modèle coopératif. L'entreprise travail avec des étudiants innovants et on accepte seulement les problématiques sociales. Le but s'est de mettre en place des projets dans des régions cibles dans le but d'intervenir dans la société. Notre objectif est de donner la chance aux étudiants la possibilité de créer une start-up, de les lancer et donc au fur et mesure on les laisse se développer jusqu'à devenir une entreprise sociale, une coopérative ou des entrepreneurs sociaux.

3. A qui s'adressent vos activités ?

Nos activités ciblent tout étudiant qui veut participer au développement de la société à travers un projet avec un impact considérable. Le projet doit pouvoir se transformer juridiquement en une entreprise. Nous travaillons essentiellement avec des personnes qui ont un projet social.

4. Comment assurez-vous la viabilité de l'entreprise ? Quelles sont vos sources de revenus ? Obtenez-vous des aides financières ?

Même si Enactus est une ONG Internationale, nous ne sommes pas financés hiérarchiquement ni financièrement. Nous n'avons pas de rapport, nous sommes indépendants. Les affiliés doivent payer un droit d'adhésion au Maroc et donc nous nous sommes financés à travers les bailleurs de fonds, du sponsoring, de la vente de service aux entreprises sociales (accompagnement, gestion, marketing, etc.). Et nous ne recevons aucunes aides publiques, aucunes subventions ni d'aide du gouvernement. Sinon, nous avons également beaucoup de bénévoles pour préparer les événements, 99% de la partie logistique de l'entreprise est composé de bénévole, et notre jury pour les compétitions est également composé de bénévole ingénieur, directeur financier, etc.

4*. Les motivations sont-elles liées aux traditions et pratiques religieuses ? (Sadaka, Touiza..)
Non absolument pas

5. Combien de travailleurs êtes-vous ?

Donc on a 50 à 60 étudiants, nous sommes 17 dans l'administratif on retrouve la Global PMO, le Directeur du développement des affaires, la Partenaire et responsable de la communication numérique, Directeur du Support aux entreprises, et 4 chef de projets, des coordinateurs, etc. Au Maroc, nous avons 5500 membres affiliés directement à Enactus.

6. Comment sont prises les décisions dans votre équipe ? avez-vous un CA ? AG ?

Oui nous avons un conseil d'Administration qui se fait deux à trois fois par an, il est composé de 15 membres (directeurs d'associations, d'OND, de banque, quelques partenaires, et deux membres de notre équipe Enactus, etc.)

Au sein du CA, chacun émet des propositions et le CA valide les décisions. Chacun doit préparer son idée et argumenter. Il y a vraiment une prise en considération des propositions des autres, chacun doit participer et donner son avis.

7. Utilisez-vous les profits pour réinvestir dans des projets ou distribution du profit aux actionnaires ? (% de distribution)

Tout est destiné au développement de l'organisation, des activités et des événements.

8. Quels sont les principaux obstacles/freins au développement de votre organisation/projet.

Les sources de financement, il arrive qu'au niveau budget nous soyons limités. Trouver des moyens pour garder les étudiants. Le problème c'est qu'on doit absolument revoir notre processus de sélection. En fait nous n'avons pas mis en place un plan ou des critères de sélection d'étudiants. Donc quand une personne vient frapper à notre porte on fonctionne sous différentes étapes. Premièrement on présente Enactus et nos missions. Si la personne est intéressée et suis ses objectifs et projets de développement on peut l'insérer dans un groupe d'étudiant et ensemble ils vont sélectionner les meilleures idées. Suite à ça, nous réalisons seulement des sélections car on sent des fois que certaines personnes ne sont pas sérieuses et donc on intègre les accélérateurs. On établit ensuite un entretien de motivation et de simulation mais ça c'est nouveau depuis quelques mois. Le but est de voir si les personnes sont motivées et veulent continuer le projet car nous avons déjà eu le cas où certains quittaient en milieu de route. Et quand on fait partie d'une équipe, ce n'est pas ce qu'il y a de mieux à faire. C'est pourquoi on doit absolument revoir notre processus, car d'un côté on perd du temps avec certains mais de l'autre lorsqu'on laisse la chance à certains de découvrir Enactus ils sont super motivés et ressorte avec un projet d'entreprise ou une Start up. Sinon au niveau des obstacles, au niveau des compétences nous n'avons absolument pas de problèmes c'est vraiment du côté financier.

9. Est-ce que votre organisation s'est inspiré d'un modèle américain ou européen ?

En fait on propose la même chose que la maison mère et on suit globalement le même modèle mais les activités ne sont pas données de la même façon. Nous avons mis en place un modèle de compétition qui est purement marocain et nous sommes les seules à l'avoir créé. En fait lorsque nous voyons que nous avons de nombreux projets innovants et à fort impact nous en discutons nos partenaires et nous mettons en place des compétitions. Les 3 meilleures projets remportent un prix ou une bourse/ un chèque.

10. Si vous aviez une baguette magique qu'apporterez-vous dans l'entreprise ?

Plus de partenariats pour développer nos activités et les projets des étudiants.

Une meilleure compréhension de la société de ce qu'est une entreprise sociale ou une ONG. Les gens deviennent de moins en moins généreux et restent de leurs côtés. Pour eux faire un don dans une organisation comme la nôtre c'est comme faire la sadaka et donc ils se disent que la sadaka est destiné aux pauvres pas aux entreprises. Et aussi plus de communication au niveau national en matière d'économie sociale, il faut vraiment sensibiliser les gens dans les actions sociales. Même si certaines pratiques de solidarité existent depuis longtemps il faut absolument instaurer des modèles juridiques et expliquer aux citoyens les missions et le rôle des acteurs. Il faut pouvoir accélérer les moyens pour les étudiants pour les motiver. Impliquer et sensibiliser le gouvernement

pour qu'ils se disent qu'au final Enactus apporte de l'argent au Maroc grâce à ses activités ainsi qu'un développement durable.

11. L'INDH mit en place en 2005 ne favorise pas justement le développement des entreprises sociales ou des projets sociaux ?

L'INDH met en place des projets, des associations etc. à travers des dons, des fonds, des soutiens techniques. Mais ces projets ne sont pas accessibles à tous. Il y a encore beaucoup d'efforts à déployer. Quand les gens manifestent pour une cause, généralement après les avoir punis l'Etat se remet en question et met en place des initiatives... mais pas tout le temps. Je dirais que les modèles de structures présentes au Maroc sont souvent autonomes. Et un dernier enjeu c'est le fait qu'au Maroc il y a quelques entreprises sociales déguisés en SARL alors qu'elles ne le devraient pas mais elles font ça pour pouvoir être financé etc. donc imaginez-vous si tous les modèles d'ES pourraient percevoir des subsides ou des aides de l'Etat. Les entreprises conventionnelles se déguiseraient en ES

12. Quelles sont les difficultés au développement des entreprises sociales au Maroc ?

Les moyens financiers, le manque de compétences en matière d'économie sociale et de gestion d'entreprise. Le manque d'éducation. Le manque de partenariats. Il y a plus de challenge que d'opportunités. On sent qu'il y a de la volonté et de la passion chez certaines personnes à s'investir dans une action sociale mais il y a un manque de résilience.

13. Est-ce que les termes entreprise sociale et économie sociale sont souvent utilisés au Maroc ? Est-ce que les personnes comprennent de quoi on parle ?

Pour ceux qui sont dedans oui c'est courant, mais seulement les personnes ayant été à l'université et qui ont pu entendre ce terme. Le gouvernement, les organisations, les entreprises sociales eux aussi connaissent ce terme. Mais sinon les citoyens tous ne savent pas ce qu'est une association ou une coopérative.

14. Quelles sont selon vous les motivations des citoyens à créer un projet ou à se lancer dans un mouvement associatif ? c'est pour répondre aux manques de services de l'Etat que les associations se mettent sur pieds. Si vous regardez au Maroc les associations sont souvent destinés à aider les pauvres, les femmes veuves, réfugiées, ou sans travaux, les enfants défavorisés dans les banlieues, etc. ce sont des thématiques auxquelles le gouvernement ne touche pas ou touche très peu. Pour les associations se sont souvent des personnes qui ont vécu des choses et qui veulent aider les autres car ils savent ce que cela fait d'être dans telle situation.

ii. Abdellah Ait Laalim

1. Pouvez-vous vous présenter et expliquer votre rôle au sein de l'organisation ?

Je m'appelle Abdellah et depuis 2012 je fais partie du réseau Enactus. J'ai fait un doctorat en chimie dans une faculté de sciences à Rabat et une fois diplômé j'ai voulu créer un projet en lien avec le développement durable et pour cela j'ai intégré Enactus et j'ai pu lancer mon projet « Verdaterre ». Je suis maintenant responsable des formations au sein du Conseil d'Administration d'Enactus et je réalise des projets de recherche en tant que citoyen actif dans le domaine du volontariat et du développement durable.

2. Pouvez-vous expliquer votre projet et les enjeux sociaux que vous tentez d'améliorer grâce à celui-ci ?

En fait mon projet concerne l'agriculture et son exploitation. Le projet vient tout juste d'être lancé et je ne dispose pas encore de brevet mais étant donné que j'ai étudié la chimie et la science à l'université j'ai voulu mettre en place un nouveau modèle d'exploitation agricole, et de nouvelles techniques pour améliorer les solutions basiques présentes au Maroc. En gros, mon projet consiste à résoudre les problèmes de la population en matière d'aliment local, de terres exploitables et du respect de l'environnement. Mon but est de participer au changement social du pays et de réaliser un grand impact. Le but est d'implémenter des terres artificielles qui reposent sur de nouvelles techniques et de donner une vie aux terres inutilisables.

3. A qui s'adressent votre projet ?

Ce projet s'adresse particulièrement aux petits producteurs et agriculteurs marocains de toutes les régions, et ceux disposant de terres non exploitables. Au Maroc, même si on produit beaucoup on consomme plus de produits venant de l'étranger, et en plus les petits producteurs marocains commencent à disparaître avec les phénomènes de la mondialisation et les grandes entreprises. Les produits ne sont pas sains du tout, même si au souk les légumes brillent et ont l'air beau dis-toi que tout ça provient des grandes chaînes.

4. Quelles ont été les motivations dans la création de votre organisation Ou projet ?

L'idée est venue du fait que j'ai obtenu mon Master en chimie et que j'ai toujours voulu créer mon projet. Il y'a énormément de problèmes au Maroc notamment au niveau de l'agriculture et des terres. J'ai vraiment voulu travailler dans ça et apporter une solution pour l'exploitation des terres.

4*. Les motivations sont-elles liées aux traditions et pratiques religieuses ? (Sadaka, Touiza..)
Non

5. Quelles sont, selon vous, les caractéristiques que doit avoir un entrepreneur social ?

Déjà un entrepreneur social n'a rien avoir avec un entrepreneur. L'objectif c'est de réaliser un impact social et de trouver des solutions. Il faut être créatif et avoir confiance en son projet.

6. Comment assurez-vous la viabilité de l'entreprise ou de votre projet ? Quelles sont vos sources de revenus ?

Justement c'est là qu'intervient Enactus. En fait une fois que votre projet (projet, mission, business plan) est analysé et passé devant le jury et quand celui-ci a été validé Enactus nous donne des fonds pour le financer. Puis on a aussi des incubateurs qui ciblent les projets sociaux et qui veulent faire des partenariats donc là aussi on peut recevoir des fonds. Et bien sûr pour ceux qui en ont les moyens et qui veulent avancer dans leur projet ils peuvent y mettre de leur poche. Au niveau de la gestion de la startup, pour ça il y a des professionnels dans l'organisation qui nous encadre.

7. Vous travaillez seul dans votre projet ou avez-vous une équipe ?

En fait j'ai créé le projet, et c'est moi le fondateur. Mais pour gérer une entreprise il faut plusieurs compétences mais moi je suis chimiste seulement. Donc quand j'ai présenté mon projet certains adhérents ont voulu y participer. Et puis j'ai choisi les profils qui convenaient en fonction des compétences. On est une équipe de 5 qui comprend un ingénieur agricole, deux biologistes et un arboriculteur.

8. Comment sont prises les décisions dans votre équipe ?

Le projet est encore très nouveau donc on n'a pas encore établi un organe de décision et de control mais sinon tous les monde a le droit de donner son avis et les votes se font au consensus. Pour qu'un projet comme celui-ci fonctionne il est important que chaque personne participe aux projets, aux décisions, aux petites réunions et chacun doit être en mesure de donner son avis. Si certains sont plutôt passif ça veut dire qu'ils ne sont plus motivés mais pour mettre en place un projet durable il faut travailler ensemble.

9. Y a-t-il un conseil d'entreprise ? Assemblée générale ? expliquer le fonctionnement /

10. Utilisez-vous les profits pour réinvestir dans des projets ou distribution du profit aux actionnaires ? (% de distribution) / nouveauté du projet

11. Quels sont les principaux obstacles/freins au développement de votre organisation/projet.

D'abord il y'a un grand manque de ressources, il faut être capable de ramener les ressources et au moment convenu. Même si le projet peut avoir un fort impact socioéconomique c'est très difficile de trouver des financements extérieurs. Un autre challenge c'est la motivation des étudiants et des membres aux différents projets. La plupart commence leur projet à impact social, et ils arrêtent au milieu car ils se disent que de toute façon ils ne seront pas en mesure de le mettre en place et que le projet ou leur entreprise n'existera plus un an après.

12. Si vous aviez une baguette magique qu'apporterez-vous dans l'entreprise ou au sein d'Enactus ?

Des ressources, des partenariats avec des ONG international mais surtout des partenariats avec des organisations marocaines et le gouvernement marocain. Pour des projets créés par des jeunes et qui peuvent changer la vie des citoyens et du pays je trouve que c'est dommage que nous ne recevions pas de fonds des pouvoirs publics ou via des fondations créées par Sa Majesté le Roi Mohamed VI.

13. L'INDH mit en place en 2005 ne favorise pas justement le développement des entreprises sociales ou des projets sociaux ?

Je ne sais pas. Je ne citerais pas de noms d'associations mais c'est une raison pour laquelle de nombreuses associations préfèrent se débrouiller seul.

14. D'après vous quelles sont les difficultés au développement des entreprises sociales au Maroc ?

Comme toujours les moyens financiers pour se développer et développer les missions sociales. Et aussi créer un réseau, ce n'est pas facile en tant que petite entreprise sociale comme vous le dites parce que les gens ne comprennent pas ce que c'est. Un autre problème c'est la législation, pour les coopératives il Ya une loi qui vient d'être mit en place c'est la loi 112.12 mais pour les associations il n'y a pas vraiment grand-chose. Et pour les entrepreneurs comme nous encore moins.

15. Justement, par rapport à ce que vous aviez dit tout à l'heure est-ce que le terme entreprise sociale est souvent utilisé au Maroc ? Quand on parle d'entreprise sociale est-ce que les gens comprennent de quoi on parle ?

Seuls les gens éduqués comprennent, et encore il faut savoir leur expliquer ce que c'est. Vous pouvez prendre le temps de leur expliquer mais ils vont vous répondre que c'est de la charité ce

que vous faites, comme les associations ou bien du business comme les entreprises conventionnelles.

Alors au Maroc les chefs d'Etat, les ministères etc. parle d'Economie Sociale et Solidaire les jeunes entrepreneurs sociaux et incubateurs on utilise le terme « Entreprise social »

Les journalistes ou les professeurs à l'université vont vous parler du tiers secteur.

16. Les pouvoirs publics ont-ils tendance à s'intéresser à la notion d'ES ? Si oui, qu'ont-ils mis en place pour favoriser l'ES et les ES au Maroc ?

En fait ils s'y intéressent quand ils n'ont pas le choix. Je veux dire par là que quand un mouvement solide prend de l'ampleur ils aiment bien intervenir et les soutenir. Sinon il y'a des moments où on en entend plus parler, personnellement ils sont inexistants.

17. En tant qu'entrepreneur social, quelles sont selon vous les motivations des citoyens à créer un projet ou à se lancer dans un mouvement associatif ou coopératif.

Par rapport à ce que je sais et au nombre de personnes que j'ai pu rencontrer durant les salons de l'économie social et solidaire mais également au sein d'associations auxquels je fais partie en tant que bénévole, je peux dire que en général les marocains créent une coopérative lorsqu'ils n'arrivent pas à travailler seul et lorsqu'ils doivent traiter des difficultés communes. Ce sont généralement des personnes qui se connaissent et qui ont confiance entre eux. Pareil pour les associations, ce sont souvent des personnes sensibilisées par un enjeux, où qui justement rencontrent des difficultés et n'arrivent pas à les satisfaire et donc la seule solution c'est de créer une association, de récolter des dons et d'apporter des solutions à ses propres problèmes ou aux personnes dans la misère. Je pense qu'il faut rester motivé tout au long de la vie du projet, si le projet marche il faut garder en vue ses objectifs. Et même quand le projet est arrivé à sa phase d'exploitation, il faut continuer à faire des recherches et se demander quel autre impact on peut toucher.

b) MCISE (Moroccan Center for Innovation and Social Entrepreneurship)

Marwane Fachane, 24/11/17 (20 minutes) + mails et Salma Dovifat, questionnaire reçu le 18/04/18.

i. Marwane Fachane

1. Pouvez-vous vous présenter et expliquer votre rôle au sein de l'organisation ?

Je suis Directeur des programmes et manager de l'équipe chez MCISE. Je suis en charge des suivis et des formations et je m'occupe des étudiants qui ont un projet social.

2. Pouvez-vous expliquer votre projet et les enjeux sociaux que vous tentez d'améliorer grâce à celui-ci ?

Notre objectif est de trouver des réponses innovantes à plusieurs challenges au Maroc. Il y'a plusieurs programmes basés sur plusieurs axes. Tout d'abord un projet social qui comprend des axes stratégiques : la sensibilisation du QI et le plaidoyer dans le but d'expliquer ce qu'est l'entrepreneuriat social et de le différencier avec l'entrepreneur. On réalise des conférences et des événements un peu partout au Maroc pour que les gens comprennent le concept. Le deuxième axe est l'incubation et le co-working, il s'agit d'un espace de créativité et d'ouverture. Ensuite, l'éducation et l'apprentissage pour les étudiants chercheurs, on élaborer des recherches et des études. Donc en gros, on regarde le problème dans la société, on le target et ensuite on trouve une solution avec des projets innovants.

3. A qui s'adressent votre projet ?

Vu qu'il y'a différents axes ça dépend de la personne mais en principe on s'adresse à des personnes qui veulent faire évoluer le pays et qui veulent résoudre un projet social. J'ai eu la chance de travailler avec des jeunes marocains ainsi que de nombreux étrangers qui ont l'esprit créatif qui avaient tous un projet durable et qui souhaitaient réaliser le plus d'impact possible.

4. Quelles ont été les motivations dans la création de MCISE ?

Comme tout incubateur c'est de permettre aux gens de partager leurs idées et compétences via leurs projets ou les solutions nouvelles qui peuvent apporter. Ce sont soit des étudiants universitaires ou des travailleurs qui ressentent un besoin et qui veulent donc fournir une solution à eux-mêmes et puis aussi au reste de la population. Le plus important c'est d'avoir un projet ou une mission qui crée de la valeur sociale.

4*. Les motivations sont-elles liées aux traditions et pratiques religieuses ? (Sadaka, Touiza..)
Non cela n'a rien avoir, l'entrepreneuriat ne peut pas être expliqué à travers les traditions.

5. Combien êtes-vous dans l'organisation ?

Il y'a un président, une équipe de gestion composé d'un manager de projet, un manager financier et administratif, un manager marketing et communication, des chefs de projets.

6. Comment assurez-vous la viabilité de l'entreprise ou de votre projet ? Quelles sont vos sources de revenus ?

Il s'agit principalement de sources de l'étranger mais pas du Maroc. Donc une partie de fondations privées (Drosos et NED) et le reste des services que l'on vend (la recherche, marketing, etc.). On a également de nombreuses collaborations (pas seulement financier) et on reçoit pas mal de soutien.

7. Comment sont prises les décisions dans votre équipe ? avez-vous un CA ?

On a un boarder member composé d'un président, un trésorier et un secrétaire générale. C'est eux qui valident les décisions et qui mettent en place les stratégies. L'organisation comme je l'ai dit, est composé d'un organe stratégique mais aussi d'un organe opérationnel. Tout le monde partage ses idées pendant les conseils.

8. Quels sont les principaux obstacles/freins au développement de votre organisation/projet.

Tout d'abord un obstacle au niveau du financement de la structure. On n'arrive pas toujours à développer l'investissement financier et des relations avec les différents composants de l'écosystème. Pas de lobbying envers les pouvoirs publics et surtout étant donné qu'on essaie de traiter une problématique sociale on est seul contre le système ! les entrepreneurs sociaux n'ont pas vraiment de statuts mais au final ce n'est pas un problème majeur, on est exonéré et on arrive pas toujours atteindre les objectifs poursuivis par manque de moyens.

9. Si vous aviez une baguette magique qu'apporterez-vous dans votre association ?

Des moyens financiers pour agrandir notre structure et aussi pour pouvoir accepter plus de personnes entrepreneuses chez MCISE. On n'a pas vraiment besoin de compétences car l'équipe est composée de personnes avec différents compétences et éducations. Mais il nous faut un peu

plus d'expertise en finance et informatique. On aimerait aussi vraiment sensibiliser les pouvoirs publics ou d'autres organisations !!

10. J'ai pu lire dans de nombreux textes que l'INDH mit en place en 2005 favorisait justement le développement des entreprises sociales comme notamment l'éducation, la santé, l'intégration des personnes défavorisées ? Que pensez-vous de cela ?

L'économie sociale n'est pas encore développée au Maroc. Les gens ne comprennent même pas de quoi il s'agit et ce que les acteurs font. Le gouvernement ne met pas en place des choses ; il n'y a pas vraiment d'encadrement qui pourrait permettre aux organisations de se développer et pour avoir un accès à des aides. On a des projets très intéressants qui pourrait apporter une stabilité dans le pays et offrir des solutions mais cela n'intéresse pas le gouvernement ! au niveau financier il faut vraiment se débrouiller seul ! l'INDH a le pouvoir pour faire des choses mais elle ne le fait pas ! elle n'a pas permis l'amélioration de l'ES au Maroc ou la situation de la pauvreté etc. contrairement à ce qu'on peut dire on ne voit pas d'évolution, pas de création d'emplois. Le gouvernement ne se préoccupe pas de tout et n'est pas non plus à courant de tout.

Les acteurs qui devraient être appliqués dans l'ESS ne le sont pas !! et sont quasi inexistant comme le Remess !

11. Quelles sont les difficultés au développement des entreprises sociales au Maroc ?

Déjà un problème au niveau des statuts même si depuis quelques temps il y'a eu des efforts au niveau des lois coopératives, il n'y en a pas pour les start-ups. Pour les coopératives elles ne sont tous pas considérés comme social ni même toutes les associations. Au Maroc, il n'y a pas de reconnaissance. On n'a pas besoin d'avoir un statut social pour être considéré comme sociale. On peut tout à fait être capitaliste par après. L'économie sociale est solidaire mais elle n'est pas structurée ! beaucoup travaillent dans l'informelle et se demandent quand ils seront enfin considérés en tant que tel.

Il y'a un manque de compétences et de communication au Maroc et il n'est jamais facile de créer une communauté loyale, alors qu'on en a vraiment besoin !!

Le problème avec ça c'est que si l'Etat décidait d'aider les entreprises sociales beaucoup commencerait à se faire passer pour des ES alors qu'elles ne le sont pas !

Et il y'a un gros problème car les gens confondent les entreprises sociales et les associations. Quand on leur parle d'ES ils pensent directement aux associations ou aux dons.

12. Est-ce que les termes entreprise sociale et économie sociale sont souvent utilisés au Maroc ? Est-ce que les personnes comprennent de quoi on parle ?

L'économie sociale et solidaire est différente des entreprises sociales. Nous par exemple on est une association mais on ne se considère pas comme une entreprise sociale parce que les ES impliquent des entreprises SA, SARL très différents du modèle français et ce sont donc des champs d'actions qui ne se croisent jamais.

On ne parle pas assez d'ES au Maroc et il n'y a pas assez d'étude scientifiques à ce sujet.

ii. Salma Katia Dovifat

1. Quel est votre rôle dans l'entreprise ?

Fondatrice, et pour commencer comme disait mon père pour gérer une entreprise il faut pouvoir prendre la place de tous les employés, donc pour commencer tout.

2. Quel a été le point de départ qui a conduit à la création de l'entreprise ?

Au cours de mon parcours pluridisciplinaire et multiculturel, j'ai accumulé des expériences et du savoir-faire, que je souhaite mettre à profit,

>de ces mères réfugiées migrantes et marocaines isolées qui ne trouvent d'autre issue que la rue comme moyen de survie les entraînent dans un cercle vicieux compromettant l'avenir de leur enfant. >de ces femmes et filles talentueuses, que j'ai été amener à rencontrer dans mes multiples démarches de réseautage qui trouve de grandes difficultés à commercialiser leur produits ou leur savoir-faire, >de ces mères, que je lis chaque jour sur les réseaux sociaux dans les groupes de mamans, qui ont des problèmes pour trouver des personnes compétentes pour prendre soins de leur bébé pendant qu'elles sont au travail, qui ne trouve pas d'endroit où partager du temps entre copine avec des bébés et des enfants, qui n'ont plus d'activité personnel et épanouissante depuis l'arrivée de bébé.

3. Quels enjeux sociétaux tentez-vous d'améliorer grâce à votre activité ? Créer un écosystème gagnant/gagnant qui s'appuie sur 3 axes : 1/déployer des outils de communication et de commercialisation collaborative pour de jeunes créatrices, 2/offrir un large éventail de produits et service à une clientèle de mères actives, 3/enfin former et créer des emplois pour des mères réfugiées, migrantes et marocaines isolées

4. Quelles sont, selon vous, les caractéristiques que doit avoir un entrepreneur social ?

Le courage, la créativité, l'honnêteté, l'envie de créer quelque chose de nouveau pas seulement pour sois mais pour un ensemble de personnes.

4*. Les motivations sont-elles liées aux traditions et pratiques religieuses ? (Sadaka, Touiza..)
Non !

5. A qui s'adresse vos activités ? Quel est votre cible ? Services partenaires : Formations, Développement professionnel, Assurances et accompagnement pour la création de marque, Communication, Commercialisation Oum Co-working

Services particuliers : Large choix de produits dans notre concept Sorte Marché Solidaire, Troc & échange de livre et d'article de puériculture, Atelier créative, récréative, loisir, divertissement, table ronde, conférence, Halte-Garderie, Cantine Solidaire, Retouche, Soin esthétique

Services aux entreprises : Création & confection, Cadeaux d'entreprise personnalisé, Régie publicitaire pour sponsoriser nos formations

6. Comment assurez-vous la viabilité de l'entreprise ? quelles sont vos sources de revenus ? obtenez-vous des aides financières ?

On tire un revenu sur nos services et prestations on essaie d'obtenir des aides pour les prises en charge des bénéficiaires, les installations et équipement.

7. La structure de gouvernance. : combien de travailleurs êtes-vous ?

Pour le moment 2 prochainement 3

>>>Les formations et ateliers proposé aux clientes sont assuré par des partenaires, et par l'atelier, Les formations dédiées aux bénéficiaires sont assurées par l'atelier, Les prise en charge des bénéficiaires des premières promotions sont assuré par

Des partenaires associatifs ou des bailleurs de fond, les suivantes par les bénéfices générés par l'atelier. Les investissements d'équipement sont assurés par des aides de l'INDH. La commercialisation pour l'atelier de confection est assurée par des commerciaux freelance multicarte.

8. Y a-t-il un conseil d'entreprise ? AG ? des stakeholders ?

Pour une maîtrise du projet, nous sommes 2 partenaire 70/30 on décide ensemble des choix à prendre.

9. Quels sont les principaux obstacles/freins au développement de votre organisation/projet.

Quand on parle d'innovation, le plus difficile est de faire comprendre qu'on apporte quelque chose de nouveau, ensuite de faire comprendre l'intérêt de cette innovation, et enfin la viabilité de cette innovation. Maintenant il me reste à trouver mes partenaires financiers pour lancer rapidement et sûrement la phase sociale de l'Atelier OumS.

10. Si vous aviez une baguette magique qu'apporterez-vous dans l'entreprise ? ou aux ES au Maroc ? Des action concrète et vraiment constructif,

11. Quelles sont les difficultés au développement des entreprises sociales au Maroc ?

Je ne suis pas expert, c'est juste une observation depuis que je participe à des évènements entrepreneurial, je vois beaucoup de budget dans des show, des programmes d'accompagnement de formation, ... pas assez pour les projets porteurs. Il faut améliorer la gestion des budgets des bailleur de fond, dans ma recherche de partenaire, j'ai été amené à visiter beaucoup de fondation et associations qui ne font que profiter d'un système sans avoir d'impact social, ça m'attriste profondément de voir ce gaspillage.

12. Est-ce que les termes entreprise sociale et économie sociale sont souvent utilisés au Maroc ? Est-ce que les personnes comprennent de quoi on parle ?

Trop souvent mal utilisé, j'ai entendu que Mac Do est une entreprise sociale !!! car elle crée des emplois alors qu'elle vend des déchets...

13. Les pouvoirs publics ont-ils tendance à s'intéresser à la notion d'ES ? Si oui, qu'on t'ils mis en place pour favoriser l'ES et les ES au Maroc ?

Maroc PME fait des efforts pour faciliter le statut d'auto-entrepreneur que je trouve très utile pour lancer une activité légalement sans investir de gros frais, pour tester un marché et développer une clientèle, c'est d'ailleurs ce qui m'a permis de me lancer sans supporter les frais d'une SARL, la facilité de procédure pour enregistrer une SARL.

iii. Aya Laraki

Questionnaire reçu le 20 /04/18

1. Pouvez-vous présenter et expliquer votre rôle au sein de « l'organisation » ?

Je suis à l'origine du projet Cuimer. CEO

2. Pouvez-vous expliquer votre projet et les enjeux sociaux que vous tentez d'améliorer grâce à celui-ci ?

Cuimer est une maison de maroquinerie qui propose des articles écologiques à base de cuir de poisson. C'est un cuir exotique et écologique qui a des caractéristiques inédites vue qu'il est imperméable, résistant et hypoallergénique.

Grace à ce projet nous tentons de diminuer les peaux déversées dans la nature et de lutter contre la tuerie des reptiles à savoir les serpents et les crocodiles ainsi d'améliorer les revenus des maîtres de maroquinerie avec lesquels nous collaborons.

3. A qui s'adresse votre projet ?

Notre projet s'adresse aux gens qui aiment porter des objets à base de cuir exotique, ceux qui respectent la nature et qui optent pour un mode de consommation responsable.

4. Quelles ont été les motivations dans la création de votre organisation Ou projet ?

La manière dont souffrent l'espèce animale et le nombre excessif de déchets de poisson qui menacent l'environnement sont les causes principales derrière la création de cette organisation. Ce qui fait ma fierté aujourd'hui c'est d'avoir pu réaliser mes rêves. J'ai toujours aimé la mode et j'ai toujours voulu apporter quelque chose de nouveau dans la société. Ce projet m'a permis de développer mes connaissances entrepreneuriales et de me lancer dans l'entrepreneuriat social

4*. Les motivations sont-elles liées aux traditions et pratiques religieuses ? (Sadaka, Touiza..)

Non cela se fait de moins en moins je pense

5. Quelles sont, selon vous, les caractéristiques que doit avoir un entrepreneur social ?

L'entrepreneur social est toute personne capable de travailler en équipe, de prendre le risque et aimant rendre service. C'est quelqu'un qui peut répondre aux besoins sociaux et environnementaux d'une population.

6. Combien êtes-vous dans l'organisation ?

Nous sommes 5 jeunes filles qui partageons le travail au sein du projet :

Moi ; Une responsable de Production ; Une responsable Financière ; Une responsable Marketing ; Une responsable Communication

7. Comment assurez-vous la viabilité de l'entreprise ou de votre projet ? Quelles sont vos sources de revenus ?

C'est la vente des produits qui constitue pour nous une source de revenus.

8. Comment sont prises les décisions dans votre équipe ?

Notre équipe pratique un style de commandement participatif, et du coup les décisions sont prises collectivement.

9. Avez-vous un Conseil d'Administration / une assemblée générale ?

Actuellement nous ne l'avons pas, mais on compte le faire très prochainement.

10. Quels sont les principaux obstacles/freins au développement de votre organisation/projet.

Vue qu'on est à la phase de croissance, l'insuffisance de quelques moyens matériels et humains représente pour nous un frein à la gestion de temps et non pas tout à fait au développement du projet.

11. Si vous aviez une baguette magique qu'apporterez-vous dans votre association ?

Si c'est le cas on souhaite bien avoir zéro déchet de poissons sur notre planète.

12. J'ai pu lire dans de nombreux textes que l'INDH mit en place en 2005 favorisait justement le développement des entreprises sociales comme notamment l'éducation, la santé, l'intégration des personnes défavorisées ? Que pensez-vous de cela ?

C'est une très bonne initiative qui encourage les jeunes à lancer leurs projets, de jeter l'œil sur des endroits défavorisés en veillant à développer les indicateurs de santé et d'éducation et lutter contre la pauvreté.

13. Quelles sont les difficultés au développement des entreprises sociales au Maroc ?

Manque d'accompagnement entrepreneurial ; La peur du changement ; La peur de l'échec.

14. Est-ce que les termes entreprise sociale et économie sociale sont souvent utilisés au Maroc ? Est-ce que les personnes comprennent de quoi on parle ?

L'utilisation de ces termes n'est pas encore développée au Maroc à 100%.

15. Vous considérez-vous comme une entreprise sociale ?

Oui, Nous nous considérons comme une entreprise sociale vue qu'on a un fort impact social.

II. Questionnaires

1) Questions communes

A. Contexte :

1. Nom de la structure
2. Pouvez-vous vous présenter et expliquer votre rôle au sein de « l'organisation » ?
3. Pouvez-vous expliquer votre projet ou les activités de votre organisation ?

B. Indicateurs sociaux :

4. Pouvez-vous expliquer les enjeux sociaux que vous tentez d'améliorer grâce à votre projet ?
3. A qui s'adressent votre projet ?
4. Quelles ont été les motivations dans la création de votre organisation ou projet ?
- 4*. Les motivations sont-elles liées aux traditions et pratiques religieuses ? (Sadaka, Touiza...)

C. Economique et gouvernance :

5. Combien êtes-vous dans l'organisation ? (Quelle relation existe entre les membres ?)
6. Comment assurez-vous la viabilité de l'entreprise ou de votre projet ?
7. Quelles sont vos sources de revenus ? (Distribution des bénéfices ?)
8. Comment sont prises les décisions dans votre équipe ? (Gouvernance participative ?)
9. Avez-vous un Conseil d'Administration / une AG ?

D. Enjeux et autres :

10. Quels sont les principaux obstacles/freins au développement de votre organisation/projet.
11. Si vous aviez une baguette magique qu'apporterez-vous dans votre association ?
12. J'ai pu lire dans de nombreux textes que l'INDH mit en place en 2005 favorisait justement le développement des entreprises sociales comme notamment l'éducation, la santé, l'intégration des personnes défavorisées ? Que pensez-vous de cela ?
13. Quelles sont les difficultés au développement des entreprises sociales au Maroc ?
14. Est-ce que les termes entreprise sociale et économie sociale sont souvent utilisés au Maroc ?
Est-ce que les personnes comprennent de quoi on parle ?
 OUI - NON
 PEU DE PERSONNES COMPRENNENT - BEAUCOUP COMPRENNENT
15. Vous considérez-vous comme une entreprise sociale ?

2) Questions selon l'organisation :

Coopératives : Comment contribuez-vous au développement socioéconomique du pays ?

Mutuelles : la théorie présente plusieurs critères pour expliquer la motivation des individus à adhérer au système mutualiste. J'aurais voulu avoir votre avis concernant ce sujet et comprendre celles qui influencent les individus. (Âge, sexe, éducation, ethnie, statut professionnel).

Entrepreneurs sociaux : Quelles sont, selon vous, les caractéristiques que doit avoir un entrepreneur social ?

Executive summary

The social and solidarity economy has been growing considerably in recent years, particularly in the industrialized countries. But what place does the social and solidarity economy occupy in developing countries, such as Morocco?

Through this work, we have tried to understand the evolution of this sector in Morocco. To do this we decided to present the evolution of organizations that make up this economy, such as cooperatives, mutual, associations and social entrepreneurship, using the theories of the third sector.

Above all, it seemed important to begin our work by briefly describing the historical evolution of the social and solidarity economy in Morocco in order to have a better understanding of the Moroccan context.

We have also presented the various religious and traditional practices present in Moroccan society since the dawn of time in order to present the values of these and to affirm that this sector of the economy, as we know it today, goes back to a very distant past and existed in another form.

Then we wanted to present a panorama of the current situation in Morocco. As we are interested in different theories about the third sector, we presented the raisons d'être of these different initiatives.

The results we present in this thesis come in particular from the Moroccan organizations we met either through interviews or questionnaires. These interviews were conducted to clarify what is said in the literature and to understand what is happening in Morocco with regard to a social and solidarity economy, and especially to present the motivations of their participants to create or join a cooperative, a mutual, an association or a social project.

Keywords: third sector, social, solidarity, practises